QUARANTIÈME ANNÉE — Nº 11963 DERNIÈRE ÉDITION — VENDREDI 15 JUILLET 1983

AU CHILI

L'opposition au général Pinochet envisage une nouvelle journée de protestation

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 l. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 80 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4287 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Le non britannique à la potence

En repoussant massivement, mercredi 13 juillet, le rétablissement de la peine de mort, les Communes n'ont pas seulement donné satisfaction aux abolitionnistes, britanniques ou non : elles ont aussi confirmé, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, une certaine idée de la Grande-Bretagne.

Ce n'est pas sans mérite de la part d'une « Chambre introuvable », où règne massivement une droite dont on pouvait redouter qu'elle ne soit plus sensible aux réflexes et aux excès de l'idéologie sécuritaire. D'autant plus que, dans leur masse, les Anglais demeurent, à en croire les derniers sondages, largement favorables à la restauration du châtiment suprême.

Plusieurs facteurs expliquent la faveur dont bénéficie toujours la peine de mort dans l'opinion d'outre-Manche. Le premier est sans doute que ce pays a subi, précisément entre le moment où l'usage de la potence a été aboli (en principe provisoirement) en 1965 et aujourd'hui, le double choc du terrorisme et de la violence « civile ». La Grande-Bretagne a, en effet, connu plus que la plupart de ses partenaires européens la montée d'un chômage que sociologues et criminologues s'accordent généralement à considérer comme une des causes usuelles de l'augmentation de la criminalité sous toutes ses formes. Cela s'ajoutait à l'arrivée très massive d'une population immigrée dont la présence, malgré un effort d'intégration parfois remarquable de part et d'autre, pouvait accroître les tensions sociales et être perçue, du fait des surenchères de certains « Smith-Lajoie », comme un facteur supplémentaire d'insécurité.

Quant au terrorisme, il devait lui aussi peser d'un poids dramatique dans cette controverse. Certains hommes d'État avaient parfaitement compris — à commencer par le secrétaire à l'Irlande du Nord — le danger qu'il y aurait eu pour Londres à le combattre par l'application de la peine de mort. Danger moral, pour une grande démocratie qui doit s'interdire de recourir aux méthodes expéditives et barbares que lui appliquent ses adversaires. Mais danger politique, aussi : des exécutions auraient évidemment fourni à l'IRA, à l'INLA et aux autres groupes armés des deux communautés d'Ulster des martyrs au sacrifice mobilisateur.

Le terrorisme nord-irlandais ne s'y est d'ailleurs pas trompé, qui a apporté sa contribution au débat en montant, le matin même du jour où les Communes rouvraient le dossier de la peine de mort, une sanglante provocation qui a fait quatre victimes parmi les forces de l'ordre près de Belfast.

Que, dans ces conditions, le Parlement britannique ait refusé toute restauration de la peine de mort, pour quelque type de crime que ce soit, est à inscrire à l'actif du système britannique. Peut-être même à celui d'une certaine Europe libérale qu'ont enfin rejointe, sur ce terrain, deux autres pays de vieille civilisation comme l'Espagne et la France. Au moment où l'on apprend à Moscou trois nouvelles exécutions pour contrebande, le vote des députés britanniques prend une signification particulière pour l'Europe démocratique. On avait fini par se demander si celle-ci, face à la montée des périls intérieurs, ne céderait pas à certaines tentations, à certaines commodités expéditives, à certaines peurs. On est heureux d'apprendre que c'est non.

(Lire nos informations page 3.)

Euromissiles : M. Mitterrand réaffirme sa position

Le chef de l'Etat rappelle que la France n'accepte pas que ses forces soient comptées dans l'arsenal militaire de l'OTAN

M. Mitterrand, qui était l'invité du journal de la mi-journée de TF 1, jeudi 14 juillet, souhaitait surtout, en direct de l'Élysée, parler de deux dossiers d'actualité dans le domaine de la politique extérieure : la controverse Est-Ouest sur les euromissiles et la situation au Tchad. A cinq jours de son entretien, le 19 juillet dans les Vosges, avec le chancelier allemand Helmut Kohl, revenu récemment de Moscou, le chef de l'État voulait réaffirmer avec vigueur son refus de voir la force nucléaire française prise en considération dans le décompte de l'arsenal nucléaire de l'OTAN, comme le fait l'U.R.S.S. Une telle approche équivaudrait, dit-il, à aliéner l'indépendance de la France. M. Mitterrand entendait donc réaffirmer, comme il l'avait fait la veille au conseil des ministres, que la France ne se considère pas comme partie prenante à la négociation de Genève entre les États-Unis et l'U.R.S.S. Il était inévitable que les déclarations du président de la République soient analysées, dans leur connotation de politique intérieure, par rapport aux conclusions du voyage à Moscou des dirigeantsdu P.C.F. dont la position diffère, sur ce point, de celle du gouvernement *(lire page 16)*. Toutefois, l'Elysée indiquait, mercredi soir, que M. Mitterrand se refuserait à toute interférence dans les relations entre les dirigeants communistes français et les Soviétiques.

Si M. François Mitterrand considère que la célébration de la fête nationale fait partie de ces points de repère qui permettent, d'une année à l'autre, d'évaluer le chemin parcouru dans l'action politique, sans doute doit-il mesurer aujourd'hui à quel point la volonté personnelle, fût-elle présidentielle, paraît impuissante à infléchir le cours des affaires humaines. *« Moi, ce que je veux, c'est que la confiance et l'adhésion populaires, et surtout des forces du travail et de la production, permettent à la France de retrouver le rang, la grandeur, d'affirmer ce qui doit l'être ! »*, déclarait le président de la République le 14 juillet 1982 sur TF1. Un an plus tard, force est de constater que la « confiance » continue de lui faire défaut, si l'on s'en tient aux sondages, que l'« adhésion » des *« forces du travail et de la production »* manque pour le moins d'enthousiasme, que la France demeure pour l'instant encalminée dans le tunnel de la crise, loin de la « grandeur ».

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 5.)

Corse : la provocation des nationalistes

La multiplication des actions terroristes contraint le gouvernement à entrer de nouveau dans l'engrenage de la répression

Le parquet d'Ajaccio a ouvert, mercredi 13 juillet, une information judiciaire contre certains dirigeants de la C.C.N. (Consulte des comités nationalistes), après la participation, durant le week-end, d'un commando armé de l'ex-F.L.N.C. (Front de libération nationale de la Corse) à une cérémonie organisée à la mémoire de Guy Orsoni, disparu le 17 juin (*le Monde* du 14 juillet).

Cette information judiciaire s'appuie sur trois poursuites : *« Participation armée à une manifestation publique »*, *« reconstitution ou complicité de reconstitution de ligue dissoute »* et *« propagation de fausses nouvelles »*. Neuf dirigeants et militants de la C.C.N. ont été interpellés mercredi à Bastia et à Ajaccio et placés en garde à vue. Il s'agit de MM. Léo Battesti, Jean-Baptiste Rotily-Forciolli, Yves Stella, Jean Giambelli, Jean-Michel Rossi, Paul Cozzolino, Pierre Poggioli, Michel Artily et Yves Colonna.

Dès l'annonce de ces arrestations, des manifestants nationalistes se sont réunis, à Ajaccio, devant la préfecture de région et l'hôtel de police, tandis qu'une délégation demandait, en vain, à être reçue par M. Ange Mancini, chef du service régional de police judiciaire. Si la journée s'est achevée sans incident, les autorités insulaires s'attendent à des réactions de la part des indépendantistes. Plusieurs manifestations devaient être organisées le 14 juillet en Corse.

L'État était resté sourd depuis trois semaines, aux provocations à peine voilées des nationalistes corses. L'indifférence, mêlée d'incompréhension, du gouvernement paraissait être la seule réponse aux accusations débridées qui parcouraient l'île, depuis la disparition, le 17 juin de Guy Orsini.

Si la *« puissance colonisatrice »* ne réagissait pas, se sont, selon toute vraisemblance, demandés les nationalistes, quand on dénonçait son *« complot »* dans l'affaire Orsini, à quoi donc réagirait-elle ? Si M. Joseph Franceschi ne s'emportait pas en s'entendant publiquement traiter d'*« assassin »*, après quel affront perdrait-il son sang-froid ?

Sans doute fallait-il, du point de vue séparatiste, frapper plus fort pour réveiller le dormeur.

PHILIPPE BOGGIO.

(Lire la suite page 10.)

Le maire de Paris veut contrôler l'immigration

M. Chirac s'inquiète de la prolifération des étrangers en situation irrégulière

« La France est bonne mère mais elle n'a plus les moyens d'entretenir une foule d'étrangers qui abusent de son hospitalité. Avec les moyens dont elle dispose, la Ville de Paris a décidé de lutter conte la prolifération des étrangers en situation irrégulière. Sa politique se situera entre deux extrêmes : ni racisme ni laxisme. »

C'est en ces termes que M. Jacques Chirac, maire de Paris, a commenté devant les journalistes, mercredi 13 juillet, les mesures qu'il a décidé de prendre *« dans les meilleurs délais »* et qui seront opérationnelles en septembre *(le Monde* du 14 juillet).

● Dans chaque mairie d'arrondissement un bureau spécial assisté d'une équipe d'enquêteurs contrôlera les certificats d'hébergement déposés par les étrangers. Ce document est le seul qui soit exigé des personnes venant en France pour moins de trois mois. Mais il doit être revêtu du visa de la mairie. Or, celle de Paris en reçoit trois cents par jour et ne disposait jusqu'à présent d'aucun moyen de vérification. Selon M. Chirac, beaucoup de ces certificats sont douteux et certaines officines délivrent à la chaîne des certificats de complaisance.

● Les inscriptions des enfants étrangers dans les crèches et les écoles maternelles de la capitale ne deviendront effectives qu'après qu'on se sera assuré auprès de la préfecture de police que les parents sont en situation régulière ». *« Nos maternelles sont débordées,* a indiqué le maire, *et, dans les écoles publiques du premier degré, à Paris, près de 30 % des écoliers sont d'origine étrangère. »*

● Les fonctionnaires des services sociaux de la Ville s'assureront que les documents présentés par les étrangers qui demandent une aide sont authentiques, sinon leur dossier sera refusé. La sécurité physique des agents du bureau d'aide sociale, qui sont fréquemment victimes d'agressions, sera mieux assurée.

● La Ville étudie par ailleurs un système permettant à l'Assistance publique de réserver le bénéfice des soins gratuits aux seuls étrangers en situation normale.

MARC-AMBROISE RENDU.

(Lire la suite page 10.)

Le pouvoir d'achat des ménages : diminution de 0,5 % au premier trimestre

LIRE PAGE 15

L'endettement des sociétés françaises : très forte progression en 1982

LIRE PAGE 16

Dans Abéché reconquise

Les forces gouvernementales tchadiennes en reprenant le contrôle d'une ville stratégiquement importante ont montré qu'avec l'aide des moyens fournis par la France elles pouvaient passer à la contre-offensive

De notre envoyé spécial

Abéché. — En lisière de la ville d'Abéché, trois cadavres sur le sol portent les traces de balles au ventre et à la tête. Deux sont en uniforme, le troisième en veste de treillis et un pantalon civil. Les hommes ont été tués depuis moins de vingt-quatre heures mais déjà les mouches bourdonnent au soleil. Un peu plus loin, des vêtements et des chaussures militaires sont éparpillés dans la poussière.

Sur la piste de l'aéroport, une quarantaine de prisonniers sont alignés avec l'air résigné qu'ont tous leurs pareils au monde. Ils ont été pris, pour la plupart, mardi 12 juillet, lors de la reconquête de la ville, à environ 700 kilomètres à l'est de N'Djamena, par les forces gouvernementales. Certains d'entre eux, déjà en civil, ont été rattrapés mercredi matin alors qu'ils s'enfuyaient vers le nord, sur la route de Biltire.

L'un d'eux explique qu'il faisait partie des troupes régulières lorsqu'il a été capturé une première fois, en mai dernier, par les rebelles de l'ancien président Goukouni, à Ounianga, dans le nord du pays, et qu'il a été enrôlé de force dans leurs rangs. Avec une mine quelque peu lugubre, il dit qu'il a été *« libéré hier »* et proclame son allégeance au président Hissène Habré. Il ne semble pas craindre de sanction.

DOMINIQUE DHOMBRES.

(Lire la suite page 4.)

La violence automobile

par YVON CHICH (*)

L'insécurité routière est une maladie infantile. Elle a encore de « beaux jours » devant elle. Mais l'expérience montre qu'on peut réduire l'épidémie.

Ce printemps, dans le vacarme entretenu sur l'insécurité et la violence, on remarquait sur nos murs les belles affiches des vendeurs « créatifs » et, dans l'incrédulité, on découvrait qu'il y avait au moins une bonne et saine violence, une violence animale comme il se doit, une violence de seigneurs, faut-il le dire ? la violence du requin turbo et celle du *« fauve qui est lâché après avoir sorti ses griffes »*. Qui s'en plaindrait ? Et d'ailleurs, qui s'en plaint ? Ne faut-il pas aussi un espace de jeu, de vie et de mort pour ce qui dans l'homme n'est pas encore l'humain ?

Hélas, les faits sont parfois têtus, tel celui, massif et incontournable, de l'insécurité routière, qui a reçu son juste nom, la violence automobile, puisque, aussi bien, *« l'automobile reste incontestablement le plus gigantesque générateur de handicaps jamais inventé par l'homme »*, à l'exception de la guerre, il est vrai (1). En fait, nul ne l'ignore vraiment : qu'une actrice soit victime d'un accident de circulation, et les médias s'aperçoivent qu'en Europe de l'Ouest 84 000 personnes sont mortes sur la route en un an, le nombre des tués par million d'habitants variant en 1980 de 88 en Norvège à 261 en Autriche et à 252 en France. L'opinion ne s'y trompe pas : les études menées par l'Organisation national de la sécurité routière (Onser), avec le concours du Crédoc ou le l'Aésop (2) montrent qu'elle est massivement plus inquiète de l'accident de la route que de l'agression dans la rue, et que le train et même l'avion lui paraissent bien plus sûrs que l'auto et la moto, ce que les faits statistiques vérifient clairement.

Passons sur les mécanismes psychologiques de défense qui visent à la sous-estimation ou à la mise entre parenthèses du risque : ils sont inévitables et non spécifiques, et leur effet n'est pas obligatoirement négatif. Arrêtons-nous plutôt à quelques points marquants :

L'accès généralisé à l'automobile est un phénomène récent et d'ailleurs non encore achevé puisque les exclus de l'automobile, certes minoritaires, sont bien réels et ils vivent souvent difficilement cette situation marginalisée (70 % des ménages sont équipés d'une automobile en 1981 mais, d'après l'INSEE, le taux de possession s'établit à 83 % pour les ménages de moins de soixante ans). En fait, sous des formes spécifiques, comme les achats d'occasion, les classes défavorisées n'ont accédé que tardivement à l'automobile.

Plus généralement, l'énorme importance économique, sociale et pratique de l'automobile (industrie, commerce, emploi, tourisme, vie quotidienne) n'a pas seulement suscité la constitution de groupes de pression particulièrement actifs et persuasifs, elle a surtout pénétré tous les rouages de la conscience collective jusqu'à induire les processus de l'autocensure et de la dénégation du risque — quatorze ans ont été nécessaires en France pour gagner provisoirement la bataille de la limitation de vitesse, mais il est vrai qu'il a fallu en Finlande seize ans pour aboutir au même résultat !

(*) Directeur du laboratoire de psychologie de la conduite à l'Organisme national de la sécurité routière (Onser).

(1) J.-C. Chesnais, *Histoire de la violence*, collection « Pluriel », Laffont.

(2) Crédoc : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

Aésop : Association pour l'étude de la structure de l'opinion.

(Lire la suite page 2.)

La quatrième chaîne et le cinéma

La partie de bras de fer continue entre les responsables du projet et les représentants du cinéma

Le Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC) a rappelé, dans une conférence de presse, ses exigences concernant la programmation des films sur la future quatrième chaîne (Canal Plus). Havas, de son côté, confirme son engagement en annonçant la création de Pathé Images, filiale du groupe à 50 %, qui prend rang parmi les futurs clients de la télévision payante.

Dans le même temps on apprend que d'importantes négociations entre Gaumont et les responsables de la quatrième chaîne sont sur le point d'aboutir.

M. André Rousselet, président d'Havas, a décidé de forcer l'allure. Après huit séances de travail, les négociations avec le BLIC piétinent. Même si les représentants du cinéma ont fait quelques concessions : douze mois de délai au lieu de deux ans exigés au départ, programmation tardive des films le mercredi, le vendredi et le samedi, deux cent cinquante films par an au lieu de deux cents. Les responsables de la quatrième chaîne estiment que leur marge de manœuvre est encore trop faible pour lancer un produit qui justifie 1 300 francs d'abonnement annuel.

Hasard du calendrier ou effet d'annonce prémédité, c'est le moment que choisit Havas pour créer Pathé Images. Certes, la nouvelle filiale ne va pas se lancer dans la production de long métrages.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(Lire la suite page 14.)

L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nous sommes tous actionnaires

par JEAN-PAUL FUCHS (*)

Education, réglementation, contrôle, sont les trois piliers de l'action politique pour rendre la route plus sûre. Mais que d'insuffisances dans chacun de ces domaines !

L'insécurité routière est la honte de la France. L'année 1982 révèle une « photographie » dramatique : 13 600 morts, 320 000 blessés, 5 millions d'accidents, un coût de 8 milliards de francs pour la Sécurité sociale, de 40 milliards de francs pour les sociétés d'assurances et de 80 milliards de francs pour la collectivité, soit un impôt indirect de 5 000 francs par famille. La France est la lanterne rouge de la sécurité : on enregistre deux à trois fois plus de décès chez nous au kilomètre-passager qu'en Grande-Bretagne, en Suède, au Canada, aux Etats-Unis et au Japon.

Ce bilan est inacceptable. Reproduit d'année en année, il impose de prendre les mesures qui ramèneront ces chiffres au niveau de ceux des nations de référence. Nous relevions 8 000 tués sur nos routes en 1960 ; 17 000 en 1972. A la suite des mesures prises en 1972 et 1973, concernant le port obligatoire de la ceinture de sécurité, du casque-moto, et la limitation de vitesse, le nombre de décès a été ramené à 13 000. Qu'est-ce qui pourrait encore améliorer la situation dans un proche avenir ?

Une politique n'est efficace que si elle procède d'un schéma d'action clairement exprimé, de la cohérence de sa mise en œuvre et de la volonté affirmée de modifier le cours des événements. L'action publique repose sur trois piliers : l'éducation, la réglementation, le contrôle.

1° En matière d'éducation, la formation des enfants en milieu scolaire comme l'apprentissage des règles de conduite sont progressivement améliorés. Cependant, à l'instar de ce que l'on observe dans les pays étrangers, la sensibilisation aux dangers résultant des comportements irrationnels doit être nettement accentuée.

Actuellement, le budget affecté aux campagnes d'information est de l'ordre de 10 millions de francs. Il devrait être triplé pour atteindre un minimum d'efficacité. Un plan d'information étalé sur cinq ou dix ans pourrait porter sur les thèmes fondamentaux en matière de sécurité routière (port de la ceinture, respect des limitations de vitesse, sobriété au volant). Des opérations ponctuelles pourraient compléter ce plan en attirant l'attention du public sur les comportements les plus dangereux et en expliquant le nouveau changement des mentalités attendu. Lorsque les motifs de la campagne d'information auraient été compris et acceptés, la nouvelle réglementation aurait les meilleures chances d'être admise et observée. L'organisation des contrôles de sécurité devrait être aussi commentée afin que nos concitoyens n'aient plus l'impression que le premier objectif des policiers et des gendarmes consiste à les « piéger », mais au contraire à prévenir les accidents. Cet « esprit de communication » est essentiel. Il constitue le préalable à toute autre initiative.

Le caractère dramatique de l'insécurité routière française tient à l'insensibilité aux dangers, qui s'est accrue progressivement. Sans une perception partagée de ce drame quotidien, aucune action n'est efficace. L'esprit commande à la volonté d'agir. C'est d'abord sur ce point qu'il faut faire porter l'effort.

2° En matière de réglementation, son « intelligence » et son respect sont fondamentaux. Parmi les améliorations nécessaires, nous retiendrons trois modifications responsabilisant le conducteur.

Tout d'abord, les sanctions encourues par les auteurs d'accidents liés à l'inobservation délibérée des règles essentielles de la circulation devraient être aggravées. L'analyse statistique montre qu'un nombre important d'accidents parmi les plus graves sont dus au comportement de conducteurs méprisant délibérément les règles élémentaires. Il est donc indispensable que les sanctions pénales soient désormais ajustées à l'état d'esprit des conducteurs qui sont à l'origine de tels accidents. L'introduction de la notion de « faute inexcusable » dans le code de la route permettrait de retirer le permis de conduire. Pour améliorer la prévention, nous imaginerions volontiers une « peine de travail d'intérêt général » accomplie dans des établissements d'accueil des personnes accidentées (hôpitaux, centres de rééducation...).

La lutte contre l'alcoolisme au volant doit être renforcée. L'alcoolisme sur la route provoque à lui seul 8 000 décès et 200 000 accidents corporels par an, triste record parmi les pays comparés. 6 000 morts sont dues à des conducteurs dont le taux d'alcoolémie dépasse le taux de 0,8 gramme par litre de sang, et 2 000 sont dues à ceux qui ont un taux d'alcoolémie inférieur. Par conséquent, le renforcement de la lutte contre l'alcoolisme au volant est une action prioritaire.

Deux initiatives doivent être prises : 1) abaisser le taux d'alcoolémie maximum à 0,5 gramme par litre de sang ; l'impact psychologique de cette mesure serait considérable ; son respect dans des conditions satisfaisantes ferait diminuer le nombre des victimes de 2 000 morts ; 2) simplifier la procédure de dépistage de l'imprégnation alcoolique qui est lourde et complexe à mettre en œuvre.

L'institution d'un « permis à points » pourrait être mise à l'essai, à l'image de celui qui a été institué dans plusieurs pays, et qui a démontré son rôle préventif et éducatif : un barème attribue au conducteur un certain nombre de points dits de démérite, selon la nature de l'infraction. Le conducteur, après un certain total de points, sait qu'il encourt le retrait de son permis de conduire, s'il n'obtient pas des points de rachat par une conduite sans accident durant un certain délai.

3° En ce qui concerne le contrôle, il doit donc être totalement repensé, tant dans son essence que dans ses modalités d'exécution.

Enfin, les véhicules de plus de cinq ans d'âge devraient être vérifiés chaque année, et ceux qui ne présentent plus toutes garanties devraient être interdits à la circulation. Cela donne d'excellents résultats dans les pays étrangers.

La sécurité routière forme l'un des domaines les plus étudiés du monde. Dans tous les pays, des expériences ont été faites pour l'améliorer. Prenons donc exemple sur celles qui ont donné les meilleurs résultats et adaptons-en les principes à la France. Nous en avons souligné certains dont les effets seraient immédiats et importants. Quelle faiblesse insigne nous empêche de progresser ? Sans doute une véritable volonté de s'attaquer au mal. En tout cas un manque de persévérance dans le combat quotidien.

Nous sommes tous actionnaires de notre insécurité routière. Elle est ce que nous sommes.

(*) Député U.D.F. du Haut-Rhin, président de l'intergroupe sur la sécurité routière.

La violence automobile

(Suite de la première page.)

Le cas des jeunes gens qui accèdent à l'usage et à la possession de l'automobile et de la moto présente un intérêt particulier : on comprend bien qu'en pleine phase de réalisations personnelles et de conquête difficile de son autonomie, en pleine période d'indenfication et d'insertion sociale, le jeune soit particulièrement sensible à l'attrait d'une forme de mobilité qui associe espace, plaisir, conquête, performance, liberté ; on voit d'ailleurs assez la perméabilité des jeunes à l'action de mythes ravageurs comme celui de la vitesse. Mais sait-on assez quel en est le prix mortel ? Alors que la baisse de la mortalité est générale pour les deux sexes à tous les âges, les jeunes de quinze à vingt-quatre ans font exception. La mortalité stagne chez les jeunes filles ; elle croît chez les jeunes gens en raison des accidents de la circulation, qui, à ces âges, sont responsables de près des deux tiers de la mortalité générale des hommes et de près de la moitié de celle des femmes (3). Sait-on qu'aux États-Unis, comme au Canada, un des rares bien faits de la crise économique actuelle consiste en un recul sensible de la mortalité des jeunes, en raison même de la baisse sévère de leur mobilité automobile ? Et quand on a mesuré l'ampleur et la sévérité de ces traumatismes que la route inflige à la jeunesse, n'y a-t-il pas quelque dérision à constater qu'une des seules réponses sociales a, jusqu'ici, consisté en un doublement ou un triplement des primes appliquées aux jeunes conducteurs par les assurances ?

Finalement, on constate que la violence de la route partage individus et institutions qui sont voués à une incertitude et à une hésitation persistantes : d'une part, il n'est nul besoin de tendre l'oreille pour comprendre que l'insécurité routière ne serait qu'un tribut lourd et douloureux mais en vérité inévitable. Derrière le masque de l' « automobile-Minautore », toutes les figures de la fatalité, des plus naïves aux plus élaborées, peuvent et doivent être débusquées. D'autre part, l'insécurité routière, lorsqu'elle paraît dans la proximité et dans le sang de la catastrophe, devient pour quelques heures ou quelques jours l'intolérance dans sa nudité. Cette hésitation va se marquer à tous les niveaux, dans la non-reconnaissance et la non-intériorisation des règles du jeu nécessaires à une circulation plus sûre, dans l'insuffisante intégration de la sécurité aux pratiques de gestion du système de circulation, dans le caractère tardif, désespéré, éclaté des actions de sécurité, dans une demande mal assurée et mal défendue.

Or partout l'expérience montre que l'insécurité routière est *réductible*. Dans de nombreux pays, et en France même, la progression du mal a été enrayée, preuve qu'il est des domaines où le volontarisme n'est pas forcément utopique, ni marqué du sceau du dogmatisme. Perpétuer nos pratiques individuelles ou collectives, c'est accepter inconsciemment l'insécurité routière et préférer finalement payer ou faire payer le prix de la mort plutôt que d'honorer le coût de la sécurité. Car il y a un coût de la sécurité, qui n'est peut-être pas principalement de l'ordre économique ; le coût de la compétence et de l'organisation, le coût d'encouragement d'une demande sociale articulée, le coût du dialogue et de la reconnaissance d'autrui. En somme, le coût de la culture.

Peut-être l'insécurité routière est-elle d'abord une maladie infantile, violente, grave, aveugle, comme d'autres maladies infantiles. Une maladie qui a encore de « beaux » jours devant elle chez nous et bientôt dans le tiers-monde. L'identifier comme telle, c'est dire qu'elle est justiciable de moyens éprouvés : la connaissance, l'action, le contrôle social, la participation ; c'est aussi rappeler à notre myopie coutumière que la vraie chance de l'automobile, ce n'est pas l'oubli du risque qu'elle génère mais sa maîtrise.

YVON CHICH.

(3) Publication *Population et société*, n° 134, avril 1980.

LU

« GUIDE DE LA FRANCE SOLAIRE »

Une énergie marginale, mais complémentaire

Plus encore qu'en période de croissance, les énergies dites nouvelles ont du mal à trouver leur place lorsque l'économie stagne et que, tendanciellement, les prix de l'énergie baissent. Peut-être souffrent-elles aussi de la volonté longtemps affichée par leurs promoteurs de les présenter comme alternatives aux énergies centralisées, en faisant des concurrentes.

Voilà sans doute pourquoi M. Joël de Rosnay, vice-président du Comité d'action pour le solaire, dans *le Guide 1983 de la France solaire* souligne que « *les énergies solaires (diffusées), les énergies fossiles (condensées) et l'énergie nucléaire (centralisée) sont complémentaires dès lors qu'on raisonne en termes d'adaptation aux gisements locaux et aux besoins, plutôt qu'en termes de production brute indifférenciée à l'échelle nationale* ».

Marginales, les énergies du soleil n'en existent pas moins. Ce guide nous en donne cent exemples, des 60 m² de capteurs solaires pour l'eau chaude d'une cantine scolaire à Wasquedhal, dans le Nord, à cette utilisation de la paille de lavandin à la place de charbon — quelle différence de qualité de fumée ! — dans une chaudière à Banon (Alpes-de-Haute-Provence). On notera d'ailleurs, dans la plupart de ces exemples, le rôle primordial des municipalités dans le développement des énergies douces.

Comme tout guide, celui-ci contient évidemment une foule de renseignements utiles, des diverses filières solaires à une liste par régions des mille cinq cents principales réalisations et des divers organismes intéressés. Sans compter les aides et les subventions auxquelles donne droit le recours au solaire.

On ne s'étonnera pas que les auteurs n'aient guère insisté sur les aspects les moins favorables à ces énergies. Dans la préface, le président de la République parle d' « *initiatives très décentralisées et donc rebelles à être encadrées* ». Cela a un coût. Ainsi pour le photovoltaïque — sans nul doute la filière la plus prometteuse — « *l'investissement pour une installation complète est de l'ordre de 300 F à 400 F par kilowattheure produit annuel* ». C'est encore très cher. L'aide aux industriels (Rhône-Poulenc, Photowatt, France-Photon et Solar Force) et le financement de la recherche annoncés ici par M. Michel Rolant, président de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (A.F.M.E.), permettront peut-être d'abaisser un peu ces coûts. C'est l'un des impératifs de l'éclosion de l'énergie solaire.

BRUNO DETHOMAS.

★ *Guide 1983 de la France solaire*, numéro hors série d'*Action solaire*, bimestriel du Comité d'action pour le solaire. 272 pages ; 45 F.

LETTRES AU Monde

Les nouveaux barbares

La vraie question n'est-elle pas la carence des politiciens devant l'une de leurs attributions les plus élémentaires, la sécurité, raison d'être première de l'État, tout d'abord « juge et gendarme » ?

Des exemples étrangers, comme celui des États-Unis, pays qui n'est pas spécialement totalitaire, ne montrent-ils pas que la route pourrait être moins dangereuse avec une police plus efficace et une législation plus adaptée (permis de conduire « peau de chagrin », taux des amendes, etc.) ?

Mais, il est vrai, le fléau social routier n'est pas qu'un problème de sécurité, étroitement policier et judiciaire. C'est un problème de civilisation. Je suis tenté d'y voir un symbole de cette « crise », de ce lent déclin vers le sous-développement qui semble une nouvelle fatalité.

Qu'est-ce que la civilisation, sinon un art, celui de maîtriser les techniques de son temps ? Qu'est-ce que le sous-développement, sinon l'absence de cet art ? Qu'est-ce que la barbarie, sinon la perversion du même art, pour détruire et s'autodétruire ?

La circulation automobile est et restera dangereuse, nocive en soi. Le fléau durera tant que ce mode de déplacement restera considéré comme « normal », à qui toutes les faveurs et les incitations sont réservées, au lieu du transport ferroviaire, incomparablement plus sûr, et à l'époque même où la population se concentre dans les villes, alors que l'incompatibilité ville-auto est archiconnue...

PAUL SAGE,
(Châlons-sur-Marne).

Choisir entre les chômeurs et les morts sur la route ?

La voiture n'est plus le moyen le plus pratique pour aller d'un point à un autre. Mythifiée, elle est devenue l'instrument de tous les défoulements. Si le conducteur se montre tellement peu soucieux de la vie, de son voisin de route, c'est qu'il aspire à satisfaire, au volant, cette volonté d'une puissance dont il est frustré par l'existence quotidienne. Celle-ci multiplie les injustices, les insatisfactions. L'automobiliste voudra alors se venger, sur la route, des camouflets que lui inflige la société, y trouver une revanche qui souvent, hélas ! se fait sanglante.

N'accablons pas trop, pourtant, l'automobiliste. S'il roule vite, c'est parce qu'on lui met entre les mains des voitures faites pour rouler vite et qui, par leur nervosité, provoquent l'agressivité de celui qui les conduit. Rouler longtemps à 90 km/h avec une voiture faite pour rouler à 140 km/h est une gageure difficile à tenir. Chacun en a fait l'expérience.

La publicité, il faut bien le dire, favorise, parfois, cette agressivité : les voitures qui font « grrr ! », ces voitures-requins prêtes à dévorer ! ces constructeurs qui sortent leurs griffes. Un bon point pourtant pour la « Z ». Avec la « Z », c'est plus Z amusant. Si toutes les voitures avaient aussi peu de prétention que la « Z », il y aurait sans doute moins de morts sur les routes.

Et que penser aussi de ces voitures de faible cylindrée dont les moteurs ont été poussés au maximum pour satisfaire une clientèle jeune, soucieuse avant tout du rapport vitesse-prix et qui, quand elle passe du 2 roues à la 4 roues, ne se contente plus de faire vombrir une moto surtout dangereuse pour son conducteur, mais veut exploiter jusqu'à la limite toute la puissance de son moteur.

Alors ? Construire des voitures moins rapides, moins nerveuses ? Le problème n'est pas résolu pour autant. Car c'est la vitesse, la nervosité, qui font vendre une voiture. Faut-il donc, à la limite, choisir entre les chômeurs et les morts sur les routes ?

Peut-être, après tout, ces morts ne sont-ils que les victimes d'un ordre économique impitoyable, inéluctable. Dans le même ordre d'idées, faut-il choisir entre la survie d'entreprises de transports routiers marginales et les victimes d'accidents entraînés par les conditions de travail inhumaines de leurs chauffeurs. A-t-on le droit, pour des raisons économiques, de priver un homme de son droit inaliénable au sommeil ? A moins que, dans notre civilisation industrielle, l'automobile, la route, n'aient pris insidieusement la place de ces divinités antiques qui, pour être favorables aux hommes, exigeaient des sacrifices humains ?

MICHEL GEST.
(Évry.)

Les assises pour les meurtriers du volant

A propos de l'article de F. Grosrichard « Homicide par inconscience » (*le Monde* du 1er juillet), je suis de ceux qui pensent (et depuis longtemps) que le responsable d'un accident mortel sur la route devrait être jugé comme un véritable criminel et relever de la cour d'assises. L'inconscience de même que l'alcoolémie ne sont pas des excuses mais plutôt des circonstances aggravantes.

C'est finalement la justice qui, dans ses jugements, apprécie le prix de la *vie*, et il faut bien avouer que, pour le moment, elle ne vaut pas cher !

Il y aura toujours, hélas ! des accidents véritablement... accidentels, mais s'il n'y avait que ceux-là, ils seraient relativement rares, et on les accepte un peu comme la fatalité et le prix de la « rançon du progrès » car le progrès n'est jamais innocent ou gratuit. Mais pour ce qui est des cas d'inconscience, les plus nombreux, alors il faut agir sérieusement dans deux directions : prévention et répression.

La prévention, c'est avant tout l'« éducation civique » tout au long de la scolarité, une éducation sur le prix de la vie, la responsabilité individuelle et « le respect de la vie d'autrui en toute circonstance ». De ce côté, rien n'est fait et c'est pourtant le plus important, me semble-t-il. Je me demande d'ailleurs si le gouvernement tient vraiment à ce genre d'éducation qui risque de faire des citoyens tellement responsables que la plupart deviendraient de véritables objecteurs de conscience... (ce qui poserait des problèmes à M. Hernu !).

Deuxième volet applicable immédiatement, une répression « très sévère » avec retraits définitifs de permis à la clé, plus, comme vous l'indiquez, quelques aménagements de la réglementation en vigueur. C'est peut-être le moment de rappeler le nombre incroyable de gens qui se vantent (à juste titre semble-t-il) de pouvoir faire « sauter » leurs sanctions (amendes ou P.V.), grâce à un ami ou l'ami d'un ami qui connaît... un simple flic ou le préfet. Ce petit scandale institutionnel, outre le fait qu'il s'apparente à de la fraude financière et de la corruption de fonctionnaires, laisse un grand nombre d'individus libres de transgresser impunément le code de la route.

Il faudrait peut-être en parler...

BORIS BRENTCHALOFF,
Dallet (Puy-de-Dôme).

Une sainte frousse

Roulant de nuit (vers 22 ou 23 heures) sur l'autoroute de l'Ouest en direction de Paris, à vive allure (120-130 km/h), j'avais un sentiment de *sécurité totale* dans un trafic peu dense, ponctué par les feux arrière des voitures. Et soudain, je réalise avec stupeur que les feux arrière situés devant moi *sont à l'arrêt*. La chaussée était sèche. Il me restait 100 à 150 mètres. Au prix de quelques sévères embardées, je me suis arrêté sans toucher personne, avec une sainte frousse et le sentiment d'avoir eu une chance inouïe. Je veux donc dire que la surprise peut être *totale* et qu'il faut être singulièrement vigilant pour faire la différence entre des feux à l'arrêt et des feux se déplaçant à 100 km/h, car *rien ne les distingue*.

Je suis à peu près certain qu'on peut réaliser un système de détection (radar Doppler, par exemple) permettant de *faire connaître en permanence à un automobiliste la vitesse* (et éventuellement la décélération) *du véhicule se trouvant devant lui*. Ce système pourrait, me semble-t-il, être d'un usage obligatoire sur les véhicules de transport en commun, et, *a fortiori*, sur les véhicules de transport d'enfants.

ALBERT HERRENG
Gilette (Alpes-Maritimes).

Dépasser l'amour-propre

Certains automobilistes se gâchent leurs vacances et souvent la vie parce qu'ils collent, surtout sur les autoroutes, à la voiture qui les précède, étant ainsi soumis à une attention intense, fatigante, hallucinante.

Tout cela pour ne pas se laisser dépasser par un automobiliste qui pourrait s'intercaler entre eux et celui qui les précède.

A 130 km/h, se laisser dépasser par une auto les déshonorerait à leurs yeux, à ceux de leurs femmes et de leurs enfants. Leur sens de l'équité ne leur permet pas de tolérer un individu qui dépasse la vitesse limite d'abord, et les dépasse, *surtout*.

Etre dépassé dix fois par heure, à 130, coûte chaque fois une perte de 100 mètres (pour se remettre à bonne distance) soit 10 × 100 = 1 000 mètres, soit 27 secondes en 130 kilomètres. Ne pourrait-on créer (pour sauver la face, rendre la conduite plus détendue à ceux pour qui c'est un plaisir de rouler) un insigne, qui mis sur le panneau arrière signifierait : « *Dépassez-moi si vous en avez envie, je veux conduire tranquillement et si je vous dépasse ce n'est pas pour vous embêter. Bonne route.* »

RENÉ GASSOT,
(Paris).

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	601 F	1 074 F	1 547 F	2 020 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

étranger

EUROPE

Grande-Bretagne

Les Communes ont repoussé à une large majorité le rétablissement de la peine de mort

De notre correspondant

Londres. – Les abolitionnistes ont remporté, mercredi 13 juillet, une victoire sans doute décisive à la Chambre des communes. Par six fois, la majorité des députés britanniques a en effet refusé la réintroduction dans le code pénal de la peine de mort, qui en avait disparu depuis 1965. La motion présentée par un conservateur, Sir Edward Gardner, qui demandait le rétablissement général de la pendaison, a été repoussée par 368 voix contre 223, soit une majorité de 145 voix (1).

Sans doute l'écart entre partisans et adversaires de la peine de mort a-t-il tendance à se réduire. Il était encore de 190 voix au début de la précédente législature, et de 162 voix l'année dernière. Mais c'est la septième fois que les députés britanniques sont appelés à se prononcer sur ce sujet, et jamais la situation n'avait semblé aussi favorable aux anti-abolitionnistes. L'existence d'une forte majorité conservatrice, composée de nouveaux députés, dont beaucoup sont sensibles aux thèses de la droite la plus dure, laissait penser que le scrutin serait très serré. L'ampleur de la majorité hostile à la peine de mort est telle que les anti-abolitionnistes ont admis leur défaite, au moins pour la durée de cette législature.

Un attentat meurtrier en Ulster

Comment s'explique-t-elle ? Il est évident que de très nombreux députés conservateurs ont changé d'avis ces derniers jours, et même peut-être au cours des débats, qui ont duré près de sept heures et qui ont été d'une très haute tenue. Les partisans du rétablissement de la peine capitale n'ont pas été en mesure d'apporter la preuve – difficile en effet à administrer – que la crainte du châtiment suprême est dissuasive pour les meurtriers en puissance, et qu'elle permet ainsi de lutter contre la criminalité grandissante.

D'autre part, le nouveau ministre de l'intérieur, M. Leon Brittan, n'a pas servi sa cause en laissant transparaître toutes les difficultés législatives et juridiques qu'un rétablissement de la peine de mort provoquerait inévitablement. M. Brittan, qui était opposé au recours général à la pendaison, s'était prononcé en sa faveur dans le cas des meurtres terroristes.

L'actualité du sujet avait été soulignée quelques heures auparavant par un attentat en Irlande du Nord, qui a coûté la vie à quatre auxiliaires des forces de sécurité, et par la découverte, toujours en Ulster, des cadavres de deux catholiques, sans doute victimes des querelles internes de l'Armée de libération nationale irlandaise (INLA), groupe terroriste dissident de l'IRA.

Le secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, M. James Prior, s'était publiquement exprimé contre la peine de mort pour les terroristes, en raison des désordres qu'un tel recours ne manquerait pas d'entraîner. Mais M. Brittan a estimé que les terroristes s'attaquant aux fondements mêmes de l'État, ils méritaient un châtiment unique et exemplaire, par lequel *« l'Etat montrerait son refus total et absolu »*. Pressé de questions pour savoir comment il pouvait envisager de rétablir la peine de mort pour les terroristes, alors que le système des jurys populaires a été supprimé en Irlande du Nord (par crainte, justement, des représailles terroristes), M. Brittan s'est trouvé sur la défensive et a reconnu qu'il était incompatible avec la tradition judiciaire britannique qu'un juge seul envoie un homme à la potence.

Le docteur Runcie, archevêque de Cantorbéry, qui a fait en sorte que la position de l'Eglise d'Angleterre contre la peine de mort soit réaffirmée solennellement, s'est déclaré *« très satisfait »* du vote des Communes. Il a cependant insisté sur le fait qu'il ne devait pas s'agir d'un *« vote sentimental »*, mais qu'il impliquait une importante responsabilité, par rapport aux victimes d'actes criminels, et par rapport au *« climat général qui a conduit aux sentiments reflétés dans les sondages »*. Près de 80% des Britanniques se déclarent en effet favorables au rétablissement de la peine de mort. Et si les députés se sont prononcés mercredi en toute conscience, sans se laisser impressionner par l'opinion de leurs mandants, il n'en reste pas moins que la défaite des anti-abolitionnistes va se traduire par des pressions de plus en plus fortes en faveur de condamnations plus sévères (en particulier pour que les condamnations à la réclusion à vie ne se traduisent pas par des libérations conditionnelles au bout de dix ans en moyenne). Mme Thatcher, qui s'est toujours montrée favorable à la peine de mort comme au renforcement de « la loi et l'ordre », ne devrait pas éprouver beaucoup de difficultés à donner satisfaction aux partisans de la fermeté.

DANIEL VERNET.

(1) La Chambre des communes a repoussé par 361 voix contre 245 le rétablissement de la peine capitale pour les meurtres terroristes, par 344 voix contre 263 pour les meurtres de policiers en fonctions, par 348 voix contre 252 pour les meurtres de gardiens de prison en fonctions, par 374 voix contre 204 pour les meurtres par balles ou explosifs, par 369 voix contre 194 pour les meurtres commis au cours d'un vol et, enfin, par 368 voix contre 223 pour le rétablissement général de la pendaison pour meurtre.

● RECTIFICATIF. – Dans la note au bas de l'article consacré, dans *le Monde* du 13 juillet, au débat sur le rétablissement de la peine de mort en Grande-Bretagne, il fallait lire *« elle existe encore dans l'île de Man, dotée d'un statut particulier depuis 1765 »*.

Un scénario pour la France ?

Le débat qui a eu lieu mercredi à la Chambre des communes amène à se poser la question : en cas de changement de majorité, la peine de mort serait-elle rétablie en France ? *A priori*, la réponse est non. Excepté quelques associations comme Légitime défense, aucune organisation politique de poids ne réclame actuellement ce rétablissement.

L'abolition de la peine de mort a été votée à l'Assemblée nationale par MM. Chirac, Toubon, Séguin (R.P.R.), Blanc, Méhaignerie, d'Ornano et Soisson (U.D.F.) pour ne citer que quelques personnalités de l'opposition. Le Sénat, dominé par une majorité conservatrice, l'a aussi approuvée. Il existe donc au Parlement une « majorité d'idées » favorable à la situation actuelle.

Mais elle n'existe pas dans l'opinion. Un sondage réalisé en novembre dernier par la SOFRES, pour *le Parisien libéré*, a montré que 66 % des Français « désapprouvaient » l'abolition de la peine de mort, ce qui n'est guère surprenant, les partisans de la guillotine étant majoritaires dans l'opinion depuis 1971.

Ce divorce apparent entre les parlementaires et la France « profonde » a conduit M. Peyrefitte à suggérer récemment l'organisation d'un référendum d'initiative populaire sur cette question. L'ancien garde des sceaux, qui ne prendra *« jamais l'initiative de rétablir la peine de mort »*, préfère laisser ce soin au peuple souverain. Cependant, comme un tel référendum suppose une révision de la Constitution, ce n'est, pour l'instant, qu'une hypothèse d'école.

En réalité, ce n'est pas l'élection d'une majorité de droite « introuvable » qui risque de provoquer le rétablissement de la peine de mort, mais la multiplication de crimes affreux ou une nouvelle flambée d'actes terroristes, comme on en a connu l'été dernier. Après l'arrestation de Klaus Barbie, il s'est trouvé des abolitionnistes convaincus comme M. Henri Caillavet (M.R.G.) pour réclamer le rétablissement de la peine de mort pour des criminels comme le *« boucher de Lyon »*. En cas de tension extrême, il est évident que les parlementaires, aujourd'hui opposés à la peine de mort, prêteraient davantage l'oreille aux vœux de la majorité de l'opinion, qui y est favorable.

Le gouvernement de M. Mitterrand a perçu ce danger et a signé, au mois d'avril, un protocole additionnel à la convention européenne des droits de l'homme qui déclare que *« la peine de mort est abolie »*. Ce protocole, ayant valeur de traité, interdit pratiquement le rétablissement de la peine capitale par une loi ordinaire, quelle que soit la majorité. Pour qu'il entre en vigueur, il faudrait, néanmoins, que le Parlement français le ratifie. L'Elysée a fait savoir que tel était son objectif. Le débat qui a eu lieu mercredi aux Communes pourrait inciter le gouvernement à hâter le pas. – B. L. G.

R.F.A.

DANS LA PERSPECTIVE DE L'« AUTOMNE CHAUD » DES PACIFISTES

Le gouvernement veut renforcer la législation contre les auteurs de manifestations violentes

De notre correspondant

Bonn. – Malgré la canicule qui sévit en Allemagne, c'est vers l'« automne chaud » promis par les pacifistes que se tournent les esprits. Mercredi 13 juillet, le cabinet fédéral a adopté, à l'unanimité, un projet de loi restreignant le droit de s'assembler pour manifester. D'après la nouvelle prescription – qui doit encore être votée par le Bundestag, lequel est en vacances jusqu'en septembre – dès qu'une manifestation donne lieu à des actes de violence, la police pourra, après trois sommations, interpeller et accuser de complicité avec les « casseurs » tous ceux qui n'auront pas pris la fuite. Ces irréductibles seront passibles de fortes amendes ou de peines de prison pouvant aller jusqu'à un an.

Le ministre de l'intérieur, M. Friedrich Zimmermann pense qu'avec ces mesures draconiennes les auteurs d'actes de violence ne pourront plus se réfugier dans la foule des manifestants qui les entoure. A vrai dire, les choses se passent rarement ainsi, les « casseurs » se détachant d'habitude du gros de la démonstration pour s'attaquer à la police ou se livrer aux déprédations sur la voie publique.

Le but de la future législation est d'intimider, au moins autant que de réprimer. L'ordre de dispersion, transmis par les haut-parleurs de la police, peut se heurter à des obstacles matériels, ne serait-ce qu'à la densité de la foule des manifestants. Se trouveront donc *ipso facto* soumis à une possible arrestation tous ceux qui n'auront pas pu prendre leurs jambes à leur cou... L'intention du législateur principal a été clairement établie par M. Zimmerman, qui a dit à Cassel, devant la police des frontières, que la résistance non-violente était une forme de violence, surtout lorsqu'elle s'attaque à une décision démocratiquement adoptée par la majorité parlementaire, ce qui sera le cas lors des manifestations contre les nouvelles fusées américaines. Exception sera faite pour les manifestants restés sur place dans le but d'apaiser les excités, mais la charge de la preuve leur reviendra devant le juge, ce qui est tout à fait inusuel et anormal.

M. Zimmermann entend en outre mettre l'été à profit pour concocter de nouveaux paragraphes dirigés contre les manifestants masqués et armés « pacifiquement », comme les porteurs de casques de motard. Là, il se heurte à l'opposition des libéraux ; mais ceux-ci devront sans doute s'incliner en dernière instance. On a beaucoup remarqué que le chancelier Kohl n'était pas intervenu dans le débat qui a opposé, durant des semaines, chrétiens-démocrates et libéraux sur le nouveau droit de manifestation. Le projet entériné mercredi représente un compromis entre le ministère de la justice, dirigé par un libéral, M. Engelhard, et le ministre de l'intérieur, chrétien social très proche de M. Strauss, et partisan d'une démocratie « musclée ».

L'opposition à ce texte englobe la grande centrale syndicale du D.G.B., les sociaux-démocrates, l'association des avocats et le président du tribunal suprême de Karlsruhe, M. Gerd Pfeiffer. Tous trouvent *« superflues »* les nouvelles dispositions, et certains vont jusqu'à dire qu'elles menacent les droits fondamentaux des citoyens. S'il n'est pas encore question d'attaquer le projet devant le tribunal constitutionnel, c'est parce que son entrée en vigueur est encore lointaine, et qu'on attend de voir la tournure que prendront les manifestations « pacifistes » de l'automne.

ALAIN CLÉMENT.

Pologne

La notion d'« état d'exception » pourrait être introduite dans la Constitution

La Diète polonaise devait se réunir ce jeudi 14 juillet afin d'examiner en première lecture divers projets d'amendement à la Constitution, dont celui relatif à la levée de l'état de guerre. Ce projet, indique l'agence officielle PAP, vise à *« distinguer les facteurs extérieurs des facteurs intérieurs susceptibles de constituer une menace pour l'Etat »*. L'*« état d'exception »* pourrait ainsi être proclamé à la place de l'état de guerre dans l'éventualité d'une *« menace contre la sécurité intérieure du pays »*, ou d'une *« catastrophe naturelle »*.

La commission privisoire de coordination (T.K.K.) de Solidarité a rejeté à l'avance, dans une déclaration faite mercredi, toute levée de l'état de guerre qui ne serait que *« de pure forme »*, comme *« un geste sans réelle importance politique »*. Le même jour, quelque deux mille personnes ont manifesté leur soutien au syndicat dissous à la sortie de l'église Sainte-Croix, où avait lieu, comme le 13 de chaque mois, une messe commémorant la proclamation de l'état de guerre, le 13 décembre 1981. Il ne saurait être question, pour Solidarité, de considérer une éventuelle amnistie comme *« un acte de grâce »* mais *« uniquement comme le fait de rendre la liberté à ceux qui en ont été privés illégalement »*.

A huit jours d'une possible levée de l'état de guerre, le Conseil d'Etat a rejeté le recours en grâce de cent vingt-deux personnes condamnées en vertu de la loi martiale. Huit cent neuf condamnés ont tenté de se prévaloir de la *« procédure de clémence »* adoptée à l'occasion de la suspension de l'état de guerre.

Les autorités de Varsovie ne devraient pas rester indifférentes aux propositions renouvelées des Etats-Unis de lever certaines sanctions économiques en échange de la libération d'un nombre important de prisonniers politiques.

U.R.S.S.

Impliqués dans une affaire de contrebande avec l'Afghanistan

TROIS OFFICIERS SOVIÉTIQUES ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS

Moscou *(A.F.P.)*. – Trois officiers de l'Armée rouge ont été exécutés récemment dans la région de Moscou, à la suite d'une importante affaire de contrebande entre l'Afghanistan et l'U.R.S.S., a-t-on appris de source non officielle à Moscou.

Des marchandises de contrebande en provenance d'Afghanistan étaient introduites clandestinement en U.R.S.S., dissimulées dans des cercueils censés rapatrier des soldats soviétiques tués au cours de combats. Le 21 juin dernier, on avait appris de source non officielle que quatre sous-officiers avaient été condamnés à de lourdes peines de camp de travail.

La contrebande portait essentiellement sur du matériel stéréophonique japonais transitant par Kaboul et sur des fourrures afghanes.

● *Le président afghan Karmal*, passe *« plusieurs jours »* à Moscou, a annoncé, mercredi 13 juillet, l'agence Tass. D'autre part, la résistance a attaqué pour la seconde fois en une semaine l'aéroport de Kaboul dans la soirée du 9 juillet et a intensifié ses opérations dans la capitale, a-t-on appris mercredi à Islamabad, de source occidentale. – *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

APRÈS AVOIR REÇU L'ENVOYÉ DE M. ARAFAT

M. Gromyko juge « inadmissibles » les « querelles intestines » des Palestiniens

L'Union soviétique a fermement admonesté les Palestiniens mercredi 13 juillet, qualifiant d'*« inadmissibles »* leurs divergences et les appelant à la négociation pour y mettre fin. Cette sérieuse réprimande a été exprimée au plus haut niveau par le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Andrei Gromyko, qui recevait M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), en visite de travail à Moscou.

Selon l'agence Tass, *« la partie soviétique a exprimé sa ferme opinion »* sur les dissensions interpalestiniennes lors des entretiens officiels soviéto-palestiniens de mercredi, les premiers depuis qu'a éclaté la crise au sein du Fath de M. Arafat, principale composante de l'O.L.P. M. Gromyko a déclaré *« inadmissible qu'il y ait des controverses et des querelles intestines parmi les Palestiniens face à l'agresseur israélien »*, soulignant que ces querelles *« affaiblissent et désunissent les rangs arabes »*.

Le chef de la diplomatie soviétique a appelé les Arabes à la négociation immédiate : *« Les désaccords au sein de l'O.L.P. peuvent et doivent être surmontés par des moyens politiques, par le dialogue »*, a-t-il dit, affirmant encore *« la nécessité de resserer la coopération entre l'O.L.P. et les pays arabes progressistes »*, seule allusion implicite à la Syrie.

On explique enfin, de source officieuse, à Moscou, que l'U.R.S.S. entend rester neutre dans le conflit qui divise la résistance palestinienne et oppose certains de ses membres à la Syrie. La même source soviétique a déclaré, après la rencontre Gromyko-Kaddoumi, que le Kremlin avait renoncé à jouer les médiateurs directs entre les divers courants palestiniens et la Syrie. Plusieurs éléments auraient motivé cette décision : les dirigeants soviétiques sont conscients de la profondeur des divergences et très pessimistes sur les chances d'arriver à un rapide compromis. De plus, de l'aveu même des milieux officieux, la situation échappe aux Soviétiques. Ils admettent, notamment en privé, ne pas contrôler leur allié syrien, sentiment partagé par les milieux arabes à Moscou. *(A.F.P.)*.

● *M. Aziz Umar Chennib*, l'ambassadeur de Libye en Jordanie, qui avait annoncé, l'avant-veille, sa défection (*le Monde* du 14 juillet), a affirmé, mercredi 13 juillet, avoir reçu *« des fonds sans limites du colonel Kadhafi pour semer la division au sein de l'Organisation de libération de la Palestine »*. Dans une déclaration à l'A.F.P., le diplomate libyen a également indiqué avoir été convoqué *« récemment »* dans la capitale libyenne par M. Kadhafi et y avoir été informé qu'un attentat était en préparation contre le roi Hussein de Jordanie. M. Chennib a précisé que cet attentat était initialement prévu *« avec l'aide d'un autre pays arabe »* qui aurait finalement *« opposé une fin de non-recevoir »*. – *(A.F.P.)*

Liban

Le chef d'état-major israélien confirme que ses forces se replieront sur la rivière Awali

Jérusalem. – Le chef d'état-major israélien, le général Moshe Levy, a confirmé mercredi 13 juillet que ses troupes se replieront *« dans un premier temps »* sur la rivière Awali (1), dans le cadre du redéploiement des forces israéliennes au Liban *(le Monde* du 12 juillet). C'est la première fois que la ligne de la rivière Awali est désignée au plus haut niveau militaire entre les autres lignes possibles dont la presse israélienne avait fait état il y a quelques semaines.

Dans une déclaration à la télévision israélienne, le général Levy, faisant allusion par ailleurs aux récents attentats (une cinquantaine pour le seul mois de juin) contre les forces israéliennes au Liban, n'a pas exclu *« une certaine forme d'actions préventives destinées à déjouer des plans d'attaque »*. Selon M. Moshe Arens, ministre israélien de la défense, les territoires qui seront évacués par Israël au Liban ne seront pas occupés par des forces hostiles à Israël ; il l'a affirmé mercredi 13 juillet à la Knesset (Parlement). Le même jour M. Arens s'est rendu dans le Chouf, au sud de Beyrouth, pour y préparer le retrait israélien. Le général Mustafa Tlass, ministre syrien de la défense, qui se trouvait également au Liban le 13 juillet a affirmé que le *« redéploiement »* israélien masquait la préparation d'une attaque contre la Syrie, mais que celle-ci *« était prête à livrer cent batailles à Israël »*.

(1) l'Awali est un petit cours d'eau situé au nord de Saïda et du fleuve Litani.

Iran

La « douce mort » des enfants-soldats

De notre correspondante

Genève. – L'organisation Sentinelles, dirigée par M. Edmond Kaiser, le fondateur du mouvement Terre des hommes, s'est donné pour objectif de sauver les enfants iraniens enrôlés dans la guerre du Golfe. Des milliers d'entre eux ont été tués, des centaines sont prisonniers en Irak. De retour d'une visite au camp de prisonniers de guerre de Ramadi, à 110 kilomètres de Bagdad, où sont regroupés deux cents enfants-soldats (1) âgés de dix à quinze ans, dont une dizaine de blessés graves, M. Kaiser a ouvert, mercredi, une conférence de presse en citant un extrait du journal *Etelaat*, de Téhéran, en date du 5 avril dernier : *« Il n'est pas une seule école, une seule ville, qui soit exemptée de ce bonheur de faire la guerre, de boire le savoureux élixir de la douce mort du martyre, afin de vivre éternellement au paradis. »* Cela peut expliquer pourquoi aucun enfant interrogé par lui ne souhaitait être rapatrié, car le retour aurait été la preuve du refus du martyre promis, et aurait signifié pour les enfants et leur famille les *« pires persécutions »*.

De toute façon, le gouvernement iranien a déjà refusé de les reprendre. Le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) ne peut pas garantir leur sécurité, car aucune convention humanitaire ne prévoit le cas des enfants mobilisés. Sa tâche se limiterait donc à son activité traditionnelle en faveur des prisonniers : des visites régulières sans témoins et des échanges de lettres entre ces enfants et leur famille restée en Iran. Le gouvernement irakien serait *« las de leur captivité »* et peu soucieux de les garder sur son territoire. Sentinelles ne voit d'autre solution, tant qu'un cessez-le-feu effectif ne sera pas signé entre l'Iran et l'Irak, que de trouver pour ces enfants captifs un accueil temporaire dans d'autres contrées islamiques.

Les premiers pays avec lesquels il sera pris contact à cet effet sont l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie et la Tunisie. Au cas où ces Etat refuseraient de prendre en charge les petits Iraniens, Sentinelles se tournerait vers la France et la Suisse, où vivent d'importantes communautés musulmanes. M. Kaiser espère que les compagnies aériennes accepteront de transporter gratuitement les enfants, et pense que leur entretien dans les familles qui les auront accueillis reviendra à son organisation à 10 francs suisses par jour et par enfant. Une campagne de collecte de fonds est déjà prévue pour permettre d'assurer l'entretien d'au moins une centaine d'enfants.

ISABELLE VICHNIAC.

(1) Selon la Croix-Rouge, sur les sept mille deux cents prisonniers de guerre iraniens en Irak, un millier ont de quinze à vingt-cinq ans et une centaine sont des enfants d'une dizaine d'années.

● *Deux personnes ont péri noyées* et quatre autres sont portées disparues dans le naufrage d'un navire qui cherchait, mardi 12 juillet, à quitter l'Iran au large du port iranien de Buchehr, rapporte le quotidien téhéranais *République islamique*.

Le journal indique que le prix d'une traversée clandestine du golfe Persique est de 1,2 million de rials (environ 100 000 F). – *(A.F.P.)*

AFRIQUE

Dans Abéché reconquise

(Suite de la première page.)

Le petit groupe s'ébranle à un commandement pour aller décharger les caisses de munitions d'origine française du vieux DC-4, venu quelques heures auparavant de la capitale, qui s'est immobilisé en plein soleil sur le tarmac.

A la préfecture, devant laquelle a pris position un V.R.L.A. (véhicule léger de reconnaissance avancée), de fabrication française, muni de deux canons de 23 millimètres, un ministre en treillis, qui a participé aux combats pour la reprise d'Abéché, M. Ibrahim Mahama Itno, indique que l'action décisive a duré vingt-cinq minutes et a commencé mardi à 16 heures. Les forces gouvernementales qui venaient par la piste d'Oum-Hadjer, à 146 kilomètres à l'ouest d'Abéché, ont bifurqué piste pour attaquer la ville par le sud-ouest. Le ministre évalue les forces adverses à environ mille cinq cents hommes, d'autres sources faisant état de quelques centaines. Les rebelles disposaient, selon lui, d'orgues de Staline (B.M.-16), de mortiers et de canons. *« Certaines armes récupérées sont immédiatement opérationnelles »*, explique-t-il. Trente véhicules légers et dix camions auraient ainsi été saisis.

M. Itno affirme d'autre part que Biltine, à 92 kilomètres au nord d'Abéché, est sous le contrôle des forces gouvernementales, ce qui coupe la retraite aux fuyards. Le gros de la colonne rebelle, qui comptait quatre-vingts véhicules, a cependant pu s'échapper et va sans doute tenter de se frayer une voie vers le nord en roulant en dehors des pistes.

La débandade du 8 juillet

Abéché avait été évacuée vendredi 8 juillet par les forces gouvernementales au milieu d'une grande confusion. Assistant au départ des troupes, la moitié de la population (qui compte trente mille personnes au total) avait alors fui la ville. Abéché avait subi en 1981, à l'époque de l'intervention directe de l'armée du colonel Kadhafi dans la guerre civile tchadienne, de violents bombardements de l'artillerie et de l'aviation libyennes qui avaient fait de très nombreux morts.

Des scènes de pillage eurent lieu dès vendredi, mais des petits groupes s'étaient formés autour du sultan de la ville pour tenter de maintenir un semblant d'ordre. La journée de samedi fut relativement calme. Dans la ville, évacuée par les troupes gouvernementales, les notables cherchaient à établir un contact avec les troupes du gouvernement d'union nationale du Tchad (GUNT) de l'ancien président Goukouni pour leur signifier que la ville leur était ouverte. Les soldats du GUNT n'effectuèrent cependant leur entrée que dans la nuit de samedi à dimanche. Ils firent aussitôt rassembler un millier d'habitants sur la place du colonel Moll, officier français qui prit Abéché en 1909 et dont un monument rappelle qu'il mourut au Soudan. Un chef militaire du GUNT, M. Hamid Moussayé, se mit alors à haranguer la population en lui demandant de ne pas se livrer au pillage.

Presque au même moment quatre véhicules des forces gouvernementales firent leur apparition sur la place et échangèrent des tirs avec les forces du GUNT tandis que la population civile se dispersait laissant des blessés, mais apparemment aucun mort. Des combat confus allaient durer de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à ce que les forces gouvernementales se replient à nouveau à l'ouest, fuyant le pilonnage de la zone de l'aéroport par des canons de 106 et des orgues de Staline.

Les rebelles sont donc restés maîtres de la ville pendant toute la journée de lundi et ont arrêté quelques gros commerçants. Certains d'entre eux auraient été fusillés. Selon un récit fait par un témoin sûr, les assaillants ont demandé aux officiers et sous-officiers du petit détachement « sudiste » resté sur place au milieu de la panique de vendredi dernier de sortir du rang.

Huits gradés furent alors emmenés en brousse et exécutés. L'un d'entre eux, atteint de plusieurs balles, parvint à se réfugier à l'hôpital. Dans la journée de lundi, un C-130 libyen a survolé un moment l'aéroport sans se poser, y laissant seulement tomber un colis.

La contre-offensive des forces gouvernementales, mardi à 16 heures, a été extrêmement rapide, les automitrailleuses légères (A.M.L.) livrées par la France ont coupé en deux le dispositif adverse. Une partie — la plus importante — de la colonne des GUNT parvint alors à s'enfuir vers le nord, alors que les membres de l'autre étaient faits prisonniers ou se dispersaient. Une cinquantaine de blessés ont été conduits à l'hôpital de la ville pour y être soignés par l'équipe de Médecins sans frontière. Une dizaine d'entre eux ont été ramenés, mercredi, à N'Djamena par le vieux DC-4 des forces aériennes tchadiennes.

La ville était calme mercredi en fin d'après-midi. Quelques habitants se risquaient à sortir sur le seuil de leur maison de pisé. Les forces gouvernementales arboraient nonchalemment un armement disparate (composé de kalachnikov, M.-16 et FAL (fusils d'assaut légers, de fabrication belge). Une caisse ayant contenu des pièces détachées de camions et abandonnée par les soldats du GUNT portait une inscription en anglais indiquant qu'elle provenait de Tripoli. Des passeports maliens et nigérians ont également été trouvés, qui appartiennent probablement à des recrues de la légion islamique du colonel Kadhafi, plus ou moins bien entraînés en Libye, et dont la présence dans les troupes du GUNT est moins « voyante » que celle des ressortissants libyens.

Selon Hissène Habré, qui a participé lui-même aux combats et qui a été interviewé par des journalistes d'Antenne 2, bloqués depuis le 8 juillet à Abéché, les forces du GUNT comptaient dans leurs rangs quatre Libyens. Aucun d'entre eux n'a cependant été fait prisonnier. M. Hissène Habré, dont la présence à la tête des troupes a joué, autant que l'arrivée des A.M.L. fournies par Paris, un rôle décisif dans la reconquête d'Abéché, a quitté la ville mercredi dans l'après-midi, probablement pour continuer la contre-offensive vers le nord.

DOMINIQUE DHOMBRES.

● *Le chef d'état-major* des forces de M. Goukouni Oueddeï, le général Djogo, a confirmé mercredi 13 juillet l'évacuation d'Abéché par ses troupes. *« Devant l'assaut d'un matériel nouveau, en particulier de chars utilisés par des étrangers, en plus de la participation des troupes zaïroises »*, a-t-il déclaré à un journaliste de Radio-France internationale se trouvant avec lui à bord de l'avion reliant Faya-Largeau à la ville de Sebha (Libye).

« Devant cette nouvelle situation, a poursuivi le général Djogo, *je me suis établi sur une nouvelle ligne à Oum-Chalouba, à Kalait, à Arada et à Biltine (nord-est du Tchad).*

● *A N'Djamena*, où l'évolution de la situation suscite un net soulagement, six cent cinquante soldats zaïrois sont arrivés au cours de la journée de mercredi accompagnés de trois Mirage et d'un Hercules C-130. Cet avion gros porteur a été dirigé directement vers la base militaire de N'Djamena, non loin de l'aéroport civil. A bord du C-130 se trouvait du *« personnel »*, a-t-on indiqué sans autres précisions de source militaire zaïroise.

Dans le message adressé à M. Mitterrand à l'occasion du 14 juillet, le président Hissène Habré écrit notamment : *« Je ne doute pas que grâce à votre sens élevé du respect des engagements de votre pays et votre noble souci de voir le Tchad se consacrer, en toute indépendance, à sa réhabilitation, nous puissions voir nos liens se renforcer davantage. » — (A.F.P.)*

PUBLICATION JUDICIAIRE

D'UN JUGEMENT
RENDU LE 16 MARS 1981
PAR LA 31[e] CHAMBRE DU TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

LE TRIBUNAL,

Attendu que H. et F. ont été renvoyés devant le Tribunal sous la prévention d'avoir à Paris, et sur le territoire national, courant 1977 et 1978, depuis temps non prescrit, se livrant ou prêtant leur concours d'une manière habituelle aux opérations portant sur les biens d'autrui, et relatives à l'achat, la vente, l'échange, la location, la sous-location d'immeubles, la gestion immobilière, reçu, détenu ou disposé à quelque titre et de quelque manière que ce soit, des sommes d'argent, biens, effets ou valeurs quelconques sans être titulaires d'une carte professionnelle ou de garantie financière, savoir avoir, dans les conditions fixées par le décret du 20 juillet 1972, tenu les documents ou délivré les reçus exigés, et sans avoir versé les fonds à un compte spécial.

Attendu qu'en l'espèce, il ressort du dossier et des débats à l'audience que la société à responsabilité limitée SWISS CHALETS INTER HOME, sise successivement 88, boulevard de la Tour-Maubourg, à Paris (7[e]), et 18, avenue Jean-Aicard, à Paris (11[e]) et ayant pour objet social déclaré « Correspondant d'agences de voyages et locations en France et à l'étranger, locations de chalets et appartements de vacances et de tourisme », est intervenue depuis 1971 pour le compte d'une Société Suisse, établie à Zurich, s'est tout d'abord chargée dans son ressort territorial de prospecter et de pressentir les propriétaires désireux de consentir des locations sur leurs biens immobiliers ; qu'après centralisation des offres à Zurich ladite société française a recueilli auprès de la clientèle française des demandes de réservation ; que si celles-ci étaient pour les besoins de l'informatique définitivement arrêtées à Zurich, il n'en demeure pas moins que les versements de fonds auxquels ont donné lieu les opérations, étaient effectués auprès de la société filiale française, que la société française était elle-même créditée d'une commission.

Attendu qu'il incombait dans ces conditions aux dirigeants de la société française « SWISS CHALETS INTER HOME » de se soumettre dans l'exercice de leur activité locative, aux règles régissant la profession des agents immobiliers ; que faute de l'avoir fait, les prévenus se sont rendus coupables du délit de disposition irrégulière de valeurs, par l'intermédiaire immobilier, qui leur est reproché.

PAR CES MOTIFS : Déclare H. et F. coupables d'infraction aux dispositions des articles 1, 3, 5, 6 et 18 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970.

SUR LES INTÉRÊTS CIVILS :

- **Reçoit la Fédération Nationale des Agents Immobiliers et Mandataires en vente de fonds de commerce, administrateurs de biens, syndics de copropriété et experts (F.N.A.I.M.) en sa constitution de partie civile ;**
- Condamne solidairement H. et F. à lui payer la somme de 10 000 F à titre de dommages et intérêts ;
- Ordonne en outre et à titre de réparation complémentaire, la publication par extraits du présent jugement dans deux revues ou journaux, au choix de la partie civile, et sans que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de 4 000 F.

POUR EXTRAIT.

ASIE

Chine

LES CONVERSATIONS SUR L'AVENIR DE HONGKONG

Pékin envisage un statut de « région administrative spéciale »

De notre correspondant

Pékin. — Aucun détail n'a été révélé à propos du contenu des pourparlers sur l'avenir de Hongkong, qui se sont déroulés, mardi 12 et mercredi 13 juillet, à Pékin, entre la Chine et la Grande-Bretagne. A l'issue des conversations, M. Yao Guang, le chef de la délégation chinoise, s'est contenté de dire que les entretiens avaient été *« utiles et constructifs »* et que les prochains échanges de vues auraient lieu, de nouveau à Pékin, les 25 et 26 juillet.

Sir Edward Youde, qui participe à ces discussions au sein de la délégation britannique, devait repartir pour Hongkong, ce jeudi. Selon toute probabilité, il reprendra sa place aux côtés de Sir Percy Cradock, l'ambassadeur de Grande-Bretagne en Chine, lors de la prochaine série d'entretiens.

Si le secret sur les négociations en cours est bien gardé, en revanche le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères a apporté, mardi, une intéressante précision sur la position de principe de Pékin quant au futur statut de la colonie britannique. Interrogé sur la question de savoir si la Chine pourrait réviser sa Constitution afin d'y introduire une clause garantissant le maintien, à Hongkong, du système capitaliste, le porte-parole a répondu que cela n'était *« pas exact »*. Se référant au dernier rapport de M. Zhao Ziyang, premier ministre, devant l'Assemblée nationale populaire (ANP), il a ajouté que *« la Chine recouvrera sa souveraineté sur Hongkong au moment opportun et prendra des mesures appropriées pour maintenir sa prospérité »*.

En clair, cette déclaration autorisée signifie que, du point de vue de Pékin, Hongkong, après la fin de l'administration britannique en 1997, devra entrer dans le cadre constitutionnel actuel de la Chine populaire. Or, la loi fondamentale, adoptée en décembre dernier par l'ANP, définit la Chine comme un *« Etat socialiste de dictature démocratique du peuple »*, dont le fondement économique est *« la propriété publique socialiste des moyens de production »* et *« la propriété collective par le peuple travailleur »*.

Dans un tel cadre, Pékin, apparemment, envisage de faire bénéficier Hongkong d'un statut de *« région administrative spéciale »*, tel qu'il est prévu à l'article 31 de la nouvelle Constitution. Le « système », qui sera appliqué dans de telles régions, sera précisé, stipule la Constitution, par une loi de l'Assemblée populaire tenant compte des *« conditions spécifiques »* des territoires qui en jouiront. Mais le vague le plus complet règne, pour le moment, sur ce que pourrait être une telle législation, dont, en revanche, les limites viennent d'être clairement posées.

MANUEL LUCBERT.

AMÉRIQUES

Nicaragua

Washington envisage d'accroître son aide aux contre-révolutionnaires

Les dirigeants nicaraguayens ont mis le pays en état d'alerte, convaincus qu'une offensive de grande envergure se prépare dans les camps de leurs adversaires à l'occasion du quatrième anniversaire, le 19 juillet, de la victoire sandiniste contre Anastasio Somoza.

Persuadés, eux aussi, du danger imminent d'un affrontement armé en Amérique centrale, les chefs d'État des quatre pays du groupe dit « de Contadora », MM. Miguel de la Madrid (Mexique), Luis Herrera Campins (Venezuela), Belisario Betancur (Colombie) et Ricardo de la Espriela (Panama), ont décidé de se rencontrer le 16 juillet à Cancun, station balnéaire située sur la côte atlantique du Mexique. Ils entendent tenter *« un suprême effort »* en faveur du dialogue entre, d'une part, le Nicaragua et, d'autre part, le Honduras, qui abrite aujourd'hui l'essentiel des forces antisandinistes, avec l'appui de moins en moins occulte des États-Unis, comme nous l'indique ici notre correspondant à Washington.

De notre correspondant

Washington. — Selon le *Washington Post* du 13 juillet, la C.I.A. envisagerait maintenant d'accroître son aide à une «armée secrète» de douze à quinze mille *contras* (1) en lutte contre le gouvernement du Nicaragua. La C.I.A. voudrait développer ses activités en rapport avec l'augmentation régulière du nombre de rebelles antisandinistes, évalué en mai à sept mille puis, plus récemment, entre huit et dix mille. Mais une force paramilitaire comprise entre douze et quinze mille hommes, soit pratiquement le double de ce qu'elle était en mai, exigerait de la C.I.A. un accroissement sensible de ses activités, qu'elle ne saurait entreprendre sans l'autorisation du président.

Il faut s'attendre, en tout cas, à des remous au Congrès, notamment à la Chambre des représentants qui doit discuter prochainement, et sans doute approuver, un projet de loi qui mettra fin à l'aide «secrète» donnée aux rebelles antisandinistes. Une majorité démocrate à la Chambre estime que la C.I.A., en entraînant des centaines de *contras*, viole l'amendement Boland adopté en décembre dernier, interdisant *« toute aide aux forces paramilitaires qui voudraient renverser le gouvernement du Nicaragua ou provoquer un conflit entre le Nicaragua et le Honduras »*. Le gouvernement, à commencer par le président Reagan lui-même, s'est toujours défendu de vouloir renverser le gouvernement de Managua ; mais ses affirmations ont toujours été contredites par les chefs des forces rebelles, qui ne cachent pas leur objectif de se débarrasser du gouvernement sandiniste.

Beaucoup de parlementaires, notamment démocrates, estiment que le gouvernement aura plus de mal à justifier son soutien aux rebelles nicaraguayens dès l'instant où cette armée secrète soutenue par la C.I.A. dépassera nettement le nombre (évalué entre quatre et six mille) des rebelles au Salvador.

Selon des informations officieuses, les guerilleros soutenus par les Etats-Unis seraient groupés près de la frontière du Honduras et comprendraient des Indiens Miskitos et des éléments faisant partie de la Force démocratique du Nicaragua (F.D.N.) composée d'anciens gardes somozistes. D'autre part, mille deux cents rebelles opéreraient près de la frontière du Costa-Rica sous le commandement de l'ancien leader sandiniste, aujourd'hui passé à l'opposition, M. Eden Pastora, dit le « commandant Zéro ».

(Interim.)

(1) Contre-révolutionnaires.

Chili

L'opposition au général Pinochet envisage une prochaine journée de protestation

L'organisation prochaine d'une quatrième « journée de protestation nationale » est d'ores et déjà envisagée par certains leaders de l'opposition au régime du général Pinochet, au vu de l'impact populaire de l'appel aux manifestations du 12 juillet. De l'avis des observateurs, jamais un tel tintamarre de casseroles, de coups de klaxons et de cloches d'église ne s'était entendu à Santiago depuis le coup d'Etat militaire du 11 septembre 1973. La troisième « journée de protestation nationale » a aussi eu un retentissement important dans d'autres villes du Chili : Valparaiso, Concepcion, Punta, Arenas, Talcahuano...

Bien que les manifestations de caractère violent aient été plus limitées que les 11 mai et 14 juin derniers, le bilan de la journée du 12 juillet est tout de même de deux morts : deux jeunes filles, l'une à Santiago, l'autre à Valparaiso.

De sources officielles, on annonce plus d'un millier d'arrestations : sept cent soixante à Santiago, et deux cent quatre-vingt-dix dans différentes villes de province. Il s'agit, en général, de personnes qui n'avaient pas respecté le couvre-feu. Les autorités font également état de certains dégâts matériels : véhicules endommagés, pylônes et voies ferrées rendus inutilisables.

L'événement important du mercredi 13 juillet a été la décision de la Cour suprême de libérer M. Gabriel Valdes, président de la démocratie chrétienne, ainsi que deux autres personnalités de la D.C. arrêtées en même temps que lui le 9, MM. Lavandero et Gregorio, deux sympathisants de cette formation détenus pour avoir fait imprimer et distribuer des tracts appelant à la manifestation du 12 juillet, et l'imprimeur des tracts. Les juges ont estimé que le délit d'atteinte à la sécurité nationale n'était pas constitué. La décision de la Cour suprême est considérée, à Santiago, comme un revers majeur pour le gouvernement militaire.

A Washington, le département d'Etat a semblé manifester quelque distance à l'égard de la ligne dure du général Pinochet, à l'issue de la journée du 12 juillet. Alors que l'équipe Reagan a comblé le fossé qui s'était creusé entre Santiago et Washington sous le président Carter, M. John Hugues, porte-parole de la diplomatie américaine, a reconnu, le 13 juillet, que les manifestations de la veille prouvaient l'existence d'un mécontentement populaire envers la junte au pouvoir depuis dix ans. M. Hugues a ajouté : *« Nous croyons que la meilleure façon de résoudre pacifiquement les tensions politiques que connaît actuellement le Chili est de faire preuve de modération et d'instaurer un dialogue sur les problèmes nationaux, comme celui de la transition à la démocratie. »*

A Rome, le pape a invité, le 13 juillet, les quelque trente mille pèlerins qui se pressaient à l'audience générale sur la place Saint-Pierre à *« prier avec insistance et espoir »* pour le Chili.

A TRAVERS LE MONDE

Australie

● LE GOUVERNEMENT AUSTRALIEN a annoncé, mercredi 13 juillet, qu'il acceptait l'invitation française de participer à une tournée d'inspection des installations nucléaires de Mururoa, à condition que les autres membres du Forum du Pacifique sud, également conviés, l'acceptent aussi. Les États du Forum, organisme de développement créé en 1971, doivent se réunir en août à Canberra pour décider s'ils acceptent l'invitation française qui leur a été transmise le 20 juin par M. Régis Debray, un des conseillers du président Mitterrand (*le Monde* du 24 juin). Le Forum du Pacifique sud comprend l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Fidji, Samoa occidental, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Tonga, les îles Cook, Kiribati, Nauru, Niue, Tuvalu et Vanuatu. — *(A.F.P.)*

Brésil

● LE PRÉSIDENT FIGUEIREDO ABANDONNE SES FONCTIONS, ce jeudi 14 juillet, pour une durée indéterminée, en raison de problèmes cardiaques qui l'obligent à subir des examens à Cleveland, aux États-Unis. Une opération de la coronaire est envisagée. Le vice-président, M. Aureliano Chaves, qui avait déjà assuré un intérim en 1981, assumera les responsabilités de chef de l'État en l'absence du général Figueiredo.

Népal

● LE NOUVEAU PREMIER MINISTRE, M. CHAND, a formé, mercredi 13 juillet, un cabinet de vingt et un membres, dans lequel il détient les portefeuilles de la défense et des affaires royales. M. P. B. Khatri retrouve le ministère des affaires étrangères, qu'il occupait dans le précédent gouvernement ; M. C. Lohani a, d'autre part, été nommé ministre des finances, et M. B. S. Gurung ministre de la justice.

DIPLOMATIE

LES CONVERSATIONS SUR LES ARMEMENTS STRATÉGIQUES

Moscou a proposé d'abaisser les plafonds fixés par l'accord SALT 2

La nouvelle souplesse que le général Rowny, chef de la délégation américaine aux conversations Start sur les armements intercontinentaux des Deux Grands, avait notée dans l'attitude soviétique (*le Monde* daté 10-11 juillet) s'est manifestée par de nouvelles propositions récemment déposées à Genève et sur lesquelles le *Washington Post*, dans un article reproduit par l'*International Herald Tribune* du 14 juillet, apporte quelques précisions.

En substance, et comme l'a confirmé M. Richard Perle, adjoint du ministre américain de la défense, dans des déclarations faites mercredi 13 juillet à Washington, Moscou a évolué vers un retour au traité SALT 2 signé en 1979 (mais non ratifié par les États-Unis), en reprenant les grandes classifications d'armements établies par ce texte et en fixant des plafonds légèrement inférieurs. Dès l'ouverture des conversations Start il y a un an, l'U.R.S.S. avait proposé de ramener le nombre total des vecteurs stratégiques de 2 250 — limite fixée par SALT 2 — à 1 800. Aujourd'hui, elle proposerait d'abaisser de 1 200 à 1 100 le nombre maximal des missiles à ogives multiples (M.I.R.V.) autorisés dans chaque camp, avec une sous-limite de 700 pour le nombre de ces mêmes engins basés à terre.

Ces propositions ne satisfont pas les Américains, qui observent qu'elles autoriseraient l'U.R.S.S. à conserver son arsenal actuel de gros missiles intercontinentaux, considérés à Washington comme les plus déstabilisants, à savoir 308 engins SS-18 à dix têtes nucléaires et 330 SS-19 à six têtes. M. Reagan avait proposé pour sa part, en juin 1982, d'abaisser le nombre total des missiles, basés aussi bien à terre qu'en mer et équipés ou non d'ogives multiples, à 850 de chaque côté. Depuis qu'une commission de personnalités a suggéré un abandon progressif des engins à têtes multiples au profit d'un missile léger à une seule charge, le président a modifié en hausse ses propositions, acceptant un plafond de 1 100 ou 1 200 missiles. Les États-Unis disposent aujourd'hui de 1 700 missiles balistiques classés comme stratégiques, les Soviétiques de 2 350.

Sans confirmer les chiffres du *Washington Post*, un porte-parole de la Maison Blanche a indiqué mercredi que les Soviétiques *« ont fourni des informations supplémentaires précisant leur proposition. Nous espérons que cela témoigne de leur intention de faire preuve d'une souplesse similaire à la nôtre et de faire progresser la négociation »*, a-t-il conclu.

Suspension des négociations F.N.I.

En revanche la situation apparaît toujours bloquée à la seconde négociation de Genève, portant sur les armements nucléaires à portée intermédiaire (F.N.I.) en Europe. Contrairement à ce qui avait été annoncé du côté ouest-allemand (*le Monde* daté 10-11 juillet), ces négociations F.N.I. devaient être suspendues ce jeudi 14 juillet sans être prolongées. Elles reprendront le 6 septembre, deux mois seulement avant le déploiement des euromissiles de l'OTAN qui commencera simultanément en décembre en Grande-Bretagne, en R.F.A. et en Italie.

Le conseil atlantique, qui regroupe les ambassadeurs des seize pays membres auprès de l'OTAN et a entendu mercredi un exposé de M. Nitze, chef de la délégation américaine aux négociations F.N.I., a réaffirmé son soutien à *« la proposition souple des Etats-Unis en faveur d'un accord intérimaire »*. Celle-ci prévoit, rappelle un communiqué, *« la fixation d'un niveau d'ogives américaines sensiblement inférieur au nombre prévu si l'U.R.S.S. ramène au même niveau le nombre d'ogives de ses missiles »*.

Le Monde

politique

LA CÉLÉBRATION DU 14 JUILLET

Le message aux armées du président de la République

A l'occasion de la fête nationale, M. Mitterrand, en tant que chef des armées, a adressé à celles-ci le message suivant :

« Officiers, officiers-mariniers, sous-officiers, militaires du rang des armées de terre, de mer, de l'air et de la gendarmerie,

» En ce jour de fête nationale, le chef des armées s'adresse à vous.

» La France est et sera défendue. La loi de programmation militaire a défini, pour les cinq années à venir, l'effort que le pays consent pour sa sécurité. Cet effort considérable est nécessaire. Il améliorera notre capacité de défense et permettra de rendre plus efficace notre stratégie de dissuasion.

» Vous avez le devoir de faire le meilleur usage des ressources que le pays vous confie.

» Enfin, l'armée de la France est l'armée de la nation. Vous devez rester attentifs aux préoccupations de notre peuple et aux aspirations de sa jeunesse.

» Je connais votre sens du service de l'État et votre amour de la patrie, ils justifient ma confiance. »

Les défilés à Paris et en province

5 600 hommes à pied, 300 cavaliers, 206 véhicules, 26 avions, 24 hélicoptères devaient participer, jeudi matin à partir de 10 heures, au traditionnel défilé militaire sur les Champs-Élysées, à Paris. Le président de la République devait présider dans l'après-midi, à la base d'Orange, une revue aérienne à laquelle devaient participer 168 avions, dont ceux de la patrouille de France. L'an dernier, M. François Mitterrand avait, dans les mêmes conditions, présidé une revue navale dans la baie de Toulon.

En province, notamment à Rennes, Bordeaux, Marseille, Lille (en présence du premier ministre), Toulouse, Lyon, Metz, des défilés ont eu lieu dès le 13 juillet au soir, le plus imposant ayant été celui de Strasbourg, siège de l'état-major de la plus importante structure de l'armée de terre, la 1re Armée française.

Un service de sécurité renforcé aux Champs-Élysées

De l'Etoile à la Concorde, le service de sécurité avait été renforcé par le ministère de l'intérieur. Plusieurs milliers de personnes ont applaudi au passage de M. Mitterrand, mais des sifflets et quelques cris *« Démission ! Démission ! »* ont été lancés. Une trentaine de personnes ont été interpellées pour contrôle d'identité. Un mouvement limité de foule a également été constaté au niveau de l'avenue Marigny, près du rond-point des Champs-Elysées.

L'ARCHITECTURE A LA TRIBUNE

Pour la deuxième fois, la tribune d'honneur du 14 juillet dressée dans la capitale a été conçue et dessinée par des architectes.

Choisis en mars dernier parmi cinq équipes invitées par le ministère de la culture, MM. Jean Bernard et Francis Soler (groupe Archiplus) sont les auteurs de l'auvent d'acier peint en blanc destiné à protéger du soleil (ou de la pluie) un millier de personnalités. La tribune est installée de part et d'autres de l'obélisque, place de la Concorde. L'an dernier, trois mille places avaient été disposées en amphithéâtre pour la cérémonie nocturne, face au chevaux de Marly.

La charpente a été montée en quinze jours : c'est une structure métallique tendue par des câbles, tirés par quatre grues de l'armée qui resteront sur place et dont l'élancement donne une échelle monumentale à l'ensemble. Le style « technologique » est volontairement accusé pour contraster avec la pureté classique de la place. — M. Ch.

Euromissiles : M. Mitterrand réaffirme sa position

(Suite de la première page.)

Raison de plus pour persévérer, estime M. Mitterrand, qui a décidé de prendre une part personnelle plus active que par le passé à l'explication de ses choix. Devenue quasi rituelle depuis 1981, son intervention sur TF1, à 13 heures en ce 14 juillet 1983, s'inscrivait dans la nouvelle stratégie qu'il observe à l'égard des médias. En quatre mois, M. Mitterrand a utilisé à quatre reprises le moyen d'expression radiodiffusé ou télévisé, soit autant que pendant toute l'année dernière. Dans *l'Unité* du 15 juillet, Claude Estier souligne que *« cette explication fréquente paraît désormais nécessaire* [au chef de l'Etat], *ne serait-ce que pour répondre à la campagne frénétique et désordonnée de l'opposition qui voudrait convaincre les Français que les jours de la gauche sont comptés »*. Au passage, le directeur de l'hebdomadaire du P.S. note que le souci présidentiel du *« dialogue direct, sans floritures »* s'accommode mal des interprétations selon lesquelles M. Mitterrand aurait recouru à la « ficelle » des « fausses confidences » pour se livrer, la semaine dernière, à une opération de marketing politique par l'intermédiaire de *Témoignage chrétien*. Qu'on se le tienne pour dit : si le président de la République se laisse aller, en privé, à quelque *mea culpa*, ce n'est pas avec l'arrière-pensée de donner de lui une image retouchée !

Sa nouvelle méthode de communication présente toutefois l'inconvénient de l'exposer plus directement aux critiques de ses adversaires. Selon Claude Estier, M. Mitterrand *« estime que l'opinion lui sera reconnaissante d'avoir pris toutes ses responsabilités et que sa cote* [de popularité] *remontera dès que les premiers résultats positifs de la politique de rigueur se feront sentir et permettront de mettre en œuvre à nouveau une politique plus « socialiste » dans les deux dernières années de la législature »*.

Les prévisions de l'INSEE et de l'O.C.D.E., publiées la veille de la fête nationale, permettaient à M. Mitterrand d'entretenir dans l'opinion l'espérance de lendemains meilleurs. A l'issue du conseil des ministres, le porte-parole du gouvernement soulignait d'ailleurs, mercredi 13 juillet, que *« si l'année 83 sera difficile — notamment au niveau du pouvoir d'achat et de l'emploi — malgré des résultats encourageants pour les prix et le commerce extérieur, l'année 84 sera nettement plus favorable. La patience et la continuité dans l'effort sont donc les maîtres-mots de notre politique économique »*. M. Max Gallo préparait ainsi le terrain pour le nouvel appel à l'unité nationale et à l'effort collectif que le président de la République se proposait d'adresser au pays, conformément à la tradition républicaine du 14 juillet.

M. Mitterrand se proposait aussi d'exposer personnellement, s'il était interrogé à ce sujet, les raisons pour lesquelles il a demandé que soit définitivement classé le dossier de l'Exposition universelle de 1989, se réservant de parler ultérieurement des autres grands projets envisagés. L'entourage du président de la République se préoccupe dès à présent, notamment, des manifestations qui marqueront, de toute façon, le bicentenaire de la prise de la Bastille. M. Claude Manceron, chargé de mission, s'est vu confier l'organisation d'une série de cérémonie et de fêtes commémoratives en province. M. Mitterrand souhaite, en effet, que cette célébration soit très décentralisée. Ce qui ne serait pas sans lien avec ses préoccupations d'aujourd'hui puisque ce serait, aussi, une façon de ne pas laisser au maire de Paris le monopole d'un éventuel bénéfice politique.

ALAIN ROLLAT.

● *Le présidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S.* a adressé à M. Mitterrand, à l'occasion du 14 juillet, un message affirmant l'espoir, indique l'agence TASS, *« que les relations traditionnelles d'amitié entre les peuples soviétique et français, le grand intérêt qu'ils attachent à la sauvegarde de la paix générale et à la consolidation de la sécurité sur le continent européen resteront les facteurs décisifs dans le développement de bonnes relations entre l'Union soviétique et la France »*.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 13 juillet, sous la présidence de M. François Mitterrand. A l'issue des délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

● **VALIDATION**

Le ministre de l'éducation nationale a présenté un projet de loi ayant pour objet, à la suite d'une décision du Conseil d'Etat, de valider les mesures individuelles relatives à la carrière de certains fonctionnaires de l'administration scolaire et universitaire (personnels d'intendance universitaire, attachés, conseillers et secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire).

● **ÉTÉ-JEUNES**

Le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale et le secrétaire d'Etat chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés ont rendu compte du programme interministériel « Prévention été 1983 », mis en place dès mars 1983 dans les onze département très urbanisés.

Des moyens accrus ont été apportés au dispositif qui avait déjà permis l'été dernier à des milliers de jeunes se situant en dehors des circuits traditionnels de bénéficier de vacances actives. Les moyens ainsi mobilisés avaient assuré une diminution des actes de violence et de délinquance, qui ont tendance à se multiplier en juillet et en août. La commission des maires sur la sécurité a depuis lors confirmé l'importance d'une telle prévention.

Pour 1983, les collectivités concernées ont déjà pris, avec un concours accru de l'État, des centaines d'initiatives : plus de dix mille jeunes qui n'auraient pas quitté leur quartier sont en séjours sportifs ou de découverte ; cent mille jeunes ont un accès plus large à des activités et des équipements sportifs et sociaux grâce à des personnels supplémentaires et à l'action des services de protection de l'enfance. Les commissaires de la République disposent aussi de moyens leur permettant de répondre aux urgences au cours de l'été.

Cet effort important des pouvoirs publics s'inscrit dans la politique de prévention de la violence et de la délinquance menée par le gouvernement. Il facilite l'insertion des jeunes et améliore la sécurité des populations concernées. Il ne peut être mis en œuvre que grâce à la mobilisation de milliers d'animateurs, de bénévoles et de travailleurs sociaux, civils et militaires, publics et privés.

[Le président de la République a déclaré, à ce sujet : *« Il faudra du temps et des efforts pour que la vie quotidienne de beaucoup, qui sont souvent les plus humbles, devienne plus facile dans nos grands ensembles. Cela exige donc de poursuivre activement la politique déjà engagée. L'Etat, qui a déjà beaucoup fait dans ce domaine depuis 1981, devra mettre en œuvre avec énergie cette priorité retenue par le IXe Plan. La réhabilitation des vingt-deux quartiers dégradés dans plusieurs villes, recommandée par la commission Dubedout, compte parmi les grands projets sur lesquels j'ai engagé mon septennat. »* (1).

Commentant ces propos, le porte-parole du gouvernement a indiqué, à l'issue des délibérations, au sujet du récent drame de La Courneuve : *« Nous récoltons les fruits d'une politique urbaine qui, dans le passé, n'a tenu compte ni de l'équilibre des choses ni du choix des hommes. »*. Il a ajouté : *« Il est scandaleux qu'une ville soit propriétaire de quatre mille appartements dans une autre cité. (...) Trop de grandes villes se sont déchargées de leurs problèmes sur les communes de leurs banlieues. Ce qui s'est passé à La Courneuve interpelle notre conscience. »* M. Gallo a déclaré aussi que le conseil des ministres s'était félicité *« de l'attitude digne de la population du grand ensemble des 4000 et du sens des responsabilités de ses élus »*. Il a aussi rendu hommage aux forces de police qui ont mené leur enquête rapidement et dans des conditions *« délicates »*.]

● **ADMINISTRATIONS CENTRALES**

Le premier ministre a rappelé que, depuis deux ans, le gouvernement a engagé une politique de décentralisation qui modifie les responsabilités respectives de l'État et des collectivités locales.

Cette réforme ne pourra porter pleinement ses fruits que si elle s'accompagne d'un mouvement parallèle de déconcentration, afin que les services départementaux et regionaux de l'État, grâce à des pouvoirs accrus, deviennent, pour les citoyens et pour les élus, des interlocuteurs capables de décider rapidement et sur place.

Dans ce but, les décrets du 10 mai 1982 sont précisé et renforcé le rôle des commissaires de la République, qui ont désormais seuls autorité sur les servcies extérieurs de l'État.

L'organisation des administrations centrales doit tenir compte de cette évolution : le transfert des responsabilités au niveau local conduit en effet à réduire sensiblement leurs pouvoirs.

Un décret en cours de parution institue auprès du premier ministre une mission chargée d'examiner la réorganisation de ces services. Elle sera dirigée par M. Francis de Baecque, président de la commission du rapport et des études au Conseil d'État.

Les propositions de la mission porteront notamment sur :

— la suppression, la modification ou le regroupement de services au sein de l'administration centrale ;

— les transferts de services nécessités par la déconcentration ;

— une nouvelle répartition des emplois tenant compte du nouvel équilibre entre services centraux et services extérieurs.

Tous les ministères seront concernés par les travaux de la mission et en priorité ceux dont les attributions ont fait l'objet des lois de transfert de compétences votées par le Parlement au cours de sa dernière session.

La mission commencera immédiatement ses travaux. Ses premières propositions, concernant plusieurs ministères importants, seront présentées avant la fin de l'année 1983.

[Cela concernera dès le mois de novembre 1983 les ministères de l'agriculture et de la formation professionnelle, et, en janvier 1984, les ministères de l'urbanisme, du logement, de l'environnement et des transports.]

● **TEMPS LIBRE**

Le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports a présenté une communication sur les grandes orientations de la politique du temps libre. Cette politique a pour objet de permettre à chacun de :

1) *Organiser librement ses loisirs.*

Indépendamment des mesures concernant les loisirs de vacances présentées au conseil des ministres du 18 mai dernier, les actions menées comprennent l'encouragement à la pratique des activités physiques sportives et de pleine nature et l'intensification des activités culturelles (expression artistique, loisirs scientifiques et techniques, connaissance et expression des identités culturelles, culture cinématographique).

Ces actions seront développées dans le cadre d'une politique contractuelle avec les grandes fédérations d'éducation populaire.

2) *Participer à des activités responsables.*

Il s'agit de favoriser un développement harmonieux de la vie associative, auquel contribueront les propositions émises par le Conseil national de la vie associative, qui a été installé par le premier ministre le 5 juillet dernier.

Les initiatives des jeunes seront encouragées dans le programme « A.J.I.R. » (aventure, jeunesse, initiatives, responsabilités).

Les universités populaires auront un rôle particulier à jouer dans cette direction.

3) *Disposer d'un meilleur accès aux moyens d'information.*

Il s'agit de faciliter, pour tous les publics et particulièrement pour les jeunes, la connaissance critique et la maîtrise de l'utilisation des moyens modernes de communication.

Contribueront à cet objectif, d'une part, la création d'ateliers départementaux de la communication sociale, cogérés par les collectivités locales et les associations d'éducation populaire et, d'autre part, celle d'une médiathèque mise au service des associations à l'Institut national d'éducation populaire.

⁂

Parallèlement, le gouvernement poursuivra les études engagées sur l'aménagement du temps de travail et des rythmes de vie. Il encouragera la formation des citoyens aux aspects économiques de la vie quotidienne et mettra en place, en liaison avec l'I.N.S.E.E., un dispositif permanent d'évaluation des données économiques du temps libre. Il incitera les partenaires sociaux et les collectivités locales à développer leurs initiatives en faveur de l'aménagement des rythmes de travail.

● **P.T.T. ET USAGERS**

Le ministre délégué chargé des P.T.T. a rappelé les mesures déjà prises, après concertation avec les associations d'usagers et de consommateurs, pour améliorer le traitement des réclamations et permettre, grâce à la mise en œuvre de la facturation détaillée, un meilleur contrôle par les usagers de leur consommation téléphonique.

De nouvelles mesures vont être prises pour améliorer les relations entre l'administration des P.T.T. et les usagers :

— Le droit au raccordement au réseau téléphonique sera reconnu et pourra être invoqué par tout occupant régulier d'un local ;

— La clause d'irresponsabilité actuellement en vigueur au profit de l'administration des P.T.T. sera supprimée et remplacée par un régime de responsabilité en cas de faute lourde ;

— L'administration, qui bénéficie jusqu'à présent d'un régime plus favorable, sera désormais soumise aux mêmes délais de recours et de prescription que les usagers.

Ces mesures feront l'objet d'un projet de loi qui sera prochainement soumis au conseil des ministres.

● **SITUATION INTERNATIONALE**

Le ministre des relations extérieures a rendu compte de la tournée qu'il vient d'effectuer au Proche-Orient pour s'informer directement de la situation auprès des dirigeants des pays principalement intéressés. A cette occasion, le ministre a rappelé les principes qui guident la France dans sa réflexion et dans son action. Il a insisté sur la volonté de notre pays de tout mettre en œuvre pour que soient pleinement rétablies et respectées l'unité, l'indépendance et la souveraineté du Liban.

(1) Ces quartiers sont les suivants : le plateau Rouher, à Creil (Oise) ; les grands ensembles de Dreux (Eure-et-Loir) ; le quartier des Grésillons, à Gennevilliers (Hauts-de-Seine) ; la ZUP de Grande-Synthe (Nord) ; le quartier Mistral, à Grenoble (Isère) ; la Grande-Borne, à Grigny (Essonne) ; le quartier des 4000, à La Courneuve (Seine-Saint-Denis) ; la ZUP Berthe, à La Seyne (Var) ; le Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie (Yvelines) ; les treizième et quatorzième arrondissements de Marseille (Bouches-du-Rhône) ; le Haut-du-Lièvre, à Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; le grand ensemble d'Orly et de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) ; les quartiers anciens de Roubaix (Nord) ; le Neuhof, à Strasbourg (Bas-Rhin) ; l'arrondissement de Valenciennes (Nord) ; les Minguettes, à Vénissieux (Rhône) ; le quartier du Pigeonnier, à Amiens (Somme) ; le quartier de Montclar et Champfleury, à Avignon (Vaucluse) ; le quartier du Panier et Belzunce-Sainte-Barbe, à Marseille-Centre (Bouches-du-Rhône) ; le quartier de La Goutte-d'Or, à Paris ; le quartier de la Monnaie, à Romans-sur-Isère (Drôme) ; la ZUP Montchovet, à Saint-Étienne (Loire).

● *Une délégation du parti communiste marxiste léniniste (P.C.M.L.)* conduite par son dirigeant, M. Pierre Bauby, a rencontré, mercredi 13 juillet, au siège du P.S., une délégation socialiste menée par M. Roger Fajardie, secrétaire national. Elles ont procédé à un échange de vues sur la situation actuelle, particulièrement sur la question du désarmement et sur les conséquences des élections municipales qui ont permis à quelques militants du P.C.M.L. d'être élus sur des listes d'union de la gauche.

● *M. Georges Benedetti*, député socialiste du Gard, qui avait été inscrit comme ayant voté contre le projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (*le Monde* du 8 juillet 1983), nous demande de préciser qu'il s'était agit d'une erreur. Comme tous les autres députés socialistes, M. Benedetti a approuvé ce texte.

● *M. Michel Pinton*, secrétaire général de l'U.D.F., explique dans *le Quotidien de Paris* du mercredi 13 juillet que son mouvement pourrait revenir sur sa décision de présenter sa propre liste à l'élection européenne *« si, par exemple, le mode de scrutin changeait ou si les conditions politiques changeaient »*. Mais il ajoute : *« Une telle hypothèse paraît peu probable aujourd'hui. »*

● *M. Jean-Marie Daillet*, député (U.D.F.-C.D.S.) de la Manche, a déclaré, mercredi 13 juillet, que *« l'accord Marchais-Andropov sur l'inclusion des forces nucléaires stratégiques françaises dans le décompte des armements, faisant l'objet de la négociation de Genève, est une grave provocation. (...) Le départ des ministres communistes ne peut qu'être la conséquence de l'accord Marchais-Andropov. Il devrait donc être immédiat »*.

MM. Mitterrand et Kohl se rencontreront « de façon informelle » dans les Vosges le mardi 19 juillet

Une rencontre informelle entre MM. François Mitterrand et Helmut Kohl aura lieu mardi 19 juillet dans les Vosges, a-t-il été confirmé mercredi 13 juillet à l'Élysée. Le lieu précis de cette entrevue n'est pas encore indiqué. Le président français et le chancelier ouest-allemand s'en sont entretenus par téléphone lundi. Ils ont également évoqué, au cours de cette conversation, la récente visite à Moscou du chef du gouvernement de Bonn.

Selon la presse allemande, l'entretien du 19 juillet pourrait notamment permettre l'examen de la question des « malgré-nous », les Alsaciens et Lorrains incorporés de force dans la Wehrmacht après la défaite de 1940.

LÉGION D'HONNEUR

M. JACQUES MITTERRAND GRAND-CROIX

Est élevé *à la dignité de grand-croix :*

M. Jacques Mitterrand, ancien président-directeur général de la SNIAS.

Sont élevés *à la dignité de grand officier :*

MM. Marcel, Gustave Arland, homme de lettres ; Henry Frenay, ancien ministre, compagnon de la libération ; Joël Le Tac, ancien président de l'INA ; Jules Roy, homme de lettres ; Jacques Saunier, inspecteur général honoraire de l'administration.

Sont promus *commandeurs :*

MM. Michel Barbier, préfet ; Joseph Penichoux, secrétaire général de la Société des coopératives de consommation ; Claude Lasry, président adjoint de la section du contentieux du Conseil d'État ; Francis Cordet, directeur des affaires sociales d'une société ; Jean Garcin, président du conseil général de Vaucluse ; Jean Ravail, inspecteur général honoraire de l'administration ; Pierre Rolland, préfet honoraire ; Pierre Arpaillange, procureur général près la cour d'appel de Paris ; Jacques Ducoux, président de section au Conseil d'État.Pierre Alby, président du conseil d'administration de Gaz de France ; Paul Fabre, président de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille.

PREMIER MINISTRE

Sont promus *officiers :*

MM. Gilbert Lai Cong Phuoc, chef de bureau ; Robert de Lanzon, régisseur du château de Chambord ; Sylvain Lescure, président d'une association d'anciens combattants de la résistance ; Lucien Probst, dit Lucien Pascal, artiste dramatique.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Georges Alba, adjoint technique en retraite ; Roger Bonniaud, ingénieur chimiste au C.E.A. ; Philippe Chenel, secrétaire général, par intérim de la mission interministérielle pour l'aménagement de la côte d'Aquitaine ; Jean-Claude Colin, administrateur civil ; Gilbert Faure, ancien député ; Paul Lalisse, auditeur à l'institut des hautes études de défense nationale ; Mme Roselyne Narbonne, épouse Py, chargée de mission ; Aimée Peyrethon, ancienne secrétaire ; M. André Pichard, président d'honneur d'une association ; Mme Hélène Vanhelder, responsable d'entreprise.

DROITS DE LA FEMME

Sont nommés *chevaliers :*

Mmes Suzanne Hamonnic, épouse Poumerol, assistante sociale ; Liliane Levy, épouse Osbert, employée de bureau.

RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Est promu *officier :*

M. Yves Malgrain, directeur du service des affaires européennes du Sénat.

Est nommé *chevalier :*

M. Jean-Louis Vignalais, industriel.

FONCTION PUBLIQUE

Est nommé *chevalier :*

M. Roger Dischamps, attaché principal à l'ENA.

COMMUNICATION

Est promu *officier :*

M. Francis Lara Minòt, directeur de l'information de l'A.F.P.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Jacques Conia, inspecteur général de l'Institut national de la communication audiovisuelle ; Jean Lechantre, ancien journaliste : Jean Le Lagadec, journaliste à *l'Humanité*. Mme Claire Mille, épouse Trias Peitx, dite Clara Candiani, journaliste honoraire.

ENVIRONNEMENT

Est promu *officier :*

M. Pierre Truchet, président de l'association des amis du parc national de la Vanoise.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Guy Auriol, chef de division : Gaston Dufay, administrateur du Conseil supérieur de la pêche : Michel Lenco, chargé de mission.

GRANDE CHANCELLERIE

Sont promus *officiers :*

Mme Madeleine Jouan, épouse Levert, victime civile de guerre ; MM. Jean Paillas, professeur honoraire à la faculté de médecine d'Aix-Marseille ; Gaston Stefani, directeur honoraire de l'institut de criminologie de la faculté de droit de Paris ; Robert Weil, ancien directeur du service d'appui de l'Organisation mondiale de la santé ; Pierre Quervel.

Sont nommés *chevaliers :*

M. Paul Allègre, proviseur honoraire de lycée ; Mme Béatrice Benaroya, épouse Artz, juge honoraire ; MM. Jean-Baptiste Charpy, administrateur de la société Les Médaillés militaires ; Louis Charrière, inspecteur principal honoraire des impôts ; Jean Desbordes, chef de traction principal honoraire à la S.N.C.F. ; Serge Fuster, président de chambre honoraire ; Charles Koenig, directeur de collège honoraire ; Jean-Marie Lonne-Peyret, directeur de collège honoraire ; Jean Mathon, directeur de l'architecture et de l'hygiène de l'habitation de Boulogne-Billancourt ; Raymond Queudot, ancien ingénieur principal ; Fernand Renard, directeur interdépartemental honoraire des anciens combattants ; Pierre Stocard, administrateur de la société Les Médaillés militaires ; Jean Sasini, commissaire divisionnaire honoraire de police.

ECONOMIE, FINANCES ET BUDGET

Sont promus *officiers :*

MM. Paul Arnaud, receveur principal des douanes en retraite ; Joseph Chaix, ancien président de banque ; Georges Ducombeau, avocat agrégé du Trésor ; Pierre Hot, commissaire du gouvernement.

Sont nommés *chevaliers :*

M. Henri Basquiast, directeur des relations économiques extérieures ; Mlle Geneviève Barral, sous-directeur à la Compagnie française pour le commerce extérieur ; MM. Pierre Bescond, directeur de la délégation Rhône du Crédit d'équipement des P.M.E. ; Jean-Marie Bourg, conseiller commercial ; Robert Drapé, directeur adjoint ; Mme Paule Dufour, née Desanti, présidente du Comptoir des entrepreneurs ; MM. Antoine Gennini, directeur des services fiscaux de Paris-Ouest ; Pierre Grandjeat, président de la chambre des comptes d'Ile-de-France ; Raymond Illes, chef de service à Montpellier, en retraite ; Guy Lapomme, directeur de département de banque ; Paride Laurenti, trésorier principal ; Bernard Maurel, président de banque ; Mlle Marguerite Mondet, gestionnaire d'une agence de banque ; MM. Jacques Monier, agent d'assurances ; Robert Nicolas, sous-directeur ; Marc Pepey, chef du service des pensions ; Jacques Vandier, directeur d'une mutuelle d'assurances ; Jacques Wahl, inspecteur général des finances.

CONSOMMATION

Est nommé *chevalier :*

M. Claude Sigaud, directeur départemental de la concurrence et de la consommation.

AFFAIRES SOCIALES

Sont promus *officiers :*

MM. Edouard Duque, animateur d'une œuvre de bienfaisance ; Georges Maris, vice-président d'association ; Pierre Vermot, trésorier honoraire d'une fédération d'organismes mutualistes.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Louis Calisti, président d'une fédération d'organismes mutualistes ; Clodion Diet, vice-président de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines ; Daniel Manach, président d'une fédération mutualiste interdépartementale ; Guy Martin, président d'un organisme mutualiste ; Bernard Maurize, président d'une union d'associations familiales ; Daniel Michon, administrateur ; Elie Ousteau, président d'une caisse d'assurance maladie ; Edgard Sainton, sous-directeur ; Mme Josette Sempé, épouse Audin, responsable d'une section du M.R.A.P. ; Mlle Paulette Voloir, directrice d'une œuvre d'assistance ; M. Michel Wagnier, pasteur.

TRAVAIL

Sont promus *officiers :*

MM. Gilbert Cornu, inspecteur général du travail ; Michel Logan, ancien directeur de l'association pour l'emploi des cadres.

Sont nommés *chevaliers :*

M. Robert Agnelet, président des meilleurs ouvriers de France ; Mme Denise Aufrère, épouse Philbert, attaché principal ; MM. Henri Boulet, président de l'union du Gard de la C.G.C. ; Henri Brunet, président d'honneur de section des meilleurs ouvriers de France ; Pierre Dehaudt, directeur du travail et de l'emploi de Bourgogne ; Jean Lobjeois, vice-président de l'association des travailleurs retraités de la région parisienne ; Henri Maurice, secrétaire de la section C.G.T. des retraités du livre, de la presse et du labeur ; Henri Mico, directeur du travail et de l'emploi des Hautes-Alpes ; M. le docteur Charles Parant, médecin inspecteur du travail et de la main-d'œuvre de la région Aquitaine ; M. Félix Réginensi, ancien directeur d'usine ; Robert Regnier, chimiste.

SANTÉ

Sont promus *officiers :*

MM. Chapon, ancien pharmacien ; Francis Moustier, vice-président d'un conseil de la Croix-Rouge française.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Paul Aubanel, directeur d'un centre hospitalier ; Eugène Bréhéret, secrétaire général d'un centre d'éducation sanitaire ; Jean de Brux, directeur de l'Institut de pathologie et de cytologie appliquée ; Bernard Cottencin, directeur d'un centre hospitalier ; Mme Solange Gardin, veuve Lasalle surveillante d'un centre hospitalier ; M. Raymond Lebeurre, médecin ; Yves Le Gallic, président du comité consultatif des équipements de santé ; Mlle Françoise Mézières, kinésithérapeute ; MM. M. Marie Satgé, ancien médecin chef de l'Institut de puériculture de Paris ; Jean-Philippe Vignoli, médecin.

RAPATRIÉS

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Maurice Lansade, président de l'Association des sinistrés et rescapés d'Agadir ; Raphaël Poveda, ancien président de l'Association des combattants volontaires de la région d'Aïn-Temouchent ; Pierre Klingler, docteur en médecine.

INTÉRIEUR ET DÉCENTRALISATION

Sont promus *officiers :*

MM. Guy Badin, directeur de l'inspection générale des services ; René Baucarnaud, maire de Saint-Symphorien-de-Marmagne (Saône-et-Loire) ; Jean Foulquié, préfet honoraire ; Henri Henneguelle, ancien sénateur du Pas-de-Calais ; Raymond Jouffrey, administrateur civil honoraire ; Jean Lafenêtre, ancien conseiller général des fraudes.

Sont nommés *chevaliers :*

M. Pierre Aubry, contrôleur général ; Mme Hélène Blanc, sous-préfet, commissaire adjoint de la République de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône ; MM. Pierre Chanteclerc, brigadier-chef ; Michel Charlot, chef de bataillon de sapeurs-pompiers ; Jean Charretier, maire d'Allègre (Haute-Loire) ; Jean Delmas, ancien député, président du conseil général de Tarn-et-Garonne ; Dominique Dubarle, père dominicain ; Albert Durrieu, président de l'association des maires de la Haute-Garonne ; Raymond Dutertre, sous-directeur à la préfecture de police ; Marcel Eitel, contrôleur divisionnaire ; Mlle Monique Fiolle, présidente du comité de Marseille de l'Alliance française ; MM. Ange Flori, maire de Saint-Pierre-de-Venaco (Haute-Corse) ; Georges Fragny, préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris ; Jacques Franquet, commissaire divisionnaire de la police nationale ; Pierre Gonard, conseiller général de l'Allier ; Marcel Guenoun, président du consistoire israélite de Marseille ; Marcel Houel, ancien député, conseiller général du Rhône, maire de Vénissieux ; Marcel Joriot, conseiller général du Loiret ; Pierre Lorguilloux, secrétaire général honoraire de la mairie de Saint-Brieuc ; Jacques Maillocheau, sous-préfet, commissaire adjoint de la République de l'arrondissement de Vienne ; Fernand Niez, ancien maire de Taconnay (Nièvre) ; Paul Pascal, ancien maire de Martigues (Bouches-du-Rhône) ; Gilbert Paul, ancien secrétaire général de la mairie de Creil ; Julien Santi, directeur à la préfecture de la Corse-du-Sud ; Antoine Sarrola, conseiller général de la Corse-du-Sud ; Robert Schwab, contrôleur général de la police à Nanterre ; Guy Senac de Monsembernard, sous-directeur à l'administration centrale ; Mme Marguerite Trincal, épouse Portes, président de section au tribunal administratif de Paris ; M. François Zaccarelli, contrôleur général de la police.

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Est promu *officier :*

M. René Julan, ancien conseiller général de la Guadeloupe.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Michel Chabot, trésorier-payeur général de la Guyane ; Gérard Ethève, directeur de société à la Réunion ; Robert Floquet, président de la section des médaillés militaires de Saint-Pierre-et-Miquelon ; Mme Euphrasie Lamo, née Salomon, ancienne assistante sociale à la Guadeloupe ; MM. Victor Lamon, président d'honneur de la Confédération générale du travail de la Martinique ; Alain Ohrel, haut commissaire de la République en Polynésie française.

TRANSPORTS

Sont promus *officiers :*

MM. Robert David, président du directoire de la Compagnie française de navigation rhénane ; Jean Dupuy, directeur général adjoint de la S.N.C.F. ; Pierre Marty, ingénieur général des ponts et chaussées.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. André Bosc, directeur adjoint du transport à la S.N.C.F. ; Roland Coqueray, agent qualifié télécommunications à Air Inter ; Michel Doerr, directeur du musée du chemin de fer de Mulhouse ; Robert Dufaut, ancien receveur principal à la R.A.T.P. ; Alfred Dufour, ancien contrôleur principal à Air France ; Georges Farguette, président du syndicat général de l'aviation civile et de la météorologie ; Jean-Robert Farnault, inspecteur honoraire à la S.N.C.F. ; Michel Gerodolle, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Marcel L'Emaillet, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ; Georges Prunault, ancien ouvrier à la S.N.C.F. ; Raymond Santeray, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Daniel Sutton, directeur des systèmes d'information et de l'organisation à la R.A.T.P. ; René Vannaire, président de sociétés de transports.

MER

Est promu *officier :*

M. Jean-Baptiste Rouget, ancien capitaine de la marine marchande.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Charles Berthelot, syndic principal des gens de mer ; Alexandre Dumont, secrétaire général de l'Association pour la gestion des institutions sociales maritimes ; Michel Boulicaut, commandant de navires ; Philippe Poirier d'Angé d'Orsay, ancien délégué général du comité central des armateurs de France.

JUSTICE

Sont promus *officiers :*

MM. Gérard Amathieu, président de chambre à Paris ; Léopold Bargain, conseiller à la Cour de cassation ; Pierre Galmiche, procureur général à Bordeaux ; Christian Janvier, procureur de la République à Nantes ; Édouard Mazabraud, président de chambre à Limoges ; Henri Pech de Laclause, avocat ; Jacques Petit, premier président à Aix-en-Provence ; Maurice Salter de Sablet d'Estières, avocat général à la Cour de cassation ; Mme Louise Trial, épouse Cadoux, conseiller d'Etat.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Jean Abolivier, substitut à Paris ; Pierre Barbier, vice-président au tribunal de Nanterre ; Robert Barrot, vice-président au tribunal de Paris ; Pierre Bezard, procureur de la République adjoint à Paris ; Pierre Capoulade, conseiller à la cour de Paris ; Mme Noëlle Compagnat, épouse Schoux, conseiller à la cour de Paris ; MM. Jacques Constancin, chef de la maison d'arrêt de Quimper ; Marie Gérard, président de chambre honoraire à Saint-Denis ; Henri Jacquemin, inspecteur général adjoint des services judiciaires ; Roger Lecante, premier juge d'instruction à Paris ; Maurice Leseur, greffier en chef honoraire à Nice ; Roger Merle, avocat ; Michel Pomey, conseiller d'État ; Ernest Rigot, président honoraire de tribunal de commerce ; Raymond Rozet, président de chambre à la cour d'appel de Colmar ; Jean Sablayrolles, président de chambre à la cour de Paris ; Gilbert Steffen, avocat général à Douai ; Mme Suzanne Terrier, épouse Martzloff, conseiller à la cour de Paris ; M. Bernard Vigneron, président du tribunal de Metz.

RELATIONS EXTÉRIEURES

PERSONNEL

Sont promus *officiers :*

MM. Georges Egal, ambassadeur de France en Suisse ; Georges Fieschi, directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ; Marcel Ollivier, consul général à Vancouver.

Sont nommés *chevaliers :*

Mme Madeleine Delahaye, agent contractuel à la représentation de la France au comité de désarmement des Nations unies à Genève ; MM. Michel Lennuyeux-Comnene, conseiller des affaires étrangères à l'administration centrale ; Jacques Longuet, chancelier ; Michel Perrin, ambassadeur de France en Equateur ; Manuel Verdo, chiffreur.

PROTOCOLE

Sont promus *officiers :*

MM. Paul Avril, secrétaire général du service culturel et de coopération de l'ambassade de France (Tunisie) ; Jacques Maisonrouge, président d'une société industrielle (États-Unis d'Amérique) ; Gilbert Martineau, conservateur des domaines français de Sainte-Hélène (Grande-Bretagne) ; Pierre Pardigon, administrateur directeur général de société (Maroc) ; Charles Serie, directeur de l'Institut Pasteur en Grèce.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. le Révérend Père Guy Béthune, lecteurs de français à l'université d'Helsinki (Finlande) ; Louis Brun, directeur de sociétés automobiles (Portugal) ; le Révérend Père Henri Cabon, missionnaire et professeur de français (Lesotho) ; Bryan Courtenay-Mayers, médecin (Grande-Bretagne) ; Jean Golben, représentant régional d'Air France (Italie) ; René Lefebvre d'Argence, directeur et conservateur en chef du musée d'art asiatique de San Francisco ; Pierre Masson, administrateur de société (Angola) ; André Raymond, professeur d'histoire et de civilisation du monde musulman à l'université de Provence ; le Révérend Père Paul Rietsch, professeur de langues et de littérature françaises à l'université Sophia de Tokyo ; Roger Saïd, avocat en Algérie ; Charles ou Khalil Tasso, fonctionnaire à l'ambassade de France (Liban).

AFFAIRES EUROPÉENNES

Est promu *officier :*

M. Pierre Ginestet, directeur général honoraire au Parlement européen.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Jacques Fayaud, ancien directeur de la direction des finances et de l'informatique ; Pierre Hornecker, greffier honoraire de l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe ; Maurice Schaeffer, inspecteur général de l'économie nationale.

COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

Est promu *officier :*

M. Francis Plateau, chef de mission en Côte-d'Ivoire.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Pierre Biarnès, journaliste au Sénégal ; Hubert Bergé, consul honoraire de France en Gambie ; Jacques Cadou, représentant du groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale au Mali ; Michel Cassé, inspecteur général de l'agriculture ; François Chappellet, chef de mission aux Seychelles ; Jean Gadret, chef métreur en Côte d'Ivoire ; Marc Gentilini, professeur agrégé titulaire de la chaire de pathologie tropicale à la Pitié-Salpêtrière ; Paul Haurot, coopérant à la direction des finances à Djibouti ; Yves Jouan, chef de chantier au Gabon ; Henri Leyrat, ingénieur en chef des travaux publics ; Jean Moulaû, chef de mission en Haute-Volta ; Mme Marie-Thérèse Renault, en religion sœur Lucienne, ancienne missionnaire en Haute-Volta ; M. Jean Rous, écrivain.

Sont promus *officiers :*

MM. Jean Coureau, chef pilote d'essais ; Robert Touzery, conseiller d'État.

Sont nommés *chevaliers :*

Mlle Léonie Barachet, chef de service administratif ; M. Roger Champt, président-directeur général d'une société ; Mme Suzanne Olas, née Lalot, chef de service administratif ; M. Jean Texier, chef d'équipe ; André Van Wynsberghe, directeur délégué pour les relations du travail dans une société nationale ; Pierre Vasseur, directeur de recherche.

ANCIENS COMBATTANTS

Sont promus *officiers :*

MM. Yves Cortadellas, membre de l'association des Français libres ; Jean Olivares, membre de l'association Rhin et Danube ; Gaston Plissonnier, combattant volontaire de la Résistance ; Louis Roetsch, président d'un comité de l'association Rhin et Danube ; Jules Sander, secrétaire général d'un groupe de la fédération des engagés volontaires alsaciens et lorrains aux armées françaises.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. James Barrier, vice-président fondateur départemental de l'association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire ; Pierre Burlier, président national adjoint de la Fédération nationale des combattants républicains ; Pierre Coursol, président d'une section de la société mutualiste Les Médaillés militaires ; Raoul Henry, membre du conseil d'administration de l'amicale des anciens du 22e bataillon de marche nord-africain ; André Hochart, président d'honneur d'un comité d'entente et de liaison d'anciens combattants et de victimes de guerre ; Guy Lamothe, secrétaire national de l'association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre ; Pierre Verrier, membre d'honneur de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc ; Jacques Wertman, président du comité du souvenir de la Résistance.

DÉPORTÉS ET INTERNÉS

Sont promus *officiers :*

MM. Maurice Guepe ; Jacques Lazarus, internés résistants.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. René Le Goff ; Marius Lemelle ; Mmes Suzanne Leroy, veuve Lebeau, internés résistants ; Jeanne Serre, épouse Louis ; Lucienne Serre, épouse Thévenin, déportées résistantes ; M. Nicolas Weiland, interné résistant.

AGRICULTURE

Sont promus *officiers :*

MM. Pierre Guilleret, sous-directeur administratif ; Paul Pesson, professeur honoraire de l'Institut national agronomique ; Georges Viennot-Bourgin, président de l'académie d'agriculture de France.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Alexandre Brun, président d'entreprise d'aménagement ; Francis Cavalier-Benezet, président d'une chambre départementale d'agriculture ; Roger Cerf, président du Syndicat national des industries de la viande ; Michel Decré, président du Syndicat national des industries glacées ; Jean Donnadieu, directeur chargé des relations humaines d'un groupe agro-alimentaire ; Fernand Gailler, agriculteur, président d'organismes agricoles ; Bernard Jayles, directeur de coopérative de meunerie ; Pierre Martin, délégué général de l'Union des caisses centrales de la mutualité agricole ; François dit Francis Mitton, président d'organismes agricoles ; Théodore Nienat, vétérinaire ; Vincent Saludes, directeur adjoint d'hippodrome ; Adrien Vautel, président de chambre départementale d'agriculture.

INDUSTRIE ET RECHERCHE

Sont promus *officiers :*

MM. Robert Arqueros, directeur des accords industriels à l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche ; Yves Duvaux, haut fonctionnaire de défense ; Denis Granjon, président de sociétés d'exploitation de minerais d'uranium ; Alain Plégat, président d'une association d'industriels ; Jacques Poly, président de l'Institut national de la recherche agronomique ; Elie Roubine, professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI).

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Henri Amouroux, directeur financier adjoint d'un groupe de sociétés de matériaux de construction, de mécanique et d'emballage ; Georges Baud, président de société ; Mme Lucie Boudry, épouse Lanvin, président d'une maison de couture ; Pierre Chambon, directeur du laboratoire de génétique moléculaire des eucaryotes du Centre national de la recherche scientifique ; Jacques Cognet, directeur des services économiques et commerciaux de Gaz de France ; Félix Collaine, directeur d'une société de construction d'automobiles ; Claude Dollé, président d'une société sidérurgique ; Bernard Favez, directeur général adjoint d'E.D.F. ; Maurice Godelier, directeur scientifique ; Frédéric Isoard, directeur du personnel d'un groupe de sociétés d'exploitation, de raffinage et de distribution, de produits pétroliers ; Jean Maitrallet, chargé de mission ; François Mariat, professeur à l'Institut Pasteur ; Jean Marre, directeur délégué d'une société de conseil ; Roger Monier, professeur à l'université de Paris-VI, directeur scientifique au C.N.R.S. ; Pierre Morel, professeur à l'université de Paris-VI ; David Nahoum dit Morin, directeur de recherche au C.N.R.S. ; Mlle Jeannine Parent, ingénieur ; MM. André Rudeau, chef de dépôt pétrolier ; Germain Sabatier, directeur de recherche titulaire au C.N.R.S. ; Evry Schatzman, directeur de recherche titulaire au C.N.R.S. ; Georges Valbon, président du conseil d'administration des Charbonnages de France.

P.T.T.

Est promu *officier :*

Jean Chavéron, chef de service des postes à Strasbourg.

Sont nommés *chevaliers :*

Mme Anne Bordes, née Lacoste, chef de section à Bordeaux ; Mlle Suzanne Bousselly, inspecteur principal ; MM. Maurice Chevalier, directeur à la direction générale des postes de Lyon ; André Darrigrand, président d'une société de télécommunications ; Mme Lucienne Fournier, née Arnoux, chef de division ; M. Jean-Pierre Poitevin, directeur du Centre national d'études des télécommunications ; Mlle Andrée Reynes, receveuse à Villecresnes (Val-de-Marne) ; M. Claude Vincent, directeur général adjoint d'une société de télécommunications.

ÉDUCATION NATIONALE

Sont promus *officiers :*

MM. Jacques Champemond, inspecteur général ; Alfred Jost, professeur au collège de France ; Aimé Lanco, sous-directeur de collège honoraire ; Jean Mourot, professeur d'université honoraire ; Philippe Ozouf, professeur à l'université de Clermont-Ferrand ; André Perrin, proviseur du lycée Pasteur de Neuilly-sur-Seine ; Jacques Thill, inspecteur général ; Lucien Vernier, attaché d'administration scolaire et universitaire honoraire.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Pierre Alexandre, professeur à l'institut national des langues et civilisations orientales ; Maurice Arroué, conseiller d'administration ; Pierre Boivin, professeur à la faculté de médecine Bichat ; Mme Anne Chevry, épouse Jobert, principal du C.E.S. d'enseignement secondaire à Petit-Paris, Basse-Terre ; MM. Serge Clément, conseiller d'administration ; Michel Denis, professeur à l'université de Haute-Bretagne ; Joachim Désiré, attaché principal au ministère ; Daniel Dubois, inspecteur d'académie ; Paul Fahy, vice-président délégué de la ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente ; Jean-Jacques Fol, président de l'université de Paris-VII ; Michel Fromont, professeur à l'université de Dijon ; Henri Geoffroy, directeur d'école d'application honoraire ; René Girard, professeur à la faculté des lettres de l'université de Lyon-II ; Michel Jean, professeur au lycée d'Antony ; Jean Lechat, inspecteur de l'éducation nationale ; François Le Jean, inspecteur de l'éducation nationale honoraire ; Mlle Marie Maes, directrice de l'école normale d'institutrices de Sélestat ; MM. Gilbert Mandirac, proviseur du lycée Schuré de Barr ; Jean-Claude Martin, recteur de l'académie de Bordeaux ; Pierre Maurice, professeur titulaire à la clinique cardiologique de l'hôpital Broussais ; Fernand Morin, proviseur honoraire de lycée d'enseignement professionnel ; Charles Penel, sous-directeur du Palais de la découverte ; Pierre Pouthier, directeur de l'U.E.R. des lettres et sciences humaines de l'université de Limoges ; Jean Primard, directeur honoraire d'école primaire ; Jean-Claude Rambaud, professeur à la faculté de médecine Lariboisière Saint-Louis ; Jean Romeu, directeur de la section des Bouches-du-Rhône de la mutuelle générale de l'éducation nationale ; François Sauter, attaché principal d'administration ; Paul Taieb, inspecteur de l'administration de l'éducation nationale ; Jacques Tirateau, agent chef au lycée Pierre et Marie Curie à Royan ; Robert Touremine, inspecteur principal de l'enseignement technique.

COMMERCE EXTERIEUR ET TOURISME

Est promu *officier :*

M. Robert Dantou, ministre conseiller à l'ambassade de France en Italie.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Jacques Bernard, vice-président d'une société ; Jean-Pierre Haillard, administrateur d'une société ; Mme Lucienne Lavergne, née Fourne Milh, secrétaire de direction.

URBANISME ET LOGEMENT

Sont promus *officiers :*

MM. André Haroue, ingénieur divisionnaire honoraire ; Pierre Lhuillier, directeur de l'office public d'aménagement et de construction des Vosges.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. René Dervout, administrateur d'organismes H.L.M. ; Félix Julhiard, ancien entrepreneur de travaux publics ; Raymond Moie, agent supérieur ; Raymond Ollivier, chef de section à la direction de l'équipement de la Charente-Maritime ; Lucien Schacre, président de l'office public d'H.L.M. de la région de Creil.

COMMERCE ET ARTISANAT

Est promu *officier :*

M. Jacques Faure-Brac, ancien directeur de la Société de la Foire internationale de Lyon.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Claude Aspar, ancien président de l'association des anciens élèves des H.E.C. ; Jacques Blin, président de la chambre syndicale des céramiques et ateliers d'art de France ; Guy Devos, président de sociétés ; Max Theret, chef d'entreprise.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Sont nommés *chevaliers :*

MM. André Jesset, ancien directeur de centre de formation professionnelle ; Jean Mathieu, conseiller à la direction générale de l'A.N.P.E. ; Roger Pelletier, directeur du département d'éducation permanente de l'université Louis-Pasteur de Strasbourg ; Georges Renaux, ancien artisan coiffeur.

CULTURE

Sont promus *officiers :*

MM. Félix Giacomoni, sous-directeur aux Archives de France ; Édouard Pignon, artiste peintre ; Jean Bruller, dit Vercors, homme de lettres.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Michel Chapuis, professeur d'orgue ; Jean Combier, maître de recherche au C.N.R.S. ; Gabriel Cousin, auteur dramatique ; Mlle Odette Crombez, directrice de la bibliothèque municipale de Lille ; MM. Robert Doisneau, photographe ; François Enaud Robin de Morhery, inspecteur général des monuments historiques ; Christian Gut, conservateur en chef des Archives nationales ; Pierre Helias, dit Jakez-Helias, écrivain ; Maurice Jacquemont, directeur artistique de troupe dramatique ; Mlle Jacqueline Peltier, chef de service au Centre national de la cinématographie ; MM. Pierre Saveron, régisseur ; André Veinstein, professeur à l'université de Paris-VIII ;

TEMPS LIBRE JEUNESSE ET SPORTS

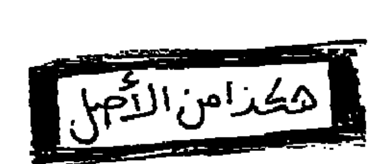
Est promu *officier :*

M. Emile Allais, ancien champion de ski.

Est nommé *chevalier :*

M. Pierre Fourteau, directeur de l'équipe de France universitaire de rugby.

● La liste des nominations au grade de la Légion d'honneur (ministère de la défense), parue au *Journal officiel* du 5 juillet – et publiée dans *le Monde* du 12 juillet – comportait une omission : celle du lieutenant-colonel Yves Guillou.



Le Monde

LIVRES

billet

Faut-il aimer Danton ?

Par une bienveillance particulière de la postérité, certains hommes célèbres comparaissent constamment devant elle à leur avantage, malgré les erreurs ou les crimes qu'ils commirent au cours d'une existence tumultueuse. Avec son mufle puissant pétri par la variole, son torse de gladiateur dressé comme un défi devant la guillotine, son éloquence de tribun morte sur l'échafaud, dans une fin superbe, Danton figure en bonne place parmi ces enfants chéris de l'histoire.

Sauf sur Mathiez et sa grincheuse école, le charme opère depuis bientôt deux cents ans. Le fameux *« De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée ! »* vaut à son auteur une réputation de tonnerre sublime. Dans une vision d'apocalyse digne du père Hugo, « dantonesque » rime avec « titanesque ». Cet hiver, le dernier film de Wajda rajeunissait encore le mythe. L'idolâtrie du stentor ne déforme-t-elle pas la vérité ? La réimpression de ses discours, avec une préface rédigée en 1944, pour le cent cinquantième anniversaire de sa mort, par Pierre Jean Jouve, et un texte introductif de Frédéric Ditisheim invraisemblable d'hagiographie, permet au moins de le connaître d'après des interventions publiques échelonnées sur presque cinq ans, non pas sur quelques formules à l'emporte-pièce.

Comme l'écrivait mélancoliquement Eugène Delacroix, dans son étonnant *Journal* intime, en 1847, *« il y a fort à rabattre de l'enthousiasme et de la spontanéité dans les mouvements que l'on admire le plus »* de l'époque révolutionnaire, embellis, transfigurés par la légende. Dès 1789, les événements dépassent les meneurs, et leur voix s'enfle avec peine pour dominer des forces qu'ils contrôlent mal. Malgré ses tonitruances, Danton endure cette terrible nécessité comme les autres.

GILBERT COMTE.

(Lire la suite page 9.)

L'Afrique du Sud sur un volcan

● ***Deux romanciers sud-africains, André Brink et Nadine Gordimer, témoins à charge contre l'apartheid.***

Invité à « Apostrophes », André Brink, romancier et essayiste, a tenté de décrire le mal spécifique dont souffre son pays, cet apartheid qui porte en lui son propre châtiment. *« Un mal nécessaire, voire inévitable »*, disent les uns. *« Transitoire »*, ajoutent les autres. *« Un moindre mal »*, prétendent les troisièmes. *« C'est ça ou le communisme. »* Et si *« ça »*, ce régime monstrueusement anachronique que Cruise Conor O'Brien, éditorialiste à l'*Observer*, compare au régime tsariste, conduisait tout droit au communisme ? Mieux que les chiffres, les plaidoyers ou les réquisitoires, la littérature éclaire de l'intérieur la présence du ver dans le fruit.

Avec *Ceux de July*, son troisième roman traduit en français, Nadine Gordimer fait un pas, un pas seulement, dans l'avenir pour illustrer l'échéance toute proche, une échéance qui s'est déjà produite en Angola, en Rhodésie, dans l'ex-Congo belge. Les parias blancs dormaient tranquilles, sans même savoir qu'ils étaient des parias, et voilà qu'un matin le ciel leur tombe sur la tête. Où fuir ? N'importe où ? Qu'emporter ? N'importe quoi, un peu d'argent, du papier hygiénique, un livre qui traînait par-là. Ainsi les Smales, entassés dans leur voiture, s'enfoncent-ils dans la brousse pour se réfugier au village de July, leur domestique exemplaire. Ce sont de braves gens, des libéraux, qui ont toujours lutté contre le racisme, souffert de leurs privilèges, tenté de les renier. Mais allez donc vous débarrasser d'un statut qui vous colle à la peau ! Il faudrait un bain de sang, un tremblement de terre, l'Apocalypse.

Nadine Gordimer ne nous livre qu'un échantillon modeste de catastrophes : l'apprentissage du dénuement et de la peur, une sorte de retour au degré zéro de l'existence, expérience de déstabilisation individuelle. Du jour au lendemain, les premiers et les derniers ont échangé leur place, et chacun cherche à tâtons un nouvel équilibre. Mais alors que les Blancs attendent du Noir qu'il leur indique les règles du jeu, July se cramponne à l'ordre révolu, s'attarde dans ce rôle de serviteur, sa seconde nature. Par compassion ? Par humilité innée ? Non, simplement par méfiance. Il doute à la fois de lui-même et des événements. Comment croire à la défaite des éternels vainqueurs ? Comment parvenir jamais à les relayer aux commandes ? Peu à peu, cependant, il émerge de l'ombre. Un autre homme se dessine qui ne se connaît pas encore et va devoir s'inventer. Malheur aux patrons d'hier s'il les prend pour modèle ! Malheur aussi s'il renoue avec l'héritage tribal, comme le vieux chef qui réclame un fusil pour défendre ses broussailles. *« Ceux de Soweto vont venir ici. Ceux du Mozambique, et les Russes. Ce pays est à moi. » « Mais vous n'allez pas tirer sur les vôtres ? Tuer des Noirs ? »*, s'indigne le Blanc. Le silence du vieux chef en dit long.

Le pessimisme de Nadine Gordimer (ou sa lucidité) préfigure l'acerbe ironie de V.S. Naipaul, pour qui les lendemains libérateurs risquent de déboucher sur le chaos et sur une oppression plus impitoyable encore. Mais, chez *Ceux de July*, le châtiment semble mérité, ou du moins provoqué, par ceux qui le subissent. Et une lueur d'espoir subsiste au cœur des ténèbres.

Le Boer en colère

Tandis que les adultes s'affrontent ou se fuient, incapables de liquider leur héritage commun, les enfants, quelle que soit leur couleur, l'oublient en un clin d'œil. Ce sont eux les « bons sauvages », prêts à vivre autrement et, qui plus est, ensemble. Par quel miracle ? Parce que la malédiction de l'apartheid ne commence qu'à l'âge de raison.

Cette nostalgie de l'innocence perdue, cette quête des verts paradis d'autrefois, hantent la plupart des écrivains d'Afrique du Sud. Comme Allan Patton, leur grand aîné, ils tentent, au fil de leurs livres, de rejoindre les exclus, de combler le gouffre qui les sépare. *« Un romancier blanc a-t-il le droit de parler au nom des Noirs ? »*, s'interroge André Brink. Il répond par l'affirmative, se réclamant des exemples de Tolstoï ou de Nabokov, qui devinèrent les secrets d'Anna Karénine et de Lolita. Brink compte sur la sympathie pour se glisser dans l'âme d'autrui et en exprimer la souffrance, pas pour l'interpréter, ni moins encore pour l'exploiter. Aussi refuse-t-il l'étiquette d'auteur engagé, et le seul parti qu'il prenne, au long de ses cinq romans (parmi lesquels *Une saison blanche et sèche*, prix Médicis 1980), est-il celui de la *« cause humaine »*. Protégé par son succès des caprices de la censure, il la défie dans ses articles, ses conférences, dénonçant sans relâche l'absurdité du système et l'imminence du désastre. Et qu'on ne lui dise pas que son vacarme gêne les réformes entamées, entrave la démocratisation. Il n'en criera que plus fort que le roi est nu, les lois iniques et que Johannesburg dort sur un volcan.

GABRIELLE ROLIN.

★ CEUX DE JULY, de Nadine Gordimer, traduit de l'anglais par Annie Saumon, éditions Albin Michel, 208 pages, 65 F.

★ SUR UN BANC DU LUXEMBOURG, d'André Brink, traduit de l'anglais par Jean Guiloneau, éditions Stock, 272 pages, 69 F.



★ *Dessin de JULEM.*

Amrita Pritam, un esprit libre

● ***Une grande romancière indienne à Paris***

COINCIDENCE ou convergence : Amrita Pritam était à Paris fin juin, à l'invitation de Jack Lang, le mois même où paraissaient, dans *la Nouvelle revue française* (1), les premiers textes d'elle en français – dix poèmes, traduits par Marguerite Yourcenar.

La plus célèbre romancière et poétesse française intronise la plus célèbre poétesse et romancière indienne, que d'ailleurs la France est l'un des derniers pays au monde à découvrir.

La rencontre a eu lieu à Delhi. Marguerite Yourcenar, ayant lu Amrita Pritam, a souhaité la connaître. A leur deuxième conversation, elle lui a soumis une première traduction de ses poèmes. Toutes deux ont cherché ensemble la plus haute précision.

La poésie, en Inde, est toujours une voie royale. On l'écoute plus encore qu'on ne la lit. De grands rassemblements sont organisés, où l'on dit des poèmes pendant des quatre, cinq heures. Sur les ondes, on en récite, on en chante. Amrita Pritam peut dire : *« Mes vers sont chantés à la radio pratiquement tous les jours. »*

C'est aussi qu'elle est très célèbre. A soixante-quatre ans, elle est l'auteur de vingt recueils de poèmes, six de nouvelles, dix romans. Elle a reçu les trois plus grandes distinctions littéraires indiennes, le prix de la Sahitya Academy – le Goncourt indien – en 1953, la médaille Padma Shri en 1969, et en 1982 la Bhartiya Jnan Pith Award.

Née dans une famille de lettrés sikhs, à Lahore, en 1919, elle raconte dans son autobiographie (2) les traumatismes de son enfance, qui devaient inspirer tout son œuvre. Chez sa grand-mère, il y avait de la vaisselle spécialement réservée pour les invités musulmans. Quand sa mère tomba malade – elle avait onze ans, – elle pria intensément, comme on le lui demandait, mais sa mère mourut, et ce fut sa première révolte. Elle se mit à écrire, non les vers rituels sereins qu'aurait voulus son père, mais ses cris de protestation. A quatre ans, on l'avait fiancée, à seize ans, on la maria : un divorce allait s'ensuivre. A dix-sept ans, Amrita Pritam publia son premier livre. *« Ce n'était pas usuel, pour une jeune femme. Je n'ai cessé de lutter pour faire admettre que j'écrivais, et toujours on a critiqué ou admiré ma personne, avant mes écrits et maintenant encore. »*

Le plus grand choc fut la partition, en 1947, avec ses atrocités, dans les deux camps hindou et musulman. *« Les pires violences sont commises au nom des religions. Je ne critique pas la religion en soi, mais l'usage dévoyé qui en est fait. L'âme de la religion est rarement comprise. »*

A partir de cette époque, Amrita Pritam abandonne toute croyance en la forme. Son credo, c'est la liberté de l'esprit et son élévation. Son combat : la dénonciation des sectarismes, des tabous, des mesquineries. *« Nous perdons notre temps et gâchons notre vie avec nos petitesses. On ne doit s'engager au service d'aucune force extérieure, seulement des forces intérieures. On n'a pas de naissance une religion. La religion, c'est un état d'esprit. Seul l'homme libre peut aimer. »*

« Le présent est un œuf dur.
Les gens l'observent et discutent,
Puis, agitant leurs drapeaux, disent :
« Il en sortira le poulet de l'avenir !
C'est notre espoir et notre foi ! »
Et ces gens me demandent sans cesse, irrités :
« Qu'y a-t-il à rire dans tout cela ? » (1).

AMRITA PRITAM (3)

La douleur était là.
Je l'ai inhalée silencieusement,
Comme une cigarette.

Seuls les poèmes restent :
Je les ai secoués
Comme la cendre d'une cigarette.

MARILYN MONROE

Comme un mouchoir sale,
Je l'ai portée dans ma poche
Et m'en suis servie
Pour essuyer ma sueur,
Mille et mille fois.

Mais aujourd'hui
Je vais la laver
Dans l'étang de la mort.

(Poèmes d'Amrita Pritam, traduction de Marguerite Yourcenar, N.R.F. nº 365, juin 1983.)

(3) Dans la N.R.F., le titre de ce poème est supprimé, mais il est bien le nom même de la poétesse dans l'édition originale.

Elle parle doucement, déterminée. Elle est en pantalon et chemisier noirs, les cheveux courts, elle fume – toutes marques d'une liberté très grande en Inde. Elle s'est émancipée tôt des conformismes. Son deuxième roman – elle avait trente et un ans, – elle l'a écrit juste après la partition. C'est le plus populaire, *le Squelette*, un récit de vendetta entre deux familles hindoue et musulmane. *« Mais à la fin, le père qui venge sa fille violée s'aperçoit qu'il n'est qu'un instrument. »* Le livre a été traduit en huit langues, et très lu au Pakistan.

Amrita Pritam avait dû quitter Lahore, devenue pakistanaise. A Delhi, elle a été pendant seize ans responsable des émissions en pendjabi à la All India Radio, sans cesser d'écrire. Ses romans sont de deux veines, l'une réaliste, critique des mœurs en Inde : ainsi *l'Histoire d'Anita*, histoire très autobiographique d'un mariage forcé ; l'autre « joycienne ». *« Celui de mes livres que je préfère est* le Discours de l'agonie, *le songe intérieur d'un homme divisé entre compromis et révolte, qui se juge et se défend à la fois. »*

Depuis 1966, Amrita Pritam anime la revue littéraire qu'elle a fondée, *Nagmani*. *« Le mot signifie « la pierre précieuse dans la tête du serpent », autrement dit le joyau dans la tête... l'esprit... »*

LAURENCE COSSÉ.

(1) N.R.F. nº 365, juin 1983.

(2) Amrita Pritam, *the Revenue Stamp, an Autobiography*, Vikas Publishing House, 1983.

le feuilleton

GIONO PACIFISTE

Limites de la candeur

IL n'y a de mémoire qu'écrite. Les images, comme les machines qui les moulinent, effacent autant qu'elles enregistrent. Tout y est mis sur le même plan, prêt à jeter. Faim dans le monde et bouchons d'autoroute s'équivalent en minutes d'antenne, seule rationalité de ces saccades d'émotions. Même défilement sans perspective et destiné à l'oubli pour les débats dits d'*« idées »*. Les journées de la délinquance succèdent aux colloques sur les caries. Quelques plans de « manifs » en signe de soumission au réel, un plateau d'experts en signe de confiance dans la pensée, et merci de votre attention, à demain, bonsoir !

Ainsi du pacifisme, qui a occupé l'attention trois jours, le mois dernier, alors qu'il hante l'humanité depuis aussi longtemps que la guerre. Comment apprécier ses nouvelles formes dans l'état actuel du monde, sa sincérité, son efficacité ? Seules les traces écrites du passé permettent de se former librement une opinion. Et certaines rééditions viennent à point nommé, comme celle de la *Lettre aux paysans*, écrite par Jean Giono en 1938.

GIONO a alors quarante-quatre ans. Pour qui l'ignore, c'est le fils d'un cordonnier de Manosque et d'une blanchisseuse. D'une écriture calligraphiée, où transparaît son âme d'artisan amoureux de la belle ouvrage, il a exalté l'humanité âpre et généreuse des gens de son pays : *Colline, Regain, le Grand Troupeau.* Avec quelques « écolos » dans son genre, il a racheté une ruine de la région, le Contadour, et il y a imaginé un retour communautaire à la nature. Toute une jeunesse des années 30 ne demandait qu'à suivre cette voie de sagesse, de bonheur et de fraternité.

En 1936, Giono a pris ses distances avec les communistes, dont il était proche. S'enrôler lui faisait horreur. Porté au prophétisme par ses lecteurs en mal de message, il esquissait une philosophie panthéiste et antiviolente. Sa *Lettre aux paysans* se situe dans ce contexte idéaliste et irréaliste, à quelques semaines des accords de Munich, qui scelleront à la fois le triomphe des pacifistes et le marché de dupes auquel ils semblent voués de tout temps.

par Bertrand Poirot-Delpech

Giono a fait la guerre de 1914. *« Une belle guerre »*, comme on disait. Il a combattu quarante-deux jours devant Verdun. Il n'est pas de ceux qui en tirent gloire ou argument pour sonner le clairon, mais cela l'autorise à traiter comme ils le méritent les écrivains trop âgés ou planqués qui vantent l'allégrese de l'air vif les matins de charge, ou l'élégance des bufflèteries. On imagine quelle sainte colère l'eût animé en apprenant l'an passé, par Pierre Sipriot, que le va-t-en-guerre Montherlant suppliait en cachette les relations galonnées de sa grand-mère de lui éviter l'envoi au front !

COMME tous les pacifistes, Giono, se refuse à pousser son raisonnement au-delà d'une sorte de « il n'y a qu'à » candide et brusque. Pour lui, c'est clair comme son cher soleil, les guerres n'ont jamais servi à rien. Elles ne sont pas seulement horribles, elles sont inutiles. La boucherie de 1914 ne fut pas la « der des der » tant promise. Elle n'a pas substitué le droit à la force. Sa réédition, en 1938, est imminente. L'histoire enseigne que les perdants y gagnent plutôt. (Quelle autre colère sainte eût transporté Giono à voir le Japon et l'Allemagne, les deux vaincus de 1945, dicter leur loi, économiquement, à la planète !)

Pour éviter les tueries, un seul moyen, radical : mobiliser contre elles ceux qui fournissent de tout temps la chair à canon, les paysans. Qu'ils refusent de produire au-delà des besoins familiaux, qu'ils détruisent leurs stocks de blé, et les États, dépossédés de leur monnaie, donc de leur force, seront obligés de les maintenir à la ferme. L'auteur de *Regain* invite la paysannerie du monde entier à cette espèce de grève, croisade de la pauvreté contre ce qu'il appelle la *« richesse de la guerre »*.

Pareil appel n'aurait aucun sens aujourd'hui. Les paysans ne sont plus que deux millions, contre neuf en 1938, et ils ne fourniraient plus la matière première d'un conflit général. Mais pour l'époque, le calcul de Giono était déjà plus généreux et teigneux que fondé en raison. Son amour sensuel de la terre l'amenait à négliger les mécanismes techniques et économiques, qui font de leurs victimes leurs meilleurs soutiens. Il se contentait de décréter mal absolu l'État, le profit, la monnaie, le capitalisme, le communisme, le social, le politique, et, plus généralement, les « temps actuels ». Tous ces fléaux ne résisteraient pas à l'application groupée de quelque bon vieux proverbe bien de chez nous !

REMPLACEZ « paysans » par « consommateurs », et vous reconnaissez, sous la rugosité rustique, l'utopie soixante-huitarde, c'est-à-dire l'espérance que l'individu s'affranchisse des maux secrétés par la collectivité. Sous le profit confisqué par l'État et le progrès fauteur de guerre, retrouver la nature, réputée bonne ; célébrer, dans la graine, une machine plus perfectionnée que le boulon : qui n'y songe, en ces jours de 14 juillet où les échos des défilés militaires se perdent dans les chants de cigales !

Giono cajole les mots « nature » et « naturel » sans s'apercevoir que ces concepts mascottes des régimes totalitaires méritent autant suspicion que les valeurs nées de l'usure et des jeux d'argent. Le « retour à la terre » prôné par Vichy marquera les limites d'un renoncement obligé et unilatéral aux bienfaits des industries lourdes.

En 1937, Giono portera sa position à l'extrême qui la rend insoutenable. Ce sera, dans un des cahiers du *Contadour*, la phrase fameuse sur l'éventualité d'une invasion hitlérienne : *« J'aime mieux être Allemand vivant que Français mort. »* L'argument, qui lui vaudra d'être emprisonné en 1939 et de nouveau inquiété à la victoire de 1945, c'est le même qui ressert aujourd'hui, chargé du même élan gribouille auquel se heurte tout idéal : accepter de perdre pour ne pas se perdre.

★ LETTRE AUX PAYSANS SUR LA PAUVRETÉ ET LA PAIX, de Jean Giono, Éditions de la Butte-aux-Cailles, 104 p., 45 F.

la vie littéraire

L'Orient méditerranéen dans les revues

En ce début d'été le vent du sud nous apporte deux éclatants numéros spéciaux de revues sur les cultures orientales en Méditerranée. C'est d'abord la sévère publication des Monuments historiques, publiée depuis 1936, qui ne craint pas cette fois de prendre pour emblème le château kitsch italo-hindou que le roi Fouad Ier fit construire en Alexandrie il y a un demi-siècle et que Sadate fit restaurer. Au fil d'articles signés des meilleurs spécialistes actuels de l'architecture méditerranéenne apparaissent les photographies de monuments oubliés ayant fait date comme la villa arabe de Barcelone (elle abrite aujourd'hui le Centre d'études des eaux) ou celle du vicomte de Noailles sur la Côte d'Azur, sans oublier « Nejma Ezzohra », demeure tunisienne du baron d'Erlanger à Sidi-Bou-Saïd que Léandre Vaillat, chroniqueur architectural du *Temps*, compara, en 1931, à un château de Versailles oriental...

Quant à la revue municipale de Marseille, elle nous donne cette fois un raccourci illustré et écrit des dix-sept expositions sur « L'Orient des Provençaux » qui, l'an passé, ont vu défiler quelque deux cent mille visiteurs dans cette ville. Parmi les temps forts de cette manifestation heureusement retenus par la revue figurent la rétrospective à la fois cocasse et audacieuse sur les expositions coloniales de Marseille (avec une collection d'affiches éblouissantes) et les photographies inédites d'habitants du Levant il y a cent ans. Entre les autres articles on relève un curieux « Apollinaire à Marseille-sur-Méditerranée » et la vision qu'eut un Chinois, en 1871, du premier port du Mare Nostrum. — J.-P. P.-H.

★ « REVUE DES MONUMENTS HISTORIQUES », n° 25, 62, rue Saint-Antoine. 75004 Paris. 45 F le numéro, port compris.

★ Revue « MARSEILLE », n° 130-131, 8, avenue de Corse. 13007 Marseille. 10 F le numéro.

De la théorie des catastrophes au conte merveilleux

Elfes et gnomes, farfadets, ogres et sorcières étaient au rendez-vous durant la première décade de juillet à Cerisy-la-Salle, dans le Cotentin. Le lieu, en cette terre normande où l'on pratique encore la magie, est particulièrement indiqué comme cadre pour une rencontre consacrée au conte merveilleux. En effet, le château de Gratot, fief de la fée d'Argouges, cousine de la belle Mélusine, n'est-il pas proche, et comment ne pas se souvenir de la vieille légende des oies sauvages quand on se baigne au large des plages de Pirou ?

Les participants à la réunion, universitaires et chercheurs, ont essayé, sous la direction de Jacques Barchilon et de Catherine Rousseau, de définir quelques catégories d'un genre qui retrouve, peu à peu, la faveur des critiques : le conte merveilleux réaliste et fantastique, ses expressions orales ou plus élaborées dans les textes littéraires de Perrault, d'Andersen et de Grimm. De l'analyse thématique à l'approche socio-historique, diverses méthodes d'investigation se sont confrontées au cours des débats.

Bien sûr, Carabosse, la Vierge des Glaces ou le Petit Poucet ont illustré la relation entre la psychnalyse et le conte, mais aussi la manière dont il exprime ces archétypes qui peuplent l'inconscient collectif de l'humanité. Un exercice séduisant a été proposé par un scientifique de l'université de Chambéry, Jean-Pierre Duport : la construction d'un conte merveilleux en suivant les modèles de la théorie des catastrophes — qui formalise les temps de rupture et de renouveau en toute harmonie — du mathématicien René Thom, sujet auquel le Centre culturel de Cerisy a déjà consacré un colloque l'an dernier. — EDGAR REICHMANN.

Les legs d'Arthur Koestler pour encourager l'étude de la parapsychologie

L'écrivain Arthur Koestler et sa femme Cynthia, qui se sont donné la mort au mois de mars, ont légué plus de 400 000 livres (4 millions de francs) pour que *« soit encouragée l'étude des phénomènes psychiques »*. (Dans la dernière partie de sa vie, Arthur Koestler s'était passionné pour la parapsychologie — télépathie, perception extra-sensorielle, médiums). Selon leurs testaments, rendus publics le 20 juin à Londres, cette somme doit être affectée à la création d'une chaire de parapsychologie dans une université britannique.

Toujours pour financer cette chaire, des biens ayant appartenu à Arthur Koestler — meubles, tableaux, objets d'art — seront vendus aux enchères le 26 juillet à la salle de ventes Philipps, à Londres. Cette vente devrait rapporter environ 20 000 livres.

au fil des lectures

Romans

LES AMÉRICANERIES DE J.-F. JOSSELIN

L'Enfer et Cie, qui reçut le dernier prix Médicis, marquait la place qu'occuperait dans la littérature terroriste un Jean-François Josselin, jusque là encore un peu timide. Dans ce livre de toutes les ambiguïtés, il conjuguait malaise et humour, imagination débridée et ironie, joie et tremblement. Aujourd'hui, il nous donne un autre échantillon — cent quarante petites pages, superbement écrites, en une gourmandise de poil à gratter — de ses moyens et de ses hallucinations. La satire la plus énorme y règne, avec l'air de ne pas y toucher. C'est un véritable catalogue, sous forme de carte de visite, de nos travers.

La première victime, mais bien-aimée, est l'inspiration, cette liberté du récit qui ressemble à l'écriture automatique, chère aux surréalistes : il y a tant d'imprévus et de coups de théâtre que toute intrigue est abolie par ses propres excès. La littérature audiovisuelle n'a besoin ni de suite dans les idées ni de justifications, sauf celle de sans cesse surprendre. Tout au plus peut-on dire qu'un anti-héros, Mee-Too, agent de voyages, en entreprend un au pays du vice, du sexe et du cinéma considéré comme un correctif à la raison abhorrée.

Ce qui intéresse Josselin, *alias* Jess Lion, dans ce pamphlet somnambule : *Carlotta, tu n'es pas un ange*, c'est d'imiter la B.D., le roman-photo et le roman policier à la fois. Autre satire : la liberté sexuelle fait que les hommes sont un peu femmes, lesquelles ne sont ni hommes ni femmes, quittes d'ailleurs à changer comme on respire. Ma peau est ta peau. On était sur Terre et dans un avion : on est aussi dans les astres, histoire de me moquer de la science-fiction. Par-dessus tout, c'est le vocabulaire des *fast-foods* et des *sex-shops* qu'il utilise, avec une irrésistible drôlerie. Ce texte, pour un prof de Sorbonne, est plus proche du sanscrit que du français. Et Paul Valéry, revenant parmi nous, trouverait qu'en moins d'un demi-siècle ses concitoyens sont passés sous une domination étrangère à peu près inidentifiable. Josselin est un humoriste qui nous désosse. Et que d'étincelles !

ALAIN BOSQUET.

★ CARLOTTA, TU N'ES PAS UN ANGE, de Jean-François Josselin. Grasset, 150 P., 43 F.

LA VIRTUOSITÉ ET LA DROLERIE DE VÉNUS KHOURY-GHATA

Bien futé, qui démêlerait le réel de l'irréel, le vrai de l'invraisemblable, le fou du moins fou, dans le deuxième roman de Vénus Khoury-Ghata, *Vacarme pour une lune morte*. La question n'est d'ailleurs pas là : il s'agit de succomber — avec délices — à une succession de gestes, d'attitudes et de paroles à peine justifiées, chez des personnages qui se côtoient, sans savoir que les entraîne une sorte de fatalité à deux niveaux : celui de la vie vécue et celui de la vie parlée, proférée mais sans rapport avec le vécu.

Dans ses recueils de poèmes, on rencontrait le même commerce avec l'image explosive ; dans son premier roman, on faisait la connaissance avec *le Fils empaillé* : un jeune homme doublé de son fantôme. Ici, on peut suivre les aventures — au présent, au passé, dans l'imaginaire — de Sarah l'étrangère, au milieu de la famille nombreuse où elle a atterri, aimée, aimante et suspecte. Comme dans *Drôle de drame*, seuls les êtres normaux sont exclus de ce livre désopilant. On a vu ainsi de doux dingues multiplier les acrobaties et les pirouettes : ce ne serait pas nouveau, s'il n'y avait, déchirant et désinvolte à la fois, un arrière-fond de guerre civile.

Cet élément dérangeant fait sortir le roman de Vénus Khoury-Ghata de la catégorie des superbes exercices de virtuosité mentale. A force de drôlerie, on en vient à mieux supporter les événements de Beyrouth, déchirée par les factions et à la merci de tous les ennemis, fratricides ou envahisseurs. De sorte que la bouffonnerie surréalisante — mais on songe aussi au dadaïsme à la Benjamin Péret — apparaît bientôt comme une dérision salvatrice. Ce qui est à première vue gratuit se transforme en spectacle pour les condamnés : tous les acteurs du drame travesti en parabole irrationnelle.

Outre la fraîcheur, la malice et la cruauté bien camouflée, ce livre, qui ne ressemble à aucun autre, contient des phrases que Giraudoux eût aimées pour leur grain de sel.

A. B.

★ VACARME POUR UNE LUNE MORTE, de Vénus Khoury-Ghata. Flammarion, 226 pages, 60 F.

IAROSLAV SERPAN ET L'ANDROGYNE

En mai 1976, Iaroslav Serpan disparut dans les Pyrénées, à cinquante-quatre ans. Docteur ès sciences naturelles, il était aussi peintre et écrivain, ou « peintrécrivain ».

Il laissait de nombreux textes, presque tous inédits, articles scientifiques, critiques d'art, manifestes, aphorismes et poèmes. En 1980, présenté par François Aubral, un premier recueil, *le Dit quand même* (1), réunit plusieurs de ces écrits, jugés « illisibles », « impubliables » et « invendables » par les éditeurs du vivant de Serpan, y compris *Mémoire destituée mémoire sans voisinage*, composé par lui en Letraset et tiré à compte d'auteur.

Certains poèmes étaient parus dans *la Révolution la nuit*, et une affiche, *Liberté est un mot vietnamien*, portait sa signature à côté de celles de Joë Bousquet, Yves Bonnefoy, André Breton, Jean Ferry, Pierre Mabille, Benjamin Péret, etc. Serpan, donc, fut « sollicité à ses débuts par le mouvement surréaliste », et le roman inédit qui paraît aujourd'hui, *les Roses d'Ispahan*, écrit entre 1938 et 1944, appartient à sa première époque.

Comme *la Porte de pierre* de Leonora Carrington ou *l'Homme-Jasmin* d'Unica Zurn, deux femmes du surréalisme, le roman de Serpan porte le genre jusqu'à un degré d'incandescence où il se consume en éblouissant, entre prose et poème, du féminin au masculin. La narratrice, dressée contre un père « maigre et cruel » qui incarne la loi et l'ordre, se livre à des rituels obsédants, accumule des boîtes pleines d'ongles, colle ses lèvres fardées sur des assiettes, des glaces, des aiguilles ; au fil du livre, comme chauffés à blanc par une succession d'images, les fantasmes trouvent leurs contours, dans la folie et le sang. Clouer aux murs de sa chambre des sexes d'homme en érection, piétiner un corps de femme nu enfoui dans le sable... ces pratiques imaginées conduisent à la stupéfiante métamorphose finale : *« Ce matin, je suis née homme. »*

Confusion des genres, des sexes et des mythes, ce roman retrouvé vibre à l'unisson de certaines angoisses d'aujourd'hui. L'androgyne est la cristallisation de beaucoup de doutes, l'emblème d'une société de l' « orgiasme » où ce qui était un appel à la liberté risque de devenir un nouvel enfermement. De la femme sans vagin à l'homme sans pénis, les solutions à l'inquiétude des débauchés ordinaires, Serpan semble déjà le prévoir, ne feront pas l'économie d'une sublimation entièrement à réinventer.

RAPHAEL SORIN.

★ LES ROSES D'ISPAHAN, de Iaroslav Serpan, collection « Le corps inédit », le Sycomore, 98 pages, 54 F.

(1) Collection « Le corps inédit », le Sycomore.

Lettres étrangères

SAYNÈTES DE L'HORREUR QUOTIDIENNE

Né à Iéna en 1952, Lutz Rathenow appartient à une génération d'écrivains est-allemands dont la marque distinctive est le scepticisme à l'égard des idéologies, quelles qu'elles soient.

Les différents récits qui constituent le recueil *Le pire est déjà prévu* ont pour thème la difficulté d'être dans un monde où tout est organisé et planifié, même la mort.

Une vieille femme s'entête à rester dans sa maison en proie aux démolisseurs *(la Dernière Chambre)*. Un officier en retraite occupe ses loisirs à faire parader des lapins devant leur écuelle, utilisant tantôt le bâton, tantôt les électrodes pour leur faire acquérir les réflexes voulus *(le Vieux Commandant)*. Il arrive également que le récit se déroule à la manière d'une fable, mi-Kafka, mi-Mrojek : dans un pays où la loi prescrit de saluer le chapeau du souverain, celui-ci, en voulant se rendre compte de la présence d'éventuels séditieux, descend dans la rue et périt lynché par la foule pour avoir omis de s'incliner devant son propre couvre-chef *(Petite histoire)*.

Interdit de publication en R.D.A., le livre de Rathenow valut à celui-ci, en 1980, d'être arrêté pendant quelques jours pour avoir diffusé des écrits nuisibles aux intérêts du pays. A quelques exceptions près (l'histoire, par exemple, de l'ouvrier modèle qui, pour mieux protéger le pavillon reçu en récompense de son zèle, finira par l'entourer d'un mur électrifié), ceux qui s'attendraient à une critique du régime communiste risquent fort d'être déçus. Ce qui intéresse l'auteur, c'est beaucoup moins, en effet, le système que les faiblesses, les lâchetés, la corruption des individus dont le comportement, tout compte fait, apparaît au fil des pages fort semblable à l'Est comme à l'Ouest.

C'est là sans doute un point de vue inconcevable pour un pays qui se veut l'incarnation du paradis sur terre. Mais pour nous, c'est précisément ce qui fait le prix de ce livre.

J.-L. DE RAMBURES.

★ LE PIRE EST DÉJA PRÉVU, de Lutz Rathenow, traduit de l'allemand par Alain Huriot. Seuil, 195 p., 62 F.

vient de paraître

Romans

LISE VANDERWIELEN : *Lise du plat pays.* — Une autobiographie écrite à la troisième personne et appelée « roman ». Née dans les contrées du Nord il y a soixante-seize ans, entrée à l'usine à douze ans pour n'en sortir qu'à soixante-huit ans, l'auteur raconte son histoire, celle des gens de la courée, leurs souffrances et leurs bonheurs. Préface de Pierre Mauroy. (Presses universitaires de Lille, 9, rue Auguste-Angellier 59046 Lille cedex, 342 p., 99 F.)

MICHEL LEMOINE : *l'Ile morte.* — Une aventure délirante, « de l'autre côté du miroir », sous l'apparence d'un récit anecdotique. *« Un jour un explorateur (...) vient chercher sur place les vestiges qu'attestent ses lectures et, soudain, il réveille les dieux morts... »* (Clancier Guénaud, 159 p., 58 F.)

Biographie

PIERRE DURAND : *Marcel Paul, vie d'un « pitau ».* — Né avec le siècle, mort le 11 novembre 1982, Marcel Paul, un « pitau » (enfant des hôpitaux, c'est-à-dire de l'Assistance publique) devint ministre à la Libération. (Temps actuels, 320 p., 70 F.)

Histoire

COLLECTIF : *Histoire de Lausanne.* — Une dizaine d'universitaires renommés, réunis par Jean-Charles Biaudet, nous donnent, depuis la préhistoire jusqu'à nos jours, une fresque à la fois savante et très vivante de l'histoire très contrastée du canton de Vaud. (Co-édition Payot (Lausanne) et Privat, 14, rue des Arts, Toulouse. 456 p., nombreuses illustrations et cartes, index. 300 francs.)

en bref

● LE DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE vient d'acquérir quatre cahiers de brouillons, contenant des inédits de l'œuvre de Marcel Proust *A la recherche du temps perdu*. D'autre part, un collectionneur, qui a tenu à garder l'anonymat, a fait don récemment au même département des manuscrits autographes des deux célèbres romans de Raymond Radiguet, *le Diable au corps* et *le Bal du comte d'Orgel*.

● LE PRIX LITTÉRAIRE DE PROVENCE a été remis à Roger Duchêne pour trois de ses ouvrages, parus en 1982 : *Et la Provence devint française* (Mazarine), *Courrier (lettres de Louis Brauquier à Gabriel Audisio, 1920-1960)*, *Marseille au passé* (éditions Horvath).

romans historiques

Caracolons dans le Moyen Age

● *Amours, batailles et grandes orgues*

Sus aux Anglais et à leurs alliés navarrais, galopent Torcol et ses routiers, sous la glorieuse bannière de Bertrand du Guesclin, connétable de France.

Dans une langue savoureuse, Jean-Marc Soyez narre les aventures, les voyages et les combats, d'Espagne à Paris, de Paris en Aquitaine, d'Aquitaine en Italie, de *Torcol le vilain*, ancien serf devenu chef de guerre, et de sa bande de soudards-bandits. Villages dévastés, villes conquises et pillées, châteaux abattus, forment le décor atroce de cette épopée. D'une main de maître, l'auteur brosse les péripéties héroïques ou tragiques de cette guerre de Cent Ans ponctuée *« d'horreurs et de gueuseries »*, entrecoupée de trop rares moments de paix que les contemporains nomment, sans dérision, les *« abstinences de guerre »*.

Pour Torcol et ses hommes, les « godons » ne sont pas toujours les plus à craindre. A eux d'éviter les foules errantes de paysans fous de misère et de faim qui tuent tout sur leur passage, ainsi que les chevaliers titrés ne perdant pas une occasion d'écraser sous leurs chevaux blindés les routiers, concurrents nouveaux de la noblesse dans l'art rémunérateur du pillage et du combat.

Dans ce récit cruel, picaresque, enlevé, l'humour, la tendresse et la verdeur ne manquent jamais : une belle réussite.

Avec le soin jaloux et la précision infaillible d'un entomologiste, Pierre Naudin reconstitue dans *la Fête écarlate* (troisième volume du cycle des *Lions diffamés*), les faits et gestes de ces gros et lourds insectes qu'étaient les chevaliers français au début de la guerre de Cent Ans.

De ripailles en joutes plus ou moins courtoises, d'amours contrariées en sanglantes vendettas, l'auteur montre ces guerriers et leurs fortes compagnes d'une manière qui éloigne fort de l'imagerie traditionnelle. Le contraste est saisissant entre leur rudesse, leur sauvagerie et le rituel flamboyant que leur impose leurs caste. Point d'orgue de ce récit savoureux, l'auteur nous convie à leur sanglante défaite de Crécy, face à ces roturiers méprisables, sans armure, sans titres et sans chevaux : les archers anglais.

L'autre Guillaume

Des contes populaires aux grands romans médiévaux européens, les fils cadets — de seigneurs ou de laboureurs — ont le beau rôle. *Bras-de-fer*, roman historique du journaliste et historien François Pédron, ne fait pas exception à cette règle d'or.

Guillaume d'Hauteville, fils cadet d'un noble normand, contemporain et sujet d'un illustre homonyme, Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, voit le jour en plein XIe siècle, période d'irrésistible expansion de la société féodale chrétienne, dans un de ses foyers les plus dynamiques. Guillaume sait lire et écrire, comme un clerc. Champion de ces tournois collectifs qui ressemblent alors beaucoup plus à des guerres miniatures qu'à des joutes courtoises, il consacre l'essentiel de ses loisirs à la belle Marie d'Harcourt, qu'il retrouve sur la paille d'un grenier de meunier.

Hors ses jeux et ses amours, Guillaume a une passion : l'Orient, dont les délices mystérieuses ont bercé ses rêves d'enfant, un Orient infiniment prometteur qui commence aux portes de l'Espagne. En 1066, avec une petite armée de compagnons dévoués, il profite du vent du sud au moment précis où le Bâtard (futur Conquérant) attend la brise qui le mènera en Angleterre à la victoire d'Hastings.

De beaux combats, terrestres et navals, un brin de paillardise, et une très solide documentation illustrent cette épopée méditerranéenne. François Pédron échappe brillament aux pièges qui guettent le romancier médiéviste : ses personnages bien campés accomplissent leur destin de guerriers victorieux avec un enthousiasme rafraîchissant et emploient un langage simple, direct et imagé, exempt de tournures pseudo-moyenâgeuses.

Dans *la Papesse*, la romancière Claude Pasteur, qui s'intéresse avec constance aux grands destins féminins de l'histoire, remonte aux sources d'un mythe chrétien vieux de mille ans : celui de la papesse Jeanne, fille de moine (à une époque où le célibat d'un prêtre n'était pas impératif) et qui mourut en couches au bout de deux ans et demi de règne.

Jeanne d'Ingelheim, jeune femme d'une intelligence supérieure, grande voyageuse, docteur ès sciences, aurait occupé un poste de confiance auprès du pape Léon IV (sous le nom et l'apparence masculine d'un jeune et beau clerc, Joannès Anglicus) avant de succéder à celui-ci sur le trône de Saint-Pierre, au milieu du IXe siècle.

A toutes les époques, cette aventure, à première vue invraisemblable, fournit matière abondante à une vaste série de plaisanteries anticléricales : ne dit-on pas que, après la découverte de la supercherie, les papes durent prouver l'identité de leur sexe en s'asseyant sur une chaise percée...

Mais le ton du récit de Claude Pasteur est grave, presque tragique, au rebours de la satire. Son héroïne, poussée par la foi autant que par l'ambition, devient un pontife modèle, acharné à réconcilier l'Église, fût-ce au prix de la condamnation de ses amis hérétiques.

Malheureusement, Jeanne prend un jour conscience qu'*« elle n'est pas qu'une âme, mais aussi un corps »*, en tombant follement amoureuse d'un apollon nordique, l'ambassadeur de Saxe auprès du Saint-Siège. Et même à cette époque de miracles, l'accouchement d'un pape était très mal vu.

A la conquête de la Terre sainte

Les Ames brûlantes évoquées par Jean-Michel Thibaux dans un gros roman qui porte ce nom sont celles des pèlerins de la chrétienté, jaillis par milliers de toutes les campagnes d'Occident à l'appel enflammé du pape Urbain II, pour conquérir la Terre sainte, à la fin du XIe siècle.

Ils avancent à pied, à cheval, meurent en route, ces clercs, paysans, soudards, putains, grands seigneurs et petits chevaliers, unis par une même foi mystique qui leur fait mépriser la mort, mais n'exclut pas une grande soif de conquêtes. Ils partent sans savoir ce qui les attend, inconscients du fait que moins de la moitié d'entre eux verront les murs de Jérusalem « occupée » par les Fatimides.

Si l'auteur choisit dès le départ de s'attacher aux pas de ses héros, comme Guigo de Signes, jeune chevalier provençal chasseur de loups, joyeusement délégué par son père à la prise du Saint-Sépulcre, ou Richard, seigneur magicien qui combat les infidèles pour des raisons qui lui sont propres, ou encore la belle Bérengère partie sur les traces de son amant, il ne néglige jamais l'essentiel.

Sous sa plume ardente, revivent les sièges sanglants d'Antioche et de Jérusalem, les massacres atroces de juifs et de musulmans, les marches forcées du rouleau compresseur franc à travers l'Anatolie et la Palestine, les intrigues et les haines inexpiables entre Provençaux et Normands acharnés à se tailler des royaumes frais dans l'Empire turc éclaté.

Prendre pour cadre cette épopée, une des aventures les plus grandes et les plus tragiques de l'histoire de l'Occident, était un pari difficile. Jean-Michel Thibaux le tient.

Au crépuscule d'un jour de février, deux fillettes, Sara et Andrène, jouent au bord d'une plage du Bas-Languedoc, leurs pieds nus dans les vaguelettes d'un grand étang. Soudain, un homme armé, vêtu de haillons, surgit du marais, avance sur les deux enfants, terrasse Sara et la plaque au sol. Profitant d'un instant où la brute relâche sa vigilance, sa compagne Andrène saisit le couteau qui a glissé sur le sol et le plonge dans le dos du violeur. Ce dramatique fait divers a six cent cinquante ans : il marque le début d'un roman historique dense et touffu, *le Seigneur de Marseillan*, d'Emmanuel Maffre-Bauger.

L'auteur n'a pas choisi une époque facile : nous naviguons en plein Moyen Age, une génération avant la grande peste de 1348. Le lieu : Marseillan, ses rues, ses tours, sa campagne, un univers complexe, secoué par les passions, les haines, les rivalités, les préjugés, mal soumis au carcan de la Sainte Inquisition, et que seule la terrible « mort noire » pourra réconcilier dans un quasi-anéantissement.

Les protagonistes ont nom Malitorne, Gratte-Couille, Lupus ben Nahir... Ils sont catholiques, cathares, juifs, nobles, clercs, bourgeois, marins, soudards, paysans, vagabonds, et occupent l'espace d'un monde violent, encore sauvage, mal maîtrisé, où les seuls moments de douceur sont ceux de l'amour qui unit deux êtres — fussent-ils aussi éloignés par la naissance que le seigneur Guillaume Aymoins et la juive Sara.

ALEXIS LECAYE.

Ouvrages cités

- TORCOL LE VILAIN, de Jean-Marc Soyez, Éd. Mengès, 280 p., 69 F.
- LA FETE ÉCARLATE, de Pierre Naudin, Éd. Trévise, 444 p., 79 F.
- BRAS-DE-FER, de François Pédron, Éd. Fayard, 342 p., 74 F.
- LA PAPESSE, de Claude Pasteur, Éd. Olivier Orban, 388 p., 79 F.
- LES AMES BRULANTES, de Jean-Michel Thibaux, Éd. Olivier Orban, 475 p., 79 F.
- LE SEIGNEUR DE MARSEILLAN, d'Emmanuel Maffre-Baugé, Éd. Fayard, 452 p., 79 F.

billet

Faut-il aimer Danton ?

(Suite de la page 7.)

En 1792, il en convient d'ailleurs au détour d'une phrase : *« J'ai consenti à paraître exagéré, pour n'être jamais faible. »* Que vaut un pouvoir fondé sur l'exagération ? Parfois craintif sous ses témérités, Danton réserve en tout cas une place essentielle au « paraître » dans sa politique, et tente constamment de mettre les conventionnels en représentation.

Dans leur *« Assemblée qui a l'univers pour galerie »*, selon une des trouvailles verbales où son tempérament démagogique excelle, il exalte les têtes par des rêves de gloire : *« Nous, qui stipulons pour les générations futures, nous que l'univers contemple, nous qui, même en périssant tous, laisserions des noms illustres... »*, etc., etc. Déjà saouls de références romaines, les députés s'enivrent *de ces mots, se sentent sur un* théâtre, prennent leur vie pour un drame antique, et finissent par verser le sang des autres pour de bon, dans une préfiguration atroce de la société du spectacle. Jusqu'à ce qu'il s'effraie de l'hécatombe, Danton les y encourage. Plusieurs mois avant le tournant fatal de l'été 1792, il parlait déjà de combattre ses adversaires *« à outrance et jusqu'à la mort »*. Ces mots-là ne s'agitent pas sans danger pendant une révolution. Il les payera de sa tête.

Toutes proportions gardées, les sentiments de Pierre Jean Jouve envers lui ressemblent à ceux qu'éprouvaient, quand il exprima les siens, d'écrivains fort distingués pour un autre révolutionnaire fameux nommé Joseph Staline. Pourvu qu'il ruisselle sous les auspices de la Révolution, *« matrice sanglante de la Liberté »* selon notre poète, le meurtre se change presque en fontaine de jouvence. En tout cas, il brouille la vue aux meilleurs esprits.

« Danton n'aimait pas la terreur, assure encore celui-ci. S'il l'admit, c'était, dans sa pensée, pour faire une part à la colère du peuple. » A l'inverse d'un Saint-Just, le Jupiter tonnant du Club des Cordeliers partageait trop le cynisme sceptique du dix-huitième siècle pour tuer quelqu'un par conviction métaphysique. Mais, là encore, le contenu de ses discours et beaucoup de ses actes récusent la plaidoirie de son défenseur. Ministre de la justice après le 10 août, il veut *« mettre sous la main de la loi trente mille traîtres »*, puis réclame un an plus tard *« une foule d'agents »* pour les découvrir, en parfait précurseur de l'Etat policier.

Après la trahison de Dumouriez, il déclare solennellement la Montagne *« indivisible, comme les jacobins et la République »*. Quelques jours plus tard, il participe cependant à la prescription des Girondins fidèles au régime, bien qu'elle lui serre le cœur, et assiste ensuite passivement à celle des hébertistes, eux aussi bons républicains. Prophète de la révolution bourgeoise, sa vue des rapports sociaux annonce le moralisme douteux des conservateurs du siècle suivant : *« Respectons la misère, et la misère respectera le riche. »* Malheureusement, ni Pierre Jean Jouve ni bien entendu Frédéric Ditisheim ne s'expliquent sur ce Danton-là. Chacun comprendra qu'il les gêne. Ils ne l'ont peut-être même pas vu.

Impétueux, contradictoire, capable de générosité, de paroles magnifiques — *« Soyons terribles, faisons la guerre en lions »* ; *« Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple »* — et de la plus funeste démagogie, Danton échappe aux classements respectables où l'enferment ses admirateurs, par la complexité même de son tempérament. En pleine invasion, son verbe subjugua des collègues apeurés. Mais à condition de les étourdir. Sur cette loi du genre, Rivarol prévoyait l'essentiel, lorsqu'il avertissait, dès 1789 : *« Mais les orateurs, qui sont la passion des grandes assemblées, n'ont pas permis à la raison de se faire entendre. Il a fallu faire du bruit plutôt que du bien »* ; car nul ne s'élève dans une révolution sans plier son orgueil aux clameurs des foules.

GILBERT COMTE.

★ DANTON, DISCOURS, présentation de Pierre Jean Jouve et de Frédéric Ditisheim. Édition de L'Aire, diffusion PUF, 283 pages, 35 F.

ÉCRIRE, LIRE ET VIVRE EN FRANCE

Caen : le succès des bibliothèques

AU miroir de la culture, Caen se trouve plutôt à son avantage. La Comédie de Caen est une compagnie théâtrale reconnue, les créations et les expositions de l'Atelier (d'Arts graphiques) sont des succès, les Rencontres pour lire — tous les mois et demi — font venir dans la ville des poètes, les revues de poésie ont peu de moyens mais des animateurs enthousiastes. Caen a récemment reçu sa consécration en étant classée première dans une enquête de *l'Express* sur la vie culturelle en France.

La lecture, à Caen, c'est d'abord l'œil sans paupières que la bibliothèque municipale s'est donné pour symbole, faisant sa devise de la phrase d'Edmond Jabès : *« Sais-tu, dit-il, que l'aboutissement final du livre est un œil et qu'il est sans paupières. »* Cet œil sous le signe duquel se rassemblent désormais sept bibliothèques de quartier et deux bibliobus est l'une des fiertés de Geneviève Le Cacheux, conservateur en chef depuis 1967. Si la lecture publique se porte si bien à Caen, on le doit à son énergie et à sa passion.

Cette petite femme vive, qui force le respect, a créé seule, en 1958, la bibliothèque pour enfants. Sa courtoisie ne saurait masquer sa fermeté, et elle règne aujourd'hui sur un ensemble moderne et fonctionnel (2000 mètres carrés pour la seule bibliothèque centrale) où l'audiovisuel voisine avec le fonds de vieux livres normands, lieu ouvert dont l'accès est totalement libre et où le prêt est gratuit (sauf pour les disques et les documents audiovisuels).

Si l'on est rebuté par l'entrée imposante de la bibliothèque municipale, on a certainement, non loin de chez soi, une bibliothèque de quartier. Celle du Chemin-Vert, située dans le centre commercial, n'est qu'une « case » louée par la mairie à l'office d'H.L.M. C'est, comme le dit un jeune garçon, *« une petite épicerie avec beaucoup de livres »*. Les enfants, qui aiment bien *« venir faire un tour après l'école »*, y côtoient des retraités en quête de distraction. *« Pour nous, personnes âgées, c'est parfait »*, explique l'un d'eux. *« Il y a de tout, des romans policiers, et même, pour les femmes, des romans sentimentaux. »*

Les livres dans la rue

La « boutique » du Chemin-Vert casse l'image traditionnelle de la bibliothèque, mais pour certains il est encore impensable d'en pousser la porte.

Pour eux, des bibliothécaires mènent depuis 1976, en association avec A.T.D.-Quart-Monde, des expériences de bibliothèque de rue. *« C'est tout simple, c'est nous qui allons vers les enfants avec des livres »*, raconte avec modestie Mme Lemenn, qui anima pendant plusieurs années une bibliothèque de rue dans le quartier populaire de la Maladrerie. *« On y allait tous les mercredis à la même heure. On se mettait dehors, ou, s'il pleuvait, on essayait de trouver un abri. Les enfants prenaient les livres, et les rapportaient sans problème. »* Bien sûr, quand il fait froid, *« la rue c'est un peu difficile, mais il faut tenir bon. C'est le seul moyen d'obtenir leur confiance et celle de leurs parents. Ils nous attendent là, sur la continuité »*.

Mme Lemenn a si bien su gagner cette confiance que beaucoup de ceux qu'elle a connus dans la rue viennent aujourd'hui à la toute neuve bibliothèque de la Maladrerie — ouverte en octobre 1982 — dont elle a la responsabilité. Les gens du quartier ont suivi la construction de « leur » bibliothèque, en ont attendu l'ouverture, *« et ce n'est en rien pour eux un endroit étranger, effrayant*, conclut Mme Lemenn. *La bibliothèque de rue aide à franchir le pas vers celle de quartier, et cette dernière provoque une augmentation d'activité de la bibliothèque centrale »*.

A ces initiatives municipales s'ajoutent de nombreuses bibliothèques d'entreprise — Saviem, Moulinex et le Crédit agricole, notamment. Enfin, depuis 1978, Caen propose aux non-voyants une bibliothèque sonore riche déjà de plus de deux mille titres.

Si la lecture publique est favorisée, encouragée, promue, s'il existe un projet de médiathèque régionale pour ajouter à la fierté culturelle de la capitale normande et si la Société des Amis de la bibliothèque, créée en 1972, est florissante, *« les livres s'achètent plutôt à Paris »*, estiment beaucoup de Caennais. *« Pourtant, depuis la loi Lang, il n'y a plus de priorité accordée à Paris puisque les rabais de la FNAC ne valent plus le déplacement*, indique M. Mouchel, enseignant et président des Amis de la bibliothèque. *Mais les libraires d'ici n'ont même pas profité de cette chance. »*

Ce n'est pas du tout l'avis des libraires, qui, en majorité, relèvent une augmentation de leur chiffre d'affaires depuis l'entrée en vigueur de la loi. Quant aux étudiants, s'ils achètent toujours des livres lorsqu'ils sont à Paris, ils ne se déplacent plus *« spécialement pour faire des provisions à la FNAC »*.

Toutefois, ils déplorent l'inflation, à Caen, *« des libraires-marchands au détriment des vrais libraires, ceux qui savent de quoi on leur parle »*. Ils regrettent aussi *« l'absence de librairies agréables, une librairie-salon de thé, par exemple »*.

Pourtant Caen n'est pas si mal pourvue, avec ses deux « institutions », la librairie Sébire et celle du Vingtième Siècle — et un petit groupe d'autres « vraies » librairies, la Pochothèque de Georges Dubosc, la Librairie universitaire, le Nain rouge, rue Froide, et, dans cette même rue, une très agréable librairie pour enfants, l'Oiseau-Lire. Ils peuvent s'y installer, ouvrir un livre, personne ne les dérangera. Depuis que Patrick, le libraire, a troqué ses manuels d'enseignant contre des livres de comptes, il ne rêve que d'un peu d'argent et d'un lieu plus grand. Il s'imagine déjà dans *« une belle librairie »* avec un patio, des plantes, des fauteuils et de l'espace *« pour que les enfants soient au large »*, et même un bar pour leur servir des jus de fruits.

Sans doute les libraires pourraient-ils être plus nombreux, plus accueillants et plus novateurs — l'association Lire à Caen, créée en 1977 à l'initiative de Georges Dubosc, est aujourd'hui en sommeil - mais la ville n'est pas, quoi qu'en disent quelques grincheux, *« un désert de la librairie »*.

En revanche, en matière d'édition et d'aide à la création, les initiatives locales sont rarissimes. Le Prix littéraire de la ville de Caen, récompensant des auteurs normands, ou le financement, par les Amis de la bibliothèque, de la bande dessinée *le Petit Mongol* — faite par des jeunes — ne sauraient tenir lieu de soutien véritable aux créateurs. Les revues locales de poésie, hier *la Corde raide*, de François de Cornière, aujourd'hui *la Foire à bras*, de Jean-Jacques Reboux, ne survivent que grâce au dévouement de leurs animateurs.

Un « éditeur en région »

Les écrivains de la région, Daniel Lefèvre, Jean-Paul Rogues, François de Cornière, Christian Dorrière et quelques autres n'avaient guère de possibilités d'être publiés jusqu'à la création, en 1975, des éditions Laurence-Olivier Four. *« Je ne suis pas un éditeur régionaliste mais un éditeur en région*, précise M. Four. *Cela signifie qu'à qualité égale je donne priorité aux auteurs de la région. »*

Il a publié de très beaux livres, en particulier des *Contes et légendes du pays normand*, avec des textes de Pierre Lebigre et de remarquables dessins d'Alain Letort — exposés aussi par l'Atelier d'A. — un livre de photos sur Caen et des livres pour enfants. Il s'est surtout attaché à lancer une collection de poésie, au rythme d'une dizaine de titres par an. Tirés à mille exemplaires, ils ont presque tous été épuisés en douze mois.

En butte aux difficultés propres aux petits éditeurs, touché par la crise économique générale, M. Four, qui reconnaît volontiers que chez lui *« la passion l'emporte sur la raison »*, a dû déposer son bilan en mai 1982. Mais il espère *« repartir »* et ne cesse de faire de nouveaux projets.

Il n'y a plus d'éditeurs à Caen. Seule la Comédie de Caen anime une collection de livres sur le théâtre. Les publications de l'université souhaitent s'organiser en véritables Presse universitaires, comme à Lyon ou à Lille, mais le projet est encore dans sa phase préparatoire.

Il reste que Caen est loin d'être une ville culturellement morte. *« Chaque soir on peut y faire quelque chose de différent »*, tous le reconnaissent. Pourtant les critiques sont nombreuses et ceux qui se plaignent ne sont pas nécessairement de mauvaise foi ou systématiquement polémiques. Il est vrai qu'une accumulation d'activités ne suffit pas à faire une politique culturelle. Pour beaucoup, la municipalité n'a aucun projet global. *« Le morcellement et le manque de coordination de ce qui se fait en sont la preuve »*, disent-ils. Les élus, eux, sont tout à fait sûrs d'eux, et Mme Chantal Rivière, adjointe aux affaires culturelles, affirme que *« le développement culturel de la ville se situe exactement dans les perspectives ministérielles »*. Mais pour légitime qu'elle soit, l'autosatisfaction n'est pas sans risque, et si Caen veut garder cette précieuse première place que ses élus revendiquent, il n'est plus possible de se contenter de gérer les succès.

JOSYANE SAVIGNEAU.

Libraires « pour le plaisir »

AVEC son air méditatif de vieux mandarin, son œil plissé, « Monsieur Sébire » impressionne. Il « siège » à un petit bureau calé dans un coin de sa librairie-couloir, au premier étage, dans un vieil immeuble du centre de Caen, face à l'église Saint-Pierre. Seuls les habitués osent venir le saluer et engager la conversation. Avec eux, il est courtois, attentif, jamais familier, rarement disert. Mais aux jeunes clients et aux inconnus, il semble inabordable. Pourtant, pour des générations de Caennais, il représente la quintessence du libraire.

On le voit là, à ce bureau, depuis si longtemps que personne n'ose s'avancer sur son âge. Les parents des étudiants d'aujourd'hui se rappellent l'avoir connu dans leur adolescence. Certains se souviennent de sa première librairie, près du palais de justice, avant son transfert au centre-ville, en 1960.

Un compte chez Sébire

Bien qu'il affirme ne pas en avoir conscience, Jean Sébire est une institution caennaise. Il est convenable pour un notable de la ville d'avoir « un compte chez Sébire ». Les lycéens et les étudiants fréquentent moins sa librairie, mais tous le connaissent. Il se voit lui-même comme le survivant d'une espèce en voie de disparition, les libraires *« pour le plaisir »*. *« Chaque soir, je pars avec un livre sous le bras*, explique-t-il. *Tout ce que je flaire, je le lis. La lecture a toujours été pour moi la première récréation, avant la musique et la peinture. Elle devrait se porter mieux qu'elle ne se porte actuellement. Malheureusement, la clientèle n'est pas assez exigeante. Dès que l'on a envie de lire, de découvrir, et qu'on me demande un conseil, c'est un vrai bonheur pour moi. »*

Par chance pour les timides, qu'il désarçonne, Jean Sébire emploie Huguette, depuis... vingt-huit ans. De Huguette on ne connaît que le sourire, l'humeur égale et *« la joie de faire un métier passionnant »*. *« Je connais les enfants, les petits-enfants de mes premiers clients*, dit-elle en riant. *Il faut que ce soit une famille, une librairie. »* Si elle avait de l'argent, elle rachèterait la librairie quand « Monsieur Sébire » partira à la retraite, *« mais un fonds pareil, ça vaut une fortune »*. Elle préfère donc ne pas y penser et *« vivre le métier au jour le jour »*, s'agitant, allant au devant du client, au secours de son embarras, à l'aide de sa mémoire défaillante. Les clients, elle les *« aime bien*, a priori ». Elle a même pour *« les inévitables chapardeurs »* une indulgence secrète.

Les maximes du vingtième siècle

Bernard Bedel, dans sa librairie de la rue Ecuyère, le Vingtième Siècle, est l'exacte antithèse de Jean Sébire. Non content d'être volubile, voire pointu quand le cœur lui en dit, il place en évidence, pour les clients silencieux, des petits textes de maximes qui jalonnent les travées dans le fouillis méthodique de sa boutique. *« Ne visitez pas le Vingtième Siècle en T.G.V.*, proclame l'une des affichettes. *Dans une librairie, il est nécessaire de flâner, de feuilleter, pour aller de découverte en découverte. »*

Il est certes plus facile de s'installer là pour regarder un livre nouveau que dans le « couloir » de M. Sébire. Les lycéens y viennent plus souvent — le lycée Malherbe est tout proche. Bernard Bedel a ses adeptes, mais aussi ses « ennemis », ceux qu'il irrite et dérange. D'aucuns, tout en reconnaissant ses compétences, se défient de son engouement excessif pour l'ésotérisme.

« Depuis vingt ans, je fais mon métier avec la même passion, raconte-t-il. *J'ai tout fait ici, même les étagères. J'ai un stock énorme, je suis en dehors des normes de rentabilité, mais cela m'importe peu. »* A soixante et un ans, Bernard Bedel a encore un dynamisme et une curiosité de jeune homme. Il s'amuse de ceux qui le disent fou et a épinglé, pour eux, cette phrase : *« Si vous n'êtes pas fou, tâchez de le devenir, cela vous rajeunira. »*

Dessin de CAGNAT.

Christian, François et la poésie

FRANÇOIS DE CORNIÈRE et Christian Dorrière sont de ceux qui peuvent parler du *« plaisir de la littérature »* sans qu'on entende un bruit de tiroir-caisse ou de course à la notoriété. Ils ont créé ensemble, en 1977, l'association le Pavé, *« poèmes à voir et à entendre »*, et ont travaillé depuis à la promotion de la poésie sans jamais gagner d'argent. Christian, trente-six ans, a même pris l'habitude de consacrer les quelques économies qu'il fait sur son traitement d'enseignant à fabriquer des livres.

Il aime particulièrement les *livres-objets, qu'il édite dans sa* collection « l'Étable des matières » : les *Poèmes arrachés*, de Michel Merlen, petit livre plié dans un paquet de Gitanes, et surtout le très beau livre qu'il a fabriqué sur sa presse à bras, *Entre-nerfs*, treizes poèmes de Patricia Castex Menier et sept collages (papiers déchirés) qu'il a faits avec Elise, sa femme. Il en a tiré trente-sept exemplaires, qu'il vend 250 F, à moins qu'il ne les donne. *« On le fait vraiment pour le plaisir de le faire, on n'a pas le temps de commercialiser »*, dit-il simplement.

François, trente-trois ans, a cessé de publier *la Corde raide*, petite revue bimestrielle de poésie qu'il avait lancée seul en 1977 et qui avait quelque huit cents abonnés. Il édite encore quelquefois des suppléments à *la Corde raide*, avec Christian, et anime la collection « poésie » des éditions Four. Il reçoit, en tant qu'auteur, une bourse d'encouragement de 30 000 F du Centre national des lettres. Mais surtout, il est désormais en charge des Rencontres pour lire. Elles ont lieu tous les mois et demi environ au foyer du théâtre municipal et sont consacrées à un écrivain sur lequel est présentée une exposition.

A les voir s'agiter, chercher des documents pour une prochaine exposition, filer chez l'imprimeur, discuter un projet nouveau de livre ou de revue, on se demande ce qui les fait courir. Ils *donnent toujours la même réponse : « Ça nous amuse, ça nous fait plaisir. »*

Le Monde

société

La provocation des nationalistes corses

(Suite de la première page.)

La C.C.N. a trouvé, dimanche 10 juillet, un moyen sûr d'amener l'État à durcir sa position. La provocation, cette fois, était avouée, imparable : un commando de l'ex-F.L.N.C., composé de sept hommes armés, le visage dissimulé par des cagoules, surgissant de la foule des militants et sympathisants de la C.C.N. qui avaient organisé, ce jour-là, à Vero (Corse-du-Sud) une cérémonie à la mémoire de Guy Orsoni : les *« clandestins »* tenant longuement la pause pour les caméras de télévision et les inspecteurs des renseignements généraux, après avoir découvert, sur un mur de la maison des Orsoni, une plaque commémorative au bas de laquelle le F.L.N.C. avait apposé sa signature.

Le piège

A deux mètres du commando qui, à la manière de l'IRA, saluait « son » disparu d'une salve de coups de feu, se tenaient les principaux dirigeants de la C.C.N. Ceux-là mêmes qui, bien en évidence pour que les journalistes présents ne ratent pas la scène, allaient refermer le ban des militants quelques instants plus tard et protéger le départ, au pas cadencé, des six *« cagoulards »*.

La goutte d'eau, après des semaines de tension larvée. Le gouvernement, cette fois, ne pouvait plus ignorer l'agression. Piégé ! Il courait le risque d'enfreindre la *« légalité républicaine »* qu'il avait lui-même recommandée à la Corse voici quelques mois. Malgré l'avis de certains de ses représentants locaux, l'État avait, en effet, feint de croire, que la C.C.N. n'avait pas directement partie liée avec le F.L.N.C. et il avait maintenu l'existence de ce courant nationaliste légal en ne prononçant le 5 janvier la dissolution que du seul F.L.N.C.

La démonstration de Vero offrait publiquement la démonstration d'une collusion affirmée entre les deux ailes du séparatisme corse. Les dirigeants officiels de la C.C.N. encouraient au moins une inculpation de complicité de reconstitution de ligue dissoute. Au pis, le courant légal tout entier risquait d'être dissous à son tour.

Le gouvernement était donc contraint de réagir. Mardi soir, M. Robert Broussard, commissaire de la République, délégué pour la police, sautait dans un avion pour aller consulter MM. Franceschi et Defferre au ministère de l'intérieur.

A son retour, le parquet d'Ajaccio, sur la sollicitation de la chancellerie, ouvrait trois informations judiciaires, l'une pour *« participation en armes à une manifestation publique »*, la seconde pour *« reconstitution de ligue dissoute et complicité »*, la dernière directement liée aux accusations portées dans l'affaire Orsoni, pour *« propagation de fausses nouvelles »*. Mardi, neuf des dirigeants de la C.C.N. — dont ses deux porte-parole, MM. Léo Battesti et Jean-Baptiste Rotily-Forcioli — était interpellés et placés en garde à vue.

Bien sûr, la réplique gouvernementale se veut modulée, strictement située dans l'*« État de droit »* que le chef de l'État avait préconisé pour la Corse. La guerre n'est pas déclarée. M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement l'avait répété la semaine dernière : l'État ne s'abandonnera pas à une justice d'exception.

Mais, fort paradoxalement, le gouvernement paraît affaibli par sa réaction énergique. Les nationalistes viennent de réussir, après des mois d'échec, à l'entraîner dans une certaine escalade, à lui faire faire un premier pas dans le fameux cycle terroriste : *« action-répression-action »*. Certains des militants interpellés avaient été condamnés à de lourdes peines par la Cour de sûreté de l'État, sous le septennat précédent et sont déjà considérés comme des *« martyrs vivants »* de la cause patriotique. Voilà de quoi suggérer auprès des milieux nationalistes que le pouvoir, en 1983, ressemble fort à celui d'avant 1981 et qu'un colonialiste reste un colonialiste, malgré ses professions de foi.

Voilà de quoi justifier, plus sûrement encore qu'au travers du *« complot »* de l'affaire Orsoni, une radicalisation de l'action séparatiste. Depuis des mois, la direction politique de l'ex-F.L.N.C. donnait l'impression de retenir les fractions les plus dures de sa base dans l'attente d'un motif politique à un éventuel *« jusqu'au-boutisme »* des actions. Elle en dispose d'un désormais.

Le coup de Vero

L'enjeu de la cacophonie des rumeurs et des accusations autour de l'affaire Orsoni, et aujourd'hui du *« coup de Vero »*, n'est pas ailleurs. La tension de ces dernières semaines, le retour des *« militaires »*, des extrémistes qui multiplient les actions contre les forces de l'ordre et imposent de nouveaux sigles clandestins, comme la récente Armée de libération nationale de la Corse (A.L.N.C.), avaient creusé un fossé entre la base et le sommet de l'organisation clandestine, qu'on s'est employé à combler sans s'embarrasser des formes.

La *« paix civile »*, cette attitude d'équilibre entre compréhension et répression, adoptée en Corse par le gouvernement, paraît être désormais la prochaine cible des tendances séparatistes réunifiées. C'est ce que M. Broussard a longuement expliqué, mardi, à ses ministres de tutelle, se plaignant même, selon certaines informations, du silence de l'Etat depuis le début de l'affaire Orsoni.

Si Paris avait autorisé plus tôt ses représentants en Corse, policiers et magistrats, à contrecarrer les accusations de *« complot »*, ou simplement à fournir à l'opinion insulaire une information miniale, malgré la rigueur du secret de l'instruction, le soupçon, sécrété par la C.C.N., se serait sans doute, pensent certains observateurs, moins répandu dans l'île, et les nationalistes se seraient peut-être sentis les coudées moins franches.

PHILIPPE BOGGIO.

Confusion et intolérance

Il y a peu de rapports, apparemment entre La Courneuve, en Seine-Saint-Denis, et Vero, en Corse-du-Sud. Peu de rapprochements à faire entre le meurtre d'un enfant algérien à la cité des 4 000 et la disparition d'un militant corse nationaliste. Pourtant — ces deux faits divers ont conduit à une confusion dans des notions politiques élémentaires, à de véritables perversions de langage et à des réactions d'intolérance.

Dans leur douleur, les familles d'immigrés d'Algérie ou des DOM-TOM peuvent à bon droit montrer du doigt la société française, l'État et le gouvernement qui l'incarne, et aussi les ministres et les maires successifs qui semblent incapables d'alléger les difficultés et parfois la misère..

En Corse, l'État et les commissaires de la République qui en sont les représentants incontestés — combien de fois ne l'a-t-on rappelé depuis qu'a été votée la loi de décentralisation du 2 mars 1982 — sont restés d'un immobilisme de marbre lorsque des nationalistes corses ont défié leur autorité en clamant : *« État français assassin ! »*.

Les mots ont-ils encore un sens ? Est-ce vraiment le racisme qui a conduit un homme à tirer sur un enfant algérien un soir de canicule ? La victime aurait pu être un petit Bernard, Jean-Pierre, Stéphane. L'assassin aurait pu être aussi un étranger. Le meurtre aurait pu, être commis dans un lotissement de petits pavillons agrestes. Le « racisme », « l'enfer des grands ensembles », ces expressions — prononcées souvent à tort et à travers, qui doivent être ramenées, à leurs justes proportions.

Comment ne pas réagir devant l'emploi dévoyé et abusif de notions politiques, historiques et constitutionnelles dans la logomachie corse ? Les nationalistes, les indépendantistes et autres autonomistes savent-ils jusqu'où vont leurs paroles lorsqu'ils parlent de patriotisme, de peuple, de territoire, de nation ? Car à moins de renier l'appartenance à la communauté française, faite d'ethnies, de races et d'apports très diverses quel droit ont ces Corses radicaux de proclamer qu'ils sont un peuple à part, une nation autonome, qui serait autorisée, par cette légitimité même, à constituer un Etat souverain avec son territoire et ses lois ?

Que l'on sache, les Corses (si personne ne cherche à contester leur identité et leurs droits spécifiques) ne subissent tout de même pas la même domination politique ou militaire que les peuples kurde, dispersé dans plusieurs Etats, ou sarahoui, ou la communauté arménienne ou encore les Palestiniens, communauté sans nation, sans Etat de droit, sans territoire aux frontières définies et stables.

Mais depuis que, le 13 juin, le président de la République a parlé lui-même et solennellement *« au peuple corse »*, tous les excès de langage et toutes les outrances de vocabulaire ne sont-ils pas permis ?

Et, du coup, de même qu'il peut exister un rejet par la société française des communautés étrangères, de même ceux qui trouvent dans le nationalisme corse le plus exacerbé un terrain de ferveur peuvent — légitimement à leurs yeux — crier : *« Etat, et vous Français qui le soutenez, assassins ! »*

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Le gouvernement n'a pas voulu tomber dans le piège qui lui était tendu

nous déclare M. Defferre

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, nous a fait la déclaration suivante :

« Le mercredi 13 juillet, la police a procédé à neuf arrestations en Corse. Ces arrestations ont été faites dans le cadre des décisions prises par le parquet de Bastia pour reconstitution de ligue dissoute et participation armée à une manifestation publique, et d'autre part pour propagation de fausses nouvelles après la manifestation organisée par l'ex-F.L.N.C. à Vero, village dans lequel est né Guy Orsoni.

» En présence d'hommes en armes, une plaque avait été apposée sur laquelle on pouvait lire : « A la mémoire de notre frère de lutte, Guy Orsoni, militant F.L.N.C., martyr de notre cause, assassiné par l'Etat français. »

» La police a agi en application de décisions de justice. Le gouvernement n'est pas tombé dans le piège qui lui était tendu, à la suite de la véritable provocation que constituait le rassemblement de Vero autour de la plaque évoquée ci-dessus.

» Le gouvernement a la volonté d'éviter les effusions de sang.

» Cela réduit à néant les imputations que fait courir sans aucun fondement l'ex-F.L.N.C., quand il prétend que Guy Orsoni aurait été enlevé et abattu par des barbouzes aux ordres de la police, ou quand il met en cause le secrétaire d'État à la Sécurité publique, alors que les premiers résultats de l'enquête révèlent que Guy Orsoni a vraissemblablement été enlevé et abattu par une équipe de malfaiteurs pour une raison qui n'a pas été éclaircie à ce jour.

» C'est aux enquêteurs et au magistrat instructeur qu'il appartient d'établir la vérité.

» Je n'aurais pas évoqué cet aspect du dossier si les accusations calomnieuses que je rappelais à l'instant n'avaient pas été systématiquement répétées par leurs auteurs sans l'ombre d'un commencement de preuve. »

● *L'ex-F.L.N.C.* a revendiqué, mercredi 13 juillet, les onze attentats à l'explosif commis dans la nuit de lundi à mardi, en Corse-du-Sud, à Ajaccio, Porticcio et Cargèse. Les attentats visaient des appartements et des véhicules de continentaux, ainsi qu'un garage de la police à Ajaccio et la voiture d'un gardien de la paix (*le Monde* du 13 juillet).

Le maire de Paris veut contrôler l'immigration

(Suite de la première page.)

● M. Chirac demande enfin à la préfecture de police de contrôler plus efficacement les foyers de travailleurs étrangers, qui, dit-il, sont *« surpeuplés et source d'insécurité »*.

Pour coordonner et développer ces différentes actions, une commission extra-municipale, composée d'élus, de fonctionnaires, de représentants d'immigrés et de personnes qualifiées, sera créée. Elle sera animée par M. Guy Genesseaux, conseiller de Paris (R.P.R.). Ce dernier vient de remettre à M. Chirac un rapport préliminaire sur la situation des étrangers dans la capitale, qui justifierait les mesures annoncées.

Selon le maire, les travailleurs immigrés sont un demi-million à Paris, et d'autres, en nombre indéterminé — (plusieurs dizaines de milliers, dit M. Chirac), — sont en situation irrégulière. *« Le seuil de tolérance est dépassé,* ajoute-t-il, *notamment dans certains quartiers et cela risque de provoquer des réactions de racisme. Il faut donc adopter une politique lucide et courageuse pour tenter d'interrompre le flot de ceux qui arrivent, et dont certains éléments sont des gens de sac et de corde. »*

Le maire de Paris estime par ailleurs que les Maghrébins ne s'intégreront jamais et qu'ils ne le souhaitent pas eux-mêmes. D'où l'idée de les regrouper par nationalité, comme l'a fait M. Jacques Médecin, maire de Nice, pour la communauté tunisienne de sa ville. *« Je crois que c'est un bon système,* a commenté M. Chirac. *D'ailleurs les représentants en France du Maroc et de la Tunisie y sont favorables. »*

M. Chirac a toutefois admis qu'il était matériellement impossible de regrouper tous les étrangers de Paris, car cela nécessiterait la construction ou l'aménagement de dix villes de 50 000 habitants. Au reste, pour éviter de dépasser le fameux seuil de tolérance, M. Chirac préconise de disperser les résidants étrangers sur l'ensemble des arrondissements. Sur le fond, la politique « étrangère » de la Ville paraît se chercher. Y verra-t-on plus clair à l'automne lorsqu'elle fera l'objet d'une communication et d'un débat au Conseil de Paris ?

MARC AMBROISE-RENDU.

L'ambassadeur de Tunisie à Paris : « Je ne crois pas à l'amalgame »

M. Hedi Mabrouk, ambassadeur de Tunis à Paris, avait fait les déclarations suivantes, le 12 juillet, à Europe 1 :

« Il ne faut pas se cacher derrière des sentiments généreux qui sont louables mais qui, parfois, ne sont pas réalistes. L'intégration ne s'impose pas. Il y a beaucoup de gens qui se font des illusions à ce sujet, qui pensent que la deuxième génération est une génération qui est appelée à s'assimiler, à s'intégrer.

» C'est une grave erreur, parce que l'intégration se fait par vocation, parce qu'on sent qu'il a la vocation de s'établir définitivement dans ce pays, d'en adopter les mœurs, de se fondre même dans cette société. Mais croire que l'on peut obtenir cela par des décisions, en essayant de créer je ne sais quelle sorte d'amalgame de populations, on se trompe beaucoup.

» Je peux citer un cas tout simple : le ramadan. Le drame que nous venons de vivre, c'est un drame horrible. Le ramadan est une période pendant laquelle les gens veillent et vivent la nuit puisque pendant le jour nous faisons le jeûne. Si vous rassemblez une communauté dans un même endroit vous créez un ghetto. Mais un ghetto c'est parce que les habitations sont des taudis. Il y a un problème d'habitat pour tout le monde. Mais il faut concevoir un habitat digne avec un équipement socio-culturel intéressant. Dans ce cas, il n'y a pas de ghetto. Il y a une communauté qui se rassemble, qui vit ses traditions sans choquer les voisins, qui peut exercer le culte tranquillement.

» Une salle de prière dans un ensemble qui est fait pour une communauté musulmane ne choque pas. Mais si vous venez ériger une mosquée au beau milieu d'une ville où malgré un nombre important d'immigrés il y a quand même une autre catégorie de gens, il y a évidemment des gens qui n'ont pas suffisamment de tolérance pour l'admettre. »

JUSTICE

La famille Boulin perd son procès contre l'État

La première chambre du tribunal de Paris, présidée par M. Pierre Drai, a débouté, mercredi 13 juillet, Mme Robert Boulin et ses deux enfants de la demande en dommages-intérêts qu'ils adressaient à l'État en invoquant *« une faute lourde dans le fonctionnement du service de la justice »*.

Cette demande était motivée par un passage de l'arrêt qu'avait rendu le 9 juillet 1980 la chambre d'accusation de Caen et qui renvoyait Henri Tournet devant les assises de la Manche sous l'accusation de faux en écritures publiques et privées dans l'affaire dite des terrains de Ramatuelle.

Cet arrêt avait été rendu postérieurement à la mort de Robert Boulin survenue le 30 octobre 1979. Une phrase de l'arrêt disait, à propos de l'acte notarié du 18 juillet 1974 qui constitue une simulation, que cette pièce faisait apparaître *« une imposture commune à la charge de Robert Boulin et de Tournet »* (*le Monde* du 13 mai).

Le jugement répond par un examen de la totalité de l'arrêt mis en cause. Il fait valoir que les magistrats de Caen étaient tenus *« à une analyse de la situation juridique complexe créée par l'acte notarié en question »* et qu'ils étaient nécessairement conduits *« à déterminer par une double interrogation toutes les circonstances de fait susceptibles de créer un ensemble de présomptions et de charges à l'encontre de Henri Tournet, seul en cause dans cette procédure pénale »*.

Le jugement ajoute qu'en dépit de l'expression *« imposture commune »* la chambre d'accusation a clairement tranché en affirmant que seul Tournet était bien conscient du préjudice qu'il causait à des tiers, tandis que, pour Robert Boulin, elle précisait que *« la mesure de son information n'était pas déterminée avec une parfaite précision »*, ce qui, ajoute le tribunal de Paris, aurait conduit inévitablement à écarter à son égard toute incrimination pénale.

La famille Boulin, bien que déboutée, a exprimé dans un communiqué sa relative satisfaction de ce jugement, qui, pour elle, *« affirme solennellement que Robert Boulin n'était pas passible de la cour d'assises »* et *« lui donne raison dans les efforts qu'elle fait pour réhabiliter la mémoire de l'ancien ministre »*.

J.-M. Th.

LE NOMBRE DES DÉTENUS A LÉGÈREMENT DIMINUÉ

Il y avait 37 460 détenus, le 1er juillet, dans les prisons françaises contre 38 165 le mois précédent. Le nombre des prévenus, c'est-à-dire des personnes qui attendent d'être jugées, a lui aussi légèrement diminué, passant de 20 409, le 1er juin, à 19 464. La proportion de prévenus reste néanmoins préoccupante (51,95 % le 1er juillet). En six mois (1er janvier–1er juillet), le nombre total de détenus a augmenté de 8,31 %, passant de 34 583 à 37 460.

● *Auteurs de l'enlèvement de M. Michel Maury-Laribière*, ancien vice-président du C.N.P.F., Jacques Hyver et son amie Dominique Wernert ont été condamnés, mardi 12 juillet, par les assises de la Gironde respectivement à douze ans de réclusion criminelle et quatre ans de prison. Les jurés de la Gironde se sont montrés plus cléments que ceux des assises de la Charente, qui, le 14 octobre 1982, les avaient condamnés à vingt ans et sept ans de réclusion criminelle (*le Monde* du 16 octobre 1982). Cet arrêt avait été annulé, pour vice de forme, par la cour de cassation (*le Monde* du 30 mars).

ÉDUCATION

Les rapports entre enseignement public et privé

● *M. Alain Savary fera des propositions en septembre*
● *Ses partenaires auront un mois pour répondre*

Le ministère de l'éducation nationale a publié, le mardi 12 juillet, un communiqué annonçant l'ouverture en septembre d'une nouvelle phase de propositions et de discussions sur les rapports entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Celle qui s'achève a fait l'objet de « contacts directs » entre le ministre et ses partenaires (*le Monde* du 13 juillet). Le texte du communiqué indique :

« Conformément à la méthode et au calendrier annoncés, le ministre de l'éducation nationale a rendu compte au gouvernement des résultats des rencontres avec les partenaires concernés par le problème des rapports entre l'enseignement public et l'enseignement privé.

» Ces rencontres, proposées par le ministre en janvier dernier, ont permis aux partenaires de poser directement un ensemble de questions à propos du sens, des effets et des conditions de réalisation des mesures proposées le 20 décembre 1982. Les éclaircissements apportés et les discussions qu'ils ont fait naître ont été utiles, à la fois pour préciser le contenu des propositions initiales et pour cerner les points d'accord ou de désaccord possibles.

» Les réflexions ainsi approfondies et les réactions enregistrées permettront au ministre de proposer, au mois de septembre, au nom du gouvernement, le contenu et le calendrier d'une deuxième phase, après celle qui s'achève aujourd'hui et qui a été marquée notamment par le refus de certains partenaires d'entrer en négociation tout en acceptant les discussions directes.

» Le ministre, une fois ses propositions pour une deuxième phase rendues publiques, invitera les partenaires à le rencontrer au cours du mois suivant, donc en octobre, afin qu'ils lui fassent connaître leur réponse. »

Les premières réactions

Aussitôt après la diffusion du communiqué ministériel, le secrétariat général de l'enseignement catholique a *« pris acte de la fin de la phase de contacts et d'explications réciproques »*. Il *« attend les nouvelles orientations annoncées et se déterminera en lien avec toutes les instances du comité national, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs que l'enseignement catholique poursuit »*.

L'union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL) *« réaffirme sa détermination de maintenir le libre choix de l'école et la liberté des projets éducatifs avec tout ce que cela comporte, ainsi que son souhait, qu'elle a prouvé par des propositions concrètes, d'arriver par la concertation à une paix scolaire définitive »*.

Pour l'association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, le gouvernement « joue à cache-cache » et « s'obstine à imposer aux responsables de l'enseignement privé de nouvelles discussions » au moment où « il faudrait mobiliser toutes les énergies pour que nos enfants puissent reprendre leur scolarité dans les meilleures conditions ».

Le Comité national d'action laïque (CNAL) se félicite du texte du ministre qui *« équivaut à l'annonce d'ouverture de négociations prévues depuis sept mois »*. *« Nous attendons à présent du ministre de l'éducation nationale et du gouvernement,* affirme M. Michel Bouchareissas, secrétaire général du CNAL, *qu'ils tiennent ferme sur le calendrier. On verra très vite en septembre si l'affaire s'engage de façon crédible pour des évolutions sérieuses des rapports entre l'Etat et l'enseignement privé, c'est-à-dire dans la perspective de la mise en place d'un grand service public, unifié et laïque d'éducation nationale, faute de quoi, l'équation politique serait alors résolument modifiée. »*

● *Le Comité national d'action laïque* (CNAL) est présidé depuis le 1er juillet par M. Jean Andrieu, président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E.). Il s'agit d'une fonction « tournante » occupée successivement par les cinq organisations qui constituent le CNAL : fédération de l'éducation nationale (FEN), Syndicat national des instituteurs et professeurs de collèges (SNI-P.E.G.C.), Ligue de l'enseignement, délégués départementaux de l'éducation nationale (D.D.E.N.) et F.C.P.E. M. Michel Bouchareissas continue à exercer les fonctions de secrétaire général.

● *Départ du professeur Maxime Seligmann* du cabinet de M. Alain Savary. Le *Journal officiel* du 13 juillet publie un arrêté de M. Savary, ministre de l'éducation nationale, indiquant qu'il est mis fin — sur sa demande — aux fonctions de chargé de mission du professeur Maxime Seligmann. Ce dernier est remplacé par le docteur Claude Carbon, nouveau conseiller technique au cabinet de M. Savary.

Musulmans en France

IV. — *Des chrétiens viennent à l'islam*

par HENRI FESQUET

Etrangers ? Les musulmans de France, ce sont aussi, élément minoritaire mais plein d'intérêt de la communauté (*le Monde* des 12, 13 et 14 juillet), des chrétiens venus à l'islam.

Des oiseaux rares... et discrets. On le dit à juste titre des chrétiens devenus musulmans. Sans parler des vents contraires de l'histoire, on ne saurait trop s'en étonner : au complexe de supériorité de l'islam (mais toutes *les religions* n'en sont-elles pas plus ou moins là ?) s'ajoute la séduction d'une doctrine et d'une éthique relativement simples : ici, la complexité d'une dogmatique, d'une morale, des rites ; là, le dépouillement extrême d'une spiritualité que, souvent, le désert aide à saisir. *« Il n'est guère commode de passer de la pureté du diamant au chatoiement des parures*, estime ce musulman de fraîche date. *L'inverse pose infiniment moins de difficultés. »*

Il est donc logique que le fait d'embrasser l'islam lorsqu'on est de souche chrétienne ne soit guère exceptionnel. Paradoxalement l'opinion l'ignore, encore qu'elle commence à prendre conscience que l'islam constitue la plus forte des minorités religieuses françaises et qu'elle est la seule religion qui soit en nette croissance dans le monde.

Pour la seule France, on estime à trente mille personnes le nombre de chrétiens devenus musulmans. On avance même le chiffre de cinquante mille, difficile à vérifier. En effet, pour changer de religion, il suffit de réciter en privé devant deux témoins la formule qui est la profession de foi musulmane et qui constitue l'un des cinq piliers de l'islam : *« J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, et que Mohamed est son prophète. »* Le néophyte peut ensuite obtenir un certificat à la mosquée, mais cette démarche est facultative.

Même imprécision quant au niveau social des nouveaux musulmans, si ce n'est que les milieux cultivés y sont bien représentés. En outre, le nombre de femmes est légèrement supérieur (55 %), sans doute parce que les Françaises qui épousent des disciples du Prophète adoptent volontiers la religion de leur conjoint.

Isolés, les néophytes le sont forcément quelque peu pour des raisons faciles à deviner : leur nombre est modique, l'accueil qu'ils reçoivent auprès de leurs coreligionnaires, chaleureux, mais ils restent à cheval sur deux traditions culturelles. Ils aiment la lecture qui les aide à nourrir *leurs convictions. Il faut remarquer* aussi — et c'est très important — que l'islam se pose en religion récapitulatrice, qu'elle est abrahamique, qu'elle révère Jésus et Marie, même si les expressions *« fils de Dieu »* et *« mère de Dieu »* lui paraissent le résultat d'une *« falsification »*.

Les nouveaux musulmans n'aiment guère le mot de *« convertis »*. Ils y voient un relent de reniement qui ne correspond pas à leur expérience, celle d'un accomplissement. Comment s'accomplit donc ce passage ?

La question n'a pas grand sens. D'une part parce que personne ne « convertit » personne, si ce n'est Yaveh (ou Allah), d'autre part l'éventail des occasions est infini. Tantôt la pitié et l'ouverture d'une communauté, tantôt un livre ; tantôt *le rayonnement privilégié* d'un contemplatif, tantôt la solitude la plus totale.

Abdelkader et Maître Eckhart

A trente-six ans, ce néophyte qui appartient à une famille française chrétienne et qui, dit-il, n'avait *« ni Dieu ni maître »* confie qu'il a trouvé la foi musulmane dans un tombeau égyptien, en quelques instants. Son voisin, devenu imam à Paris, a ressenti le « déclic » au Pakistan, où il fit par la suite huit ans d'études théologiques.

Plusieurs de nos interlocuteurs font état de l'influence exercée par le philosophe René Guénon ou par des études de mystiques tels que l'émir Abdelkader. Le Seuil a publié récemment ses *Écrits spirituels*, traduits et présentés par Michel Chodkiewicz, directeur de cette maison d'édition depuis 1979, et qui est lui-même devenu musulman.

Comment un chrétien authentique ne serait-il pas impressionné par l'introduction de cet ouvrage où l'auteur raconte la manière dont Bugeaud perçut, en 1838, pendant le siège de Aïn-Madi, l'émir Abdelkader : *« Cette nuit, il me représentait l'image la plus saisissante de la foi. Ainsi devaient prier les grands saints du christianisme »* ?

Entre Abdelkader (1807-1883) et Maître Eckhart, théologien dominicain (1260-1327), les convergences sont flagrantes : *« Tout ce qui te vient à l'esprit au sujet d'Allah, de son essence, de ses attributs, sache qu'Il est cela et qu'Il est autre que cela. Il est le subtil qui se manifeste par cela même par quoi Il se cache. »*

De tout temps, on l'a su ou l'on aurait dû le savoir : les grands mystiques, à quelque religion qu'ils appartiennent, constituent une internationale indivisible.

M. Chodkiewcz l'explique avec sa conviction de musulman. Depuis l'âge de vingt ans, cet homme d'origine polonaise, profondément religieux, a été sous l'influence de maîtres musulmans (en particulier Ibn Arabi, mystique andalou). Il a découvert une tradition musulmane universelle ; d'où sa « conversion » et sa solidarité avec cette communauté. Il rejette tout *« irénisme mou »*. La civilisation islamique est pour lui *« un gigantesque synthétiseur »*, et il a éprouvé le besoin de se rendre plusieurs fois à La Mecque.

De même Eva de Vitray-Meyerovitch, issue d'une vieille famille catholique pratiquante, vice-présidente de la section française d'Islam et Occident, qui travailla pour le C.N.R.S. Un de ses professeurs, prenant conscience de son malaise au sein du catholicisme, lui conseilla de devenir protestante. Mais elle estima que ce serait une solution de facilité plus ou moins lâche. En 1954, elle s'est « convertie » à l'islam et a entrepris une thèse de philosophie musulmane. L'islam lui est apparu comme une *« religion d'adultes sans clergé »*. *« On y prie debout comme un arbre, agenouillé comme un animal, prosterné comme une pierre, en communion par conséquent avec le cosmos et avec neuf cents millions de croyants. »*

Parfum de l'islam

Mme de Vitray risque cette formule : *« Le christianisme est centrifuge ; Israël ressemble à une île ; l'islam est centripète, il vous ramène au centre, là où l'on rencontre autrui ; il est totalement universel et personnalisé. »* Elle fut dans sa jeunesse attirée par le platonisme et le bouddhisme, *« qui n'a pas fait couler de sang »*. Le Coran n'est pas plus sanguinaire que l'Évangile et il n'a jamais allumé de bûcher : *« il ignore le terme d'hérésie. »*

Vision trop idyllique ? A chacun d'en décider selon ses compétences. Elle est en tout cas pleine de charme : un néo-musulman qui songeait naguère à devenir prêtre parle du *« parfum de l'islam »*. Voilà une expression aussi suggestive qu'orientale... La poésie qui se dégage de certains versets du Coran n'est pas sans rappeler celle de la Bible. Ainsi cette vision apocalyptique de la sourate 81 :

« Quand le soleil sera obscurci, quand les étoiles seront ternies, quand les montagnes seront en marche, quand les chamelles prêtes à mettre bas seront négligées ; quand les bêtes fauves seront rassemblées, quand les mers seront bouillantes, quand les âmes seront triées (...), chacun saura ce qu'il a fait. » (Traduction de Jean Grosjean.)

FIN

● RECTIFICATIF. — Dans l'article de J.-P. Peroncel-Hugoz consacré aux musulmans de Marseille (*le Monde* du 14 juillet, première édition, 4e colonne), il fallait lire : *« Comme le dit un hadith de la Tradition de Mahomet, qui à défaut de créer un état ecclésiastique comparable à celui des prêtres catholiques, a bel et bien fondé un clergé et un cléricalisme islamiques : « Celui qui possède la religion a pouvoir sur son ami »...*

FAITS ET JUGEMENTS

M. et Mme Giscard d'Estaing diffamés par *le Meilleur*

Pour diffamation envers M. et Mme Valéry Giscard d'Estaing, la S.A.R.L. Les Meilleures Editions éditrice de l'hebdomadaire *le Meilleur* a été condamnée mercredi 13 juillet par la première chambre du tribunal de Paris, présidée par M. Pierre Drai, à verser cinquante mille francs à l'ancien président de la République et la même somme à son épouse. Le tribunal a ordonné l'exécution provisoire de sa décision.

M. et Mme Giscard d'Estaing avaient assigné *le Meilleur* pour un article publié en première page du numéro du 4 au 10 mars et intitulé : « Giscard : rumeurs de divorce. » Cet article dans lequel étaient reproduits d'autres textes de journaux étrangers comportait des phrases telles que : *« La presse étrangère lâche le morceau... « On en parlait depuis 1974 »*, phrases reprises par des affichettes publicitaires. Le tribunal déclare dans ses attendus que *« la diffusion de fausses nouvelles et le simple colportage de rumeurs non vérifiées sont d'autant plus fautifs dans le cas présent qu'ils constituent une intrusion agressive et injustifiée et qu'ils portent atteinte à l'intimité de la vie personnelle et familiale d'un couple qui, aurait-il encore une vie publique, doit pouvoir exiger d'autrui le respect de la vie privée»*.

Me Maleville et l'affaire du Coral

La première chambre de la cour de Paris, présidée par M. Jean Vassogne, a déclaré, mardi 12 juillet, irrecevable l'appel qu'avait interjeté le procureur général de Paris contre un arrêté du conseil de l'ordre du barreau de la Seine-Saint-Denis, auquel il avait demandé d'engager des poursuites disciplinaires contre Me Thierry Maleville, alors avocat de M. Claude Sigala impliqué dans l'affaire du Coral. Il était reproché à Me Maleville d'avoir porté des accusations graves contre M. Michel Salzmann, juge d'instruction à Paris, chargé de cette affaire (*le Monde* du 1er juillet).

Pour le procureur général, le conseil de l'ordre n'avait pas donné suite à sa demande, et c'était la raison de son appel. La cour a jugé que le conseil, en désignant deux rapporteurs pour approfondir le cas de Me Maleville, n'était pas resté inactif et que, du même coup, le délai de trois mois au bout duquel l'appel pouvait être interjeté n'était pas écoulé.

Edmond Vidal est condamné à huit ans de prison

La treizième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, présidée par M. Guy Joly, a rendu mercredi 13 juillet son jugement dans l'affaire d'extorsion de fonds et d'escroquerie dont avait été victime un exploitant parisien de machines à sous, M. José Bermudes (*le Monde* du 12 juillet). Edmond Vidal, considéré comme l'organisateur de ce racket et qui se trouvait être *« en état de grande récidive »*, est condamné à huit ans de prison et 100 000 francs d'amende, Raymond Mithières, Régis Roche et François Imbert à six ans de prison et 60 000 francs d'amende chacun. Deux autres prévenus, Jacques Lopinot et Jacques Harismandy, se sont vu infliger dix-huit mois de prison mais avec sursis, tandis que Madjid Ousmer, déclaré coupable de complicité, mais qui avait été lui-même l'objet d'un racket par la même bande, a été dispensé de peine.

Quant aux deux derniers inculpés, poursuivis pour s'être fait remettre par M. Bermudes 300 000 francs à l'occasion de cette tentative d'extorsion de fonds, ils sont l'un et l'autre déclarés coupables d'escroquerie, le plus lourdement condamné étant Jean Gaillard : trois ans de prison et 30 000 francs d'amende, tandis que M. Jean-Marie Rigaud, ancien contrôleur divisionnaire des douanes, condamné à deux ans, bénéficie du sursis. M. Bermudes obtient pour sa part 400 000 francs de dommages et intérêts.

● *Un gardien de la paix du Val-de-Marne, M. Fabrice Richaud*, vingt-trois ans, a été inculpé, mercredi 13 juillet, de coups et blessures avec arme, pour avoir grièvement blessé, avec son arme de service et alors qu'il était en repos à Tourcoing (Nord), M. Kadi Layachi, vingt-quatre ans. M. Richaud, qui rendait visite à un ami, M. Christophe Kolano, s'était rendu compte de la disparition de sa moto et était parti faire une ronde avec celui-ci. Le véhicule se trouvait près d'un groupe de jeunes Maghrébins. M. Richaud dit avoir tiré parce qu'il se sentait menacé. Il a été écroué à la maison d'arrêt de Loos-lès-Lille.

A la Brée-les-Bains (île d'Oléron), c'est un ancien divisionnaire de la police, M. Silver Lhoumeau, soixante-cinq ans, qui a tiré, mercredi 13 juillet, sur un groupe de jeunes gens qu'il jugeait trop bruyants, blessant M. Sylvain Cheve, vingt-quatre ans, d'une balle dans le bras.

● *M. Jacques Pesson*, cinquante-deux ans, administrateur provisoire, a été mis en liberté mercredi 13 juillet. Il était incarcéré à la prison de Pau pour *« faux en écritures de commerce, complicité et délits assimilés aux banqueroutes simples et frauduleuses »* depuis le 22 juin (*le Monde* du 23 juin). On reprochait à M. Pesson d'avoir commis des irrégularités dans la façon dont il avait accompli sa mission d'administrateur provisoire de la Banque Lacaze de Lourdes. M. André Fournou, cinquante-quatre ans, syndic local, correspondant de M. Pesson à Lourdes, incarcéré pour des malversations ayant abouti à la liquidation judiciaire de la Banque Lacaze, a également été mis en liberté le même jour.

● *La chambre criminelle de la Cour de cassation* a désigné, mardi 12 juillet, la chambre d'accusation de Dijon pour instruire le cas de M. Elie-Robert Safrani, ancien conseiller municipal (P.S.) de Marseille, inculpé de corruption dans des adjudications de marchés pour l'enlèvement des ordures ménagères de la ville (*le Monde* daté 26-27 juin). Cette décision est motivée par la qualité d'officier de police judiciaire de M. Safrani au moment des faits.

● PRÉCISION. — Après la parution dans *le Monde* du 1er juillet du compte-rendu d'un procès aux assises de Paris, au cours duquel M. Rastegar avait été présenté comme *« chargé des questions de la jeunesse dans le gouvernement en exil de M. Chapour Baktiar »*, M. Boroumand, président du comité exécutif du mouvement de la résistance nationale iranienne nous écrit : *« Le Mouvement de la résistance nationale iranienne (M.R.N.I.) dément formellement cette information et tient à préciser qu'à aucun moment M. Rastegar n'a été au nombre des collaborateurs de M. Baktiar ; en outre, M. Rastegar n'a jamais adhéré au M.R.N.I. »*

loterie nationale LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE JUILLET DES SIGNES DU ZODIAQUE

TIRAGE N° 45 DU 13 JUILLET 1983

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER
1	51	tous signes	F. 200
	2 271	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	3 981	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	7 001	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	8 871	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	1 011	verseau	15 000
		autres signes	1 500
	2 101	taureau	15 000
		autres signes	1 500
	4 411	gémeaux	15 000
		autres signes	1 500
	07 981	gémeaux	150 000
		autres signes	15 000
	17 221	balance	150 000
		autres signes	15 000
	32 841	vierge	150 000
		autres signes	15 000
2	02	tous signes	200
	412	tous signes	400
	202	tous signes	400
	9 882	balance	10 000
		autres signes	1 000
	2 012	poissons	15 000
		autres signes	1 500
	13 772	cancer	150 000
		autres signes	15 000
3	5 113	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	9 903	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	11 463	scorpion	150 000
		autres signes	15 000
4	9 076	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	7 844	vierge	15 000
		autres signes	1 500
	09 420	verseau	150 000
		autres signes	15 000
5	5	tous signes	100
	15	tous signes	100

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER
5	035	tous signes	F. 500
	345	tous signes	500
6	3 006	cancer	15 000
		autres signes	1 500
	22 076	sagittaire	150 000
		autres signes	15 000
7	227	tous signes	400
	3 047	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	1 807	capricorne	15 000
		autres signes	1 500
	05 327	taureau	150 000
		autres signes	15 000
	34 597	bélier	150 000
		autres signes	15 000
8	5 278	balance	15 000
		autres signes	1 500
	32 308	capricorne	150 000
		autres signes	15 000
	36 168	poissons	150 000
		autres signes	15 000
9	09	tous signes	200
	4 689	lion	15 000
		autres signes	1 500
	9 749	bélier	15 000
		autres signes	1 500
	38 909	poissons	1 000 000
		autres signes	150 000
0	0	tous signes	100
	220	tous signes	500
	4 370	bélier	10 100
		autres signes	1 100
	5 100	sagittaire	10 100
		autres signes	1 100
	7 420	lion	10 100
		autres signes	1 100
	5 070	sagittaire	15 100
		autres signes	1 600
	6 050	scorpion	15 100
		autres signes	1 600
	32 590	lion	150 100
		autres signes	15 100

PROCHAINS TIRAGES LE 20 JUILLET 1983 TRANCHE DU 14 JUILLET à MALAKOFF (Hauts-de-Seine) L'ARLEQUIN à PARIS

LOTO TIRAGE N° 28 : 8 14 15 28 30 48 — NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 39

PROCHAIN TIRAGE LE 20 JUILLET 1983 VALIDATION JUSQU'AU 19 JUILLET APRÈS-MIDI

LOTERIE NATIONALE - TRANCHE DE JUILLET DES SIGNES DU ZODIAQUE - N° 65

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

Évolution probable du temps en France entre le jeudi 14 juillet à 0 heure et le vendredi 15 juillet à minuit.

Les conditions anticycloniques sont prédominantes. Un flux de secteur nord dirige sur la France de l'air relativement sec et très stable.

Vendredi, le temps sera très ensoleillé toute la journée sur la plus grande partie du pays. Les brouillards et nuages bas formés en fin de nuit sur le Nord et le Nord-Est se dissiperont rapidement dans la matinée. Les températures comprises entre 16 °C et 19 °C au lever du jour (22 °C près de la Méditerranée) atteindront un maximum de 25 °C près de la Manche à 35 °C dans le Midi.

Les vents de secteur nord-est à nord seront faibles sauf dans la vallée du Rhône où ils souffleront assez fort.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à Paris le 14 juillet à 8 heures : 1 022,8 millibars, soit 767,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 juillet ; le second le minimum dans la nuit du 13 juillet au 14 juillet) :

Ajaccio, 28 et 18 degrés ; Biarritz, 27 et 21 ; Bordeaux, 32 et 18 ; Bourges, 32 et 18 ; Brest, 30 et 17 ; Caen, 25 et 15 ; Cherbourg, 27 et 16 ; Clermont-Ferrand, 30 et 17 ; Dijon, 31 et 19 ; Grenoble, 32 et 17 ; Lille, 26 et 15 ; Lyon, 32 et 18 ; Marseille-Marignane, 35 et 23 ; Nancy, 29 et 16 ; Nantes, 32 et 21 ; Nice-Côte d'Azur, 28 et 22 ; Paris-Le Bourget, 28 et 15 ; Pau, 28 et 19 ; Perpignan, 35 et 26 ; Rennes, 33 et 18 ; Strasbourg, 30 et 17 ; Tours, 32 et 18 ; Toulouse, 30 et 18 ; Pointe-à-Pitre, 33 et 27.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 30 et 20 degrés ; Amsterdam, 20 et 13 ; Athènes, 29 et 21 ; Berlin, 27 et 15 ; Bonn, 25 et 13 ; Bruxelles, 24 et 12 ; Le Caire, 35 et 23 ; îles Canaries, 26 et 21 ; Copenhague, 25 et 17 ; Dakar, 31 et 26 ; Djerba, 36 et 20 ; Genève, 30 et 18 ; Jérusalem, 27 et 17 ; Lisbonne, 27 et 15 ; Londres, 32 et 15 ; Luxembourg, 26 et 12 ; Madrid, 37 et 18 ; Moscou, 28 et 17 ; Nairobi, 26 et 12 ; New-York, 31 et 23 ; Palma-de-Majorque, 31 et 19 ; Rome, 30 et 19 ; Stockholm, 21 et 9 ; Tozeur, 39 et 25 ; Tunis, 33 et 16.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 14 juillet :

DES LOIS

● Portant droits et obligations des fonctionnaires ;

● Portant modification du code du travail et du code pénal pour ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

● Portant modification du statut des agglomérations nouvelles.

UN DÉCRET

● Relatif à la taxe parafiscale applicable à la betterave destinée à la production de sucre et d'alcool perçue au profit du Fonds national de développement agricole.

DES ARRÊTÉS

● Relatif aux plafonds de loyers à *prendre en considération* pour le calcul des allocations logement ;

● Portant nominations au conseil national de préventions de la délinquance ;

● Portant création d'un brevet d'études et d'un certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculteur ;

● Relatif à certaines modalités du stage pratique interné et des certificats d'études spéciales de médecine et de pharmacie pour les années universitaires 1983-1984 et 1984-1985.

UNE CIRCULAIRE

● Relative aux opérations de régularisation des étrangers sans papiers exerçant une profession commerciale ou artisanale ou une profession ambulante.

FORMATION PERMANENTE

FINANCES LOCALES. — L'ADELS (Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale) organise, du 17 au 21 octobre, un stage sur les finances locales au CREP de Chatenay-Malabry (Hauts-de-Seine).

★ **27, rue du faubourg Saint-antoine 75011 Paris. Tél. : 347-21-10.**

PARIS EN VISITES

SAMEDI 16 JUILLET

« La Malmaison », 15 heures, grilles du château, avenue du Château (Approche de l'art).

« La franc-maçonnerie », 15 heures, 16, rue Cadet (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Sénat », 15 heures, 26, rue de Vaugirard, Mme Ferrand.

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Vieux Montmartre », 14 h 45, métro Abbesses, Mme Hauller.

« Hôtel de Lassay », 15 heures, 2, place du Palais-Bourbon, M. Boulo.

« Hôtels et passages du faubourg Saint-Honoré », 15 heures, parvis de la Madeleine, M. Jaslet.

« Hôtels d'Evreux et Castagnier », 15 heures, 19, place Vendôme (Paris et son histoire).

« Le Marais illuminé », 21 heures, métro Rambuteau (Résurrection du passé).

« L'Institut de France », 15 heures, 23, quai Conti (Tourisme culturel).

ARCHITECTURE

ATELIERS D'ÉTÉ A CERGY. — La ville nouvelle de Cergy-Pontoise organise des « ateliers d'été » destinés aux étudiants de plusieurs pays, pour encourager et développer un nouveau style d'architecture mieux adapté aux aspirations des habitants. Une journée portes ouvertes aura lieu le 20 juillet, de 10 heures à 18 heures, à l'Ecole nationale d'art de Cergy, pour commenter les travaux des élèves, qui ont étudié, cette année, l'aménagement des « coteaux de Cergy-Saint-Christophe.

Le thème retenu pour la session 1984 est le centre de Cergy.

D'autre part, des films seront projetés : *Macadam Cow Boy*, le 20 juillet, et *Fellini Roma*, le 21 juillet à 21 heures.

★ **Les Ateliers d'été de Cergy, Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle, BP 47, 95012 Cergy-Pontoise, Tél. : (3) 031-23-93.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3493

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II						■			
III			■						■
IV									
V			■				■		
VI		■			■			■	
VII									■
VIII									
IX		■					■		
X			■		■				
XI							■		

HORIZONTALEMENT

I. Est généralement plus sobre que la mule. — II. Parfois grand sur un plateau. Un agrément d'autrefois. — III. Participe qui évoque des éclats. Qui n'est donc pas sourde. — IV. Noires pour des as. — V. Intéressa beaucoup de chercheurs. Fleuve côtier. Tonalité pour messe. — VI. N'aura donc pas besoin de retouches. Avant J.-C. — VII. Qui ont donc manqué de fermeté. — VIII. Déçoivent ceux qui auraient voulu rester dans le droit chemin. — IX. Partie supérieure d'une écorce. Joue un rôle dans toutes les sphères. — X. Note. Essaie de pincer. — XI. Qui devront donc changer de train. Redevient neuf quand on arrive au bout.

VERTICALEMENT

1. Utile quand on veut avoir beaucoup de jus. — 2. Parfois appelé Martin. Abréviation. Pas annoncé. — 3. Mot d'enfant. Col des Alpes. — 4. Œuvre d'un bon compositeur. — 5. Se déclare dans un vestibule. Dynastie royale chinoise. — 6. Mauvaises affaires. — 7. Est petit chez le pâtissier. N'est pas permis quand le régime est sévère. — 8. Pas libres. Peut être utilisée quand il n'y a pas d'ombre. — 9. Quelque chose de mortel. Un mot qui prouve qu'on n'a rien inventé. Possessif.

Solution du problème n° 3492

Horizontalement

I. Beauté. A.F. — II. Eau régale. — III. Aux. Oral. — IV. Udine. Cru. — V. Hélice. IR. — VI. Aviatrice. — VII. Ria. Or. — VIII. Neipperg. — IX. Raisins. — X. Isère. Roi. — XI. Sise. Deux.

Verticalement

1. Beauharnais. — 2. Eau-de-vie. Si. — 3. Auxiliaires. — 4. Ur. Nia. Pare. — 5. Te. Ectopie. — 6. Ego. Erres. — 7. Arc. Rire. — 8. Alaric. Gnou. — 9. Fêlures. Six.

GUY BROUTY.

culture

La route des festivals

Perpignan

Le royal cadeau de Rostropovitch

Inauguration solennelle mardi du Festival de Perpignan et des côtes du Roussillon au Palais des rois de Majorque. Cette immense cour d'honneur romane d'allure italienne, dominée par de grandes galeries en arcades et faite pour les parades et les proclamations, n'attendait rien moins que la *Neuvième Symphonie* de Beethoven.

Beethoven, qui se comparait à Bacchus apportant aux hommes l'ivresse de son art, eût patronné volontiers ce Festival, créé par les paysans et vignerons, qui célèbre *« l'union du vin et de la musique sous le signe du soleil généreux »*.

Deux mille cinq cents personnes s'entassent dans la cour, envahissent les escaliers et les loggias malgré la chaleur étouffante, adoucie par la brise et les coups d'éventail des hirondelles accompagnant en larges orbes le coucher du soleil. L'Orchestre national de France est venu spécialement de Paris, sous la direction d'un chef tchèque, Zdenek Macal, dont la silhouette élégante et le regard aux flammes émouvantes semblent raviver la mémoire d'André Cluytens. Pourtant la battue précise, minutieuse, est plus saccadée et lourde, et la *Neuvième Symphonie* se déroule sans surprise, dans un style honorable que vient parfois soulever un moment d'intensité particulière ; Bacchus n'est pas prodigieusement inspiré ce soir, sinon peut-être dans le finale où les chœurs de Radio-France, préparés par Jacques Jouineau, attisent la flamme des strophes de Schiller, à côté d'un bon quatuor vocal où l'on remarque surtout John Shirley-Quirk, Nadine Denise et Dennis Bailey.

Il y a deux ans, Rostropovitch déchaînait dans ce même palais un raz de marée d'enthousiasme avec le *Concerto* de Dvorak (*le Monde* du 18 juillet 1981). Séduit par ce lieu, émerveillé par la grande vague de musique soulevée dans toute cette région par le Festival méditerranéen (dont celui de Perpignan est une « filiale »), il promettait de revenir. Et cette année il leur fait un cadeau royal : huit jours de son temps (du 21 au 28 juillet) où il va faire travailler à un orchestre de cent cinq jeunes instrumentistes français rassemblés spécialement pour cette occasion l'ouverture de *Russlan et Ludmilla*, de Glinka, la *Cinquième Symphonie* de Chostakovitch et ce fameux Concerto pour violoncelle de Dvorak que jouera son disciple Yvan Chiffoleau. Comme si ce n'était pas suffisant pour l'occuper, il donnera encore un cours public d'interprétation de musique de chambre pour un pianiste, un violoncelliste, un trio et le Quatuor Rosamonde, qui vient de remporter le Prix de musique contemporaine du concours d'Evian. Gageons que, pour le concert final le 28 juillet, la cour des rois de Majorque sera trop petite.

Par ailleurs, le Festival méditerranéen, toujours dirigé à partir de son exploitation du delta du Rhône par François Pagès, ce jeune paysan camarguais fou de musique, continue à se développer. Il touchera cette année dix-huit villes dans sept départements et présentera trente-cinq concerts, où de grands artistes, tels qu'Estrella, Lagoya, Amoyal, Barbizet, Weissenberg, Yupanqui, Archie Shepp, Karl Münchinger et l'Orchestre de chambre de Stuttgart voisineront, selon la tradition, avec de jeunes artistes en début de carrière.

Un quart des concerts seront gratuits, et la plupart pratiqueront des prix modérés grâce à un généreux mécénat (Agfa, le Crédit agricole, Ricard, Air Inter en particulier), qui couvre quelque 40 % du budget total. François Pagès, qui organise pendant l'hiver des animations dans les villages isolés de Lozère et des Pyrénées-Orientales, a même prévu cette année des « pique-niques concerts » dans l'arrière-pays, où les habitants se mêleront aux musiciens au cours des répétitions, des concerts et d'un dîner sur l'herbe, fidèle à son destin de mettre la musique à la portée de tous les gens de son pays.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Rostropovitch donnera également un concert avec les Solistes d'Aix-en-Provence le 26 juillet à Cap-d'Agde. *La Neuvième Symphonie* de Beethoven sera rejouée par les mêmes interprètes au Festival estival de Paris le 16 juillet.

Nîmes

DeJohnette dans l'arène

Commençons par l'essentiel : est-il convenable de défigurer les prestations de musiciens, aussi subtils que le bassiste Dave Holland ou les batteurs Daniel Humair et Jack DeJohnette par une sonorisation de pacotille ? Question de moyens. Le Festival de Nîmes, qui s'est hissé à la hauteur des plus grandes manifestations doit à tout prix régler ce genre de problèmes. La question n'est pas simple, et rien ne serait plus injuste que d'accabler l'organisateur : le jazz-club de Nîmes dont les membres consacrent bénévolement leurs congés à la mise sur pied de l'événement. Depuis 1976, avec plus de cent mille spectateurs venus de partout, sa programmation originale, ses expositions, ses ateliers et ses résultats incontestables, le festival a fait ses preuves. Il est pourtant loin d'être soutenu comme le sont les entreprises artistiques de ce niveau, qu'il s'agisse d'ailleurs de musique classique ou de jazz.

Revenons donc à la sonorisation. Dans un sens, le groupe réuni par Henri Texier pour la cinquième soirée en a moins souffert que le trio Gateway : Jack DeJohnette, Dave Holland, et le guitariste John Abercrombie. Pour eux, le malentendu a passé les bornes. Les conditions d'écoute ont même poussé une petite partie du public à se méprendre sur la qualité du jeu de DeJohnette. C'est simple : le concert entendu dans l'arène n'avait aucun rapport avec ce qu'on pouvait percevoir au bord de la scène.

DeJohnette réunit aujourd'hui les groupes les plus ramarquables du jazz contemporain : ce trio par exemple ou les différentes formations de « Special Edition ». Sur l'instrument sa maîtrise est stupéfiante. Entrant dans les détails, sa mobilité, l'élasticité de son jeu, l'autorisent à prendre avec les thèmes proposés par les cordes toutes les libertés possibles. Pas d'improvisations, pas d'inventions, sans cette souveraine permission. Avec sa virtuosité égale des mains et des pieds, avec son goût des ruptures rythmiques, avec sa vivacité à défaire des architectures éprouvées, DeJohnette pousse très loin cette indépendance intime. Peu de batteurs comme lui sont aptes à doubler les figures des baguettes sur le grosse caisse (celle du pied droit).

Mais qu'en reste-t-il si on ne perçoit plus rien de cette fascinante activité à partir du premier rang des spectateurs ? Qu'en reste-t-il dès lors que les prouesses de la batterie sont inégalement amplifiées, jusqu'à la caricature ? Chez DeJohnette, pas une frappe du pied droit même en triple croche, qui sonne comme la précédente. Peine perdue : dans l'arène, de la grosse caisse, on ne perçoit rien, même pas l'ombre d'un coup. Et des solos qui, à chaque fois, sont des monuments d'aisance et de complexité, il ne reste que quelques figures désarticulées auxquelles personne ne comprend goutte.

Sur scène, un *prodige*, à 2,50 mètres, une bouillie sonore aux incompréhensibles martèlements. D'un côté, la danse du corps poussée aux raffinements extrêmes et à la précision sans faille. Et, vu des gradins, un « batteur de jazz » tel que plus personne n'aurait aujourd'hui le toupet de le parodier... C'est un peu comme si on projetait une diapositive de la Joconde sur la façade de Beaubourg en plein jour. Allez vous faire une idée. La musique de Gateway, n'exagérons tout de même pas trop, dut rester suffisamment forte pour tenir près de deux heures. Mais, dans le fond, quelle injustice !

Autre curiosité, le groupe inhabituel de Texier, qui sonnait bien, dit-on, en répétition de réglage, eut à souffrir aussi des conditions de concert. Avec moins de dommages toutefois. Question de lieu ? La veille, en plein air, à Arles, un jeune technicien nommé Marc Flores atteignait, pour Solal et Portal, à une sorte de perfection. Sans pousser le son : avec justesse. Autour de Texier et de Daniel Humair, un tuba (Michel Godard) l'accordéon de Richard Galliano, Philippe Deschepper à la guitare, et Eric Lelann — un jeune musicien qui mérite vraiment plus d'attention — à la trompette et surtout au bugle. Des thèmes chantants (*la Companera* et *Musique*, de Galliano), des constructions robustes, un certain goût de la simplicité : Texier a su convaincre avec retenue.

FRANCIS MARMANDE.

Sens

Maisonseul, peintre « janséniste »

Il faut être téméraire pour essayer de réaliser un projet culturel à Sens, ville bourgeoise à 100 kilomètres de Paris, ville non touristique quoique remplie de trésors.

Au premier rang de ceux-ci, la plus vieille cathédrale gothique de France, qui vit le mariage de Saint Louis avec Marguerite de Provence. Toute la capacité de consommation culturelle des 30 000 Sénonais est aspirée par la capitale et l'autoroute du Soleil n'est pas assez proche pour amener du monde dans la sous-préfecture de l'Yonne, au passage.

Peut-être parce que le thème de son doctorat de philosophie était « Le rire », François Boddaert a, avec quelques amis, décidé il y a quatre ans de créer à Sens un festival où la qualité primerait la quantité : autour d'un concours de poésie s'articuleraient des manifestations d'autres disciplines. François Boddaert et son groupe se sont entre-temps fait connaître à Paris avec leur revue et maison d'édition, *Obsidiane*, friande d'inédits raffinés, de poésie chinoise ancienne, voire tibétaine.

Mais, à Sens, c'est la francophonie qui prime pour le moment. Le IVe Festival, début juillet, a vu le couronnement du jeune poète vendéen James Sacré (1) venu pour l'occasion de la Nouvelle-Angleterre où il enseigne. Parmi les autres manifestations, on a noté du théâtre (*le Baladin du monde occidental*, de John Millington Synge, dans la mise en scène de Christine Narovic), de la musique (notamment un concert Monteverdi en la cathédrale Saint-Etienne, par l'ensemble Baude Cordier), et deux expositions qui se poursuivent jusqu'à la fin du mois : « L'architecture métallique », au marché couvert de la ville, lui-même bel exemple de cette spécialité, et — surtout — une rétrospective Jean de Maisonseul.

Maisonseul est un peintre rare. Sa dernière exposition importante à Paris remonte à 1962, chez Lucie Weil. Albert Camus, son compatriote d'Algérie, avait alors dit tout le bien qu'il pensait de son travail, après avoir dit, en 1956, dans ce journal (2), tout le bien qu'il pensait de l'homme. Urbaniste, élève de Le Corbusier, rebâtisseur d'Orléansville — détruite en 1956 par un tremblement de terre, — Maisonseul avait, cette année-là, été jeté en prison en Algérie simplement pour avoir défendu l'idée d'une « trêve civile » dans le pays en guerre.

On ne trouve évidemment pas trace de cela dans les peintures de Maisonseul, qui, le contraire même d'un peintre bavard, anecdotique ou complaisant. Il est la rigueur, l'austérité mêmes, une sorte de janséniste de l'art, au meilleur sens de l'expression. Sa peinture est avant tout « architecturale ». Quelle insolence, cependant, dans ces huiles sur bois où les jaunes et les roses acides s'intègrent dans des fonds sombres ! Et quelle douceur dans ces pointes de rose magenta opposées à du bleu corbeau. Un contraste qui est là comme pour illustrer le vers où James Sacré sanctionne *« la signifiance vaine de la violence »*. Mais toute la science retenue de Maisonseul n'apparaît jamais aussi bien que dans ses *Deux pierres* (une huile sur bois et deux encres sur bristol), dédiées à Lorand Gaspar, ce poète francophone venu de Hongrie pour soigner les membres cassés des Arabes, de Jérusalem à Tunis, et qui fut à Sens le lauréat d'un des précédents concours poétiques.

J.P. PÉRONCEL-HUGOZ.

★ L'exposition Maisonseul (50, rue Jean-Cousin, Sens) est ouverte tous les après-midi, sauf le mardi. Tous renseignements sur les manifestations de la ville peuvent être obtenus à la librairie Les travaux et les jours. Tél. : (86) 64-60-70.

(1) Ses œuvres ont notamment été publiées par Gallimard.

(2) Textes repris dans *Actuelles III, chroniques algériennes 1939-1958*. Gallimard, 1958.

Avignon

La fraîcheur anglaise

Une femme aux cheveux retenus par un peigne d'écaille, en robe longue de style, soigne des plantes rares dans son salon. Ses gestes sont calmes ; sa démarche est souveraine, sans excès. Elle est sans doute anglaise puisque la rumeur des siècles veut que les jardinières soient des jardinières hors concours, au jardin comme à la maison. Aussi bien, par la voix d'argent de cette femme qui parle seule à haute voix, mais pas comme une folle, c'est un écrivain anglais qui s'exprime, Roahl Dahl, merveilleux conteur, auteur de livres pour la jeunesse, comme *Charlie et la chocolatière* ou *James et la grosse pêche* (publiés en France dans la collection « Folio juniors »).

Dahl écrit aussi, à l'intention des croulants, des textes glabres, courts, d'un humour de banquise, histoires de dames du monde très pincées, sévères, mais qui, pour un oui ou pour un non, plantent un couteau dans la nuque de leur époux parce qu'il a heurté sa petite cuillère contre la soucoupe de marmelade de mandarines.

Dans le spectacle joué à Avignon, en « off », comme on dit en provençal, ladite dame (Yveline Danard) prononce, avec une courtoisie séculaire, des propos définitifs sur l'imaginaire des crèmes de beauté, les facultés fictives de la gelée royale et la vie privée des abeilles. Tout cela, semble-t-il, afin d'échapper aux sanglants règlements de comptes que lui « cherche » sa fille (Micheline Zederman), laquelle est fille à part entière puisqu'elle accuse sa mère de l'avoir fait naître du sexe féminin. Car deux femmes dans une maison, pour un seul bonhomme (le père), c'est une de trop. A noter que, pour éviter toute vulgarité inutile et déplaisante, l'homme n'est pas là : il n'y a plus de père. Seule apparaît, à heure fixe, une demoiselle en chapeau plat (Tonja Dary), professeur de piano sans élèves, qui taquine son Steinway en chantant (très bien) des romances.

Ce spectacle, animé par Yveline Danard, joué à 13 h 30 les jours impairs au Chien qui fume, est un bonheur des yeux et des oreilles. Beau, lumineux, gai, calme. Très rafraîchissant à Avignon, en ce mois de juillet, par cette torpeur d'Afrique.

MICHEL COURNOT.

CHANSON

Le rôle du centre Georges-Brassens à Nanterre

Où en sont les centres régionaux de la chanson, lancés dans l'euphorie en 1982 ? A Nanterre, avec la subvention reçue pour 1983, l'équipe d'animation a dû modérer ses ambitions.

Christian Dente, directeur du centre Georges-Brassens à Nanterre (centre régional de la chanson), tient à ce que l'on ne *« critique pas trop l'action du gouvernement en matière de chanson »*. *« Notre situation est certes difficile*, explique-t-il, *mais sous les gouvernements précédents, nous n'avions strictement rien. »*

En février 1982, l'idée est lancée de centres régionaux de la chanson, dont M. Maurice Fleuret, directeur de la musique, définit très largement la mission : information du public, formation des jeunes chanteurs et aide à la diffusion, création et production de spectacles, voire édition graphique et phonographique. Quatre centres sont choisis sur le critère des actions menées : Bordeaux, Bourges, Rennes et Nanterre ; ce dernier, inauguré le 9 octobre 1982 avec une subvention de 600 000 francs pour trois mois de fonctionnement. *« Ce qui nous a poussé à lancer un programme très ambitieux »*, dit Christian Dente.

Une école de la chanson (qui hérite de l'Ecole de la chanson d'Ile-de-France — une opération FIC en fin de subventionnement) est immédiatement mise en place, avec deux promotions de dix élèves (interprètes et auteurs auxquels l'école assure vingt heures de cours hebdomadaires et un appui sérieux pour se faire connaître du public). Un spectacle original est créé qui va tourner à travers le pays ; de nombreuses animations, notamment en milieu scolaire, sont organisées, et l'équipe du centre lance un mensuel intitulé *Suivez l'oiseau*. Une fois par mois, une « scène ouverte » accueille les chanteurs de la région parisienne. Surtout, le centre Georges-Brassens consacre d'importants efforts à la diffusion de spectacles de chansons, ses moyens importants lui permettant en particulier de *« réinventer la tradition des premières parties »*.

« La déception est venue avec l'octroi de la subvention pour 1983, explique le directeur. *Nous attendions 3 millions de francs et n'avons obtenu que 1 million. Cela nous a conduits à réviser très sévèrement nos prétentions. »* L'équipe est passée de onze à quatre permanents. Le journal s'est réduit comme peau de chagrin, l'action de diffusion (la plus coûteuse) a été ramenée à de plus modestes proportions. *« La survie du centre n'est pas, à proprement parler, menacée ; il nous faut seulement revoir notre conception de l'outil, le repenser plus petit, peut-être davantage comme un lieu de rencontres. Le plus grave cependant, c'est l'indifférence totale du conseil régional d'Ile-de-France : il ne daigne même pas répondre à nos demandes de subvention. »*

FRANÇOIS ROLLIN.

MUSIQUE

Opéra de Paris

M. JACK LANG RÉAFFIRME « SA CONFIANCE » EN MM. PUAUX ET BOGIANCKINO

Le ministère de la culture indique dans un communiqué publié le 13 juillet que, *« à l'issue d'une période de transition de dix-huit mois, le président du conseil d'administration de l'Opéra a rendu compte à l'autorité de tutelle de cette expérience et lui a fait part d'un certain nombre de propositions, qui font l'objet d'un examen très attentif »*. Le ministère apporte ces précisions, *« des informations erronées ayant circulé sur le Théâtre national de l'Opéra de Paris »*. Enfin, dans ce même communiqué, M. Jack Lang *« réaffirme sa confiance en MM. Paul Puaux et Bogianckino, dont il n'a jamais cessé de souligner la complémentarité »*.

[Les « informations erronées » auxquelles il est fait allusion concernent l'annonce dans la presse, il y a une semaine, de la démission de M. Paul Puaux, président du conseil d'administration, et de M. Jean-Pierre Leclerc, directeur général — informations démenties.

Interrogé au sujet des « propositions » mentionnées par le communiqué, M. Paul Puaux nous a déclaré qu'il participerait *« volontiers à la réflexion permettant l'évolution dont l'Opéra a besoin »*, mais qu'il ne serait pas forcément lié aux étapes suivantes : *« Il n'est pas dit que je prenne alors une responsabilité précise. Je ne suis pas à l'Opéra pour faire une carrière »*, a conclu M. Paul Puaux.]

EDITION

L'INTERSYNDICALE DE LA LIBRAIRIE LAROUSSE EN APPELLE AUX POUVOIRS PUBLICS

L'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T. de la librairie Larousse, s'adressant aux pouvoirs publics, s'inquiète, dans un communiqué, du *« risque de concentration »* que ferait courir à l'édition française une éventuelle prise de participation financière majoritaire dans la librairie Larousse par le numéro deux de l'édition française, les Presses de la cité, ou par *« l'un des autres grands groupes actuellement sur les rangs »*.

Les responsables syndicaux demandent *« quelles raisons ont pu conduire certains actionnaires à vendre près de 50 % du capital, et la Société générale, banque nationalisée, à parrainer cette opération ? (...) Nous considérons qu'un tel risque de concentration dans le domaine de l'édition, quel que soit le grand groupe atteint, ne pourrait que nuire à la fois aux intérêts des salariés de la librairie Larousse, à l'emploi, à la nécessaire diversification des productions éditoriales ou pluralistes des courants de pensées »*.

L'intersyndicale *« demande aux pouvoirs publics, en particulier au ministre de la culture, de peser de tout leur poids sur les différents partenaires afin que la solution adoptée soit conforme aux intérêts des salariés de la librairie Larousse, de toute l'édition française et qu'aucune décision ne soit prise sans eux »*.

PETITES NOUVELLES

■ Les artistes-peintres de la place du Tertre, à Paris (18e), devront se contenter d'un mètre carré pour poser leur chevalet. Un projet d'arrêté conjoint du maire et du préfet de police vise à « remettre de l'ordre » dans l'activité des peintres, leur trop grand nombre (400 autorisations pour 140 places) entraînant des conflits. Moyennant redevance, une commission tripartite (élus, administration et associations) attribuera les carrés, tous regroupés sur le terre-plein. Selon le projet, le chevalet sera obligatoire (un seul par artiste) et le racolage interdit...

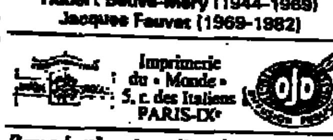
■ La chanteuse américaine Joan Baez a été, mercredi 13 juillet, l'hôte à déjeuner de M. François Mitterrand. En quittant l'Elysée, la chanteuse a confirmé qu'elle donnerait un concert gratuit dédié à la non-violence vendredi soir 15 juillet, sur la place de la Concorde.

■ La Maîtrise de Notre-Dame de Paris recrute des enfants de huit à douze ans qui devront faire preuve de bonnes possibilités musicales et scolaires. Les inscriptions seront rendues définitives après vérification des aptitudes vocales et scolaires.

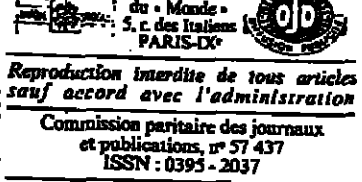
* Renseignements et inscriptions auprès de Paul Haffray, administrateur, 2 bis, quai des Célestins, 75004 Paris. Tél. : (1) 278-40-67 et 354-65-43). Permanence les lundi de 10 heures à 12 heures, mercredi 16 heures à 19 heures, samedi 14 heures à 18 h 30.

■ Un concours pour le recrutement d'un clarinettiste soliste, ouvert aux candidats de toute nationalité, est organisé par l'Ensemble Intercontemporain. Date limite d'inscription, le 12 septembre (Rens. : 9, rue de l'Échelle, 75001 Paris ; tél. : 261-56-75).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

BEAUBOURG (277-12-33). – Cinéma : « Présences polonaises », à 15 h (Meurtrissures ; Soixante-trois jours ; En regardant ta photo ; Varsovie quand même).

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 21 h : Darling darling.

ASTELLE-THÉÂTRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.

ATELIER (606-49-24), 21 h : le Neveu de Rameau.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod Zod Zod...ique.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24) 20 h 45 : Pauvre France !

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 20 h 30 : George Dandin.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : Un canapé-lit.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h : Mourir à Colone ; 22 h : Job scène du livre.

ESPACE-GAITÉ (327-13-54), 22 h 15 : les Gros.

ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.

FONTAINE (874-74-40), 20 h 30 : la Malibran.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45 : la Fausse Libertine.

GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : Play it again, Sam.

LUCERNAIRE (544-57-34) I. 18 h 30 : Stella Memoria ; 20 h 30 : les Mystères du confessionnal ; 22 h : Jeu même. – II. 18 h 30 : l'Esprit qui vole ; 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : l'Intrus.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : l'Amour fou.

MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74) 21 h : la Surprise.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : R. Devos. – Petit-Montparnasse 21 h 15 : l'Astronome.

POTINIÈRE (261-44-16), 20 45 : Il Signor Fagotto.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : le Fauteuil à bascule.

THÉÂTRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉÂTRE DU LYS (327-88-61), 20 h 30 : Histoires déconcertantes ; 22 h 15 : Et toi la grande...

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : les Dix Petits Nègres.

UNION (770-90-94), 20 h 30 : Vol au-dessus d'un nid de coucou (en anglais).

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83), 21 h : Un caniche sur la banquise.

AU BEC FIN (296-29-35), 19 h : Gertrude morte cet après-midi ; 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h : Service non compris.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84). I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II. 20 h 15 : les Caïds ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ?

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02). I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II. 20 h 15 : Les blaireaux sont fatigués ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 45 : Y'a encore une bombe dans le berceau du gamin.

COMÉDIE ITALIENNE (320-85-11), 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : Des malheurs de Sophie ; 22 h 30 : Fais voir ton cupidon.

LE FANAL (233-91-17), 20 h : Attendons la fanfare ; 21 h 15 : l'Amant.

LES LUCIOLES (526-51-64), 20 h 15 : Oy, Moïsheley, mon fils ; 22 h : R. Bernadac.

PATACHON (606-90-20), 22 h : D. Loury ; 23 h : F. Fanel, N. Poli : Hommage à Édith Piaf.

LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Guide des convenances 1919 ; 22 h 30 : J'viens pour l'annonce.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : Casanova's babies ; 22 h 30 : l'Argent de Dieu.

SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine.

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Le monde est petit les Pygmées aussi ; 22 h : M. Sergent.

LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na.

THÉÂTRE DE DIX HEURES (606-07-48), 18 h 30 : Ça sert d'os ; 20 h 30 : le Babond ; 22 h 30 : Romeliette et Julot.

VIEILLE GRILLE (707-60-93), à 21 h : Métamorphoses d'une mélodie.

Jazz, pop, rock, folk

CASINO DE PARIS (285-00-39), 20 h 30 : Ph. Catherine, Jaco Pastorius and the World of Mouth Band.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : D. Doriz.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : P. Blain.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : J.-P. Debarbat, A. Hervé, T. Bonfils, Ch. Lete.

LA RESSERRE AUX DIABLES (272-01-73), 22 h : S. Rivers Quartet.

SLOW CLUB (233-84-30) 21 h 30 : R. Franc.

SUNSET (261-46-60), 23 h : J.-P. Ceccarelli, J.-M. Jafet, H. Ripoll, Ch. Soulier.

Les festivals

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE (723-40-84)

BRETEUIL, Château, à 17 h : Théâtre Dussault (Rameau, Debussy).

XVIIe FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (227-12-68)

EGLISE SAINT-MERRI, 20 h 30 : Ensemble musical français, dir. : G. Maneveau (Poulenc).

En région parisienne

SCEAUX, XVe Festival (660-07-79), orangerie du château, à 17 h 30 : Los Incas.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h, Carte blanche bibliothèque municipale de Luxembourg : Péchés de jeunesse, de M. Tourneur ; 19 h, Banjo, de R. Fleischer ; 21 h, Hands across the table, de M. Leisen.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Grands classiques du cinéma : l'Etudiant de Prague, de H. Galeen ; 17 h, Macbeth, de O. Welles ; 19 h, Un amour éternel, de K. Jiabi et Li Jiefeng.

Les exclusivités

A BOUT DE SOUFFLE MADE IN U.S.A. (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

ANNA (Port., v.o.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (Aust., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

L'ARGENT (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES AVENTURES SEXUELLES DE NÉRON ET POPPÉE (It., v.f.) (**) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LES AVENTURIERS DU BOUT DU MONDE (A.) v.f. : Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

CALIGULA, LA VÉRITABLE HISTOIRE (A.) (**) ; v.f. : Arcades, 2e (233-54-58) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

CARBONE 14, LE FILM : Le Marais, 4e (278-47-86).

LE CERCLE DES PASSIONS (Fr.-It.) (*), v.o. : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f., Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).

LE CERCLE DU POUVOIR (A.) (**), v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f., Lumière, 9e (246-49-07).

LE CHOIX DE SOPHIE (A.), v.o. : Cinoches, 6e (633-10-82) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8e (359-12-15). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

COUP DE FOUDRE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

CREEPSHOW (A., v.o.) (*) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Miramar, 14e (320-89-52).

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

DARK CRYSTAL (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

LA DERELITTA (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A.) ; v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Calypso (H. sp), 17e (380-30-11).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A.) ; v.f. : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

L'EXÉCUTEUR DE HONG-KONG (A. v.o.) : George-V, 8e (359-41-46) ; v.f., Berlitz, 2e (742-60-33) ; Arcades, 2e (233-54-58).

FAITS DIVERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

LA FEMME DU CHEF DE GARE (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

FEMMES (Fr.-Esp.) (**) : Forum Orient-Express, 1er (233-63-65) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

FURYO (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50).

GALJIN (Brés., v.o.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01) ; Châtelet Victoria (H. sp.), 1er (508-94-14).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

L'HISTOIRE DE PIERRA (Franco-Ital., v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'HOMME BLESSÉ (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97).

L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT (Aus., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

HORRIBLE (A., v.f.) (*) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

JE SAIS QUE TU SAIS... (It., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES MEILLEURS AMIS (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (Ang., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (522-46-01).

LE MUR (Franco-turc, v.o.) (*) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

NANA LE DÉSIR (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 18e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

NEWSFRONT (Austr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

NOUS ÉTIONS TOUS DES NOMS D'ARBRES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

ON L'APPELLE CATASTROPHE (Fr.) : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91).

LA PALOMBIÈRE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

PIÈGE MORTEL (A., v.o.) : Studio de l'Étoile, 17e (380-42-05).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68) (H. sp.).

ROLLING STONES (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

TOOTSIE (A., v.o.) : Cluny Écoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

LA TRILOGIE D'APU (Ind., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (376-19-68).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o., h. sp.) ; Denfert, 14e (321-41-01).

LA VALSE DES PANTINS (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17).

LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

Jeudi 14 juillet

LES FILMS NOUVEAUX

ESCROC, MACHO ET GIGOLO, film italien de Bruno Corbucci. V.o. : Studio-Médicis, 5e (633-25-97). V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE JUSTICIER DE MINUIT (**), film américain de John Lee Thompson. V.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé-Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

MON CURÉ CHEZ LES THAILANDAISES, film français de Robert Thomas. Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LES PRÉDATEURS (*), film britannique de Tony Scott. V.o. : Forum-Orient Express, 1er (297-53-74) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Marignan, 18e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; Images, 18e (522-47-94).

QUARTIER DE FEMMES (**), film américain de Tom de Simone. V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Hollywood-Boulevards, 9e (770-10-41) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

STELLA, film français de Laurent Heynemann. Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

Les grandes reprises

AGENT X 27 (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-63-65) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LE BAHUT VA CRAQUER (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 6e (633-63-20) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Lumière, 2e (246-49-07) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

BAS LES MASQUES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

BYE BYE BRASIL (A.) : Denfert, 14e (321-41-01).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

C'EST MA VIE APRÈS TOUT (A., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

LES CINQUANTE-CINQ JOURS DE PÉKIN (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LES CHIENS DE PAILLE (A., v.o.) (**) Forum, 1er (233-63-35) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) (**) : Champo, 5e (354-51-60).

LE CONVOI (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Arcades, 2e (233-54-58) ; Nation, 12e (343-04-67).

LES DAMNÉS (It., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36).

DOCTEUR JIVAGO (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (326-12-12) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Pathé Clichy, 16e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

DRIVER (A., v.f.) : Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.), (**) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LES ENSORCELÉS (It., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

L'ESPION QUI M'AIMAIT (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

EXHIBITION (Fr.) (**) : Rex, 2e (236-83-93) ; Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

L'EXTRAVAGANT Mr RUGGLES (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

FLESH (A.) (**) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (H. sp.) (Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HAIR (A., v.o.) : Olympic Halles, 4e (278-34-15) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LES HOMMES PRÉFÈRENT LES BLONDES (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

JEREMIAH JOHNSON (A., v. f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : (1re et 2e partie), Grand Pavois, 15e (554-46-85).

KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Athéna, 12e (343-00-65).

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (v.f.) : Olympic, 14e (542-67-42).

MACAO, LE PARADIS DES MAUVAIS GARÇONS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

MAD MAX II (A., v.o.) : Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : A. Bazin, 13e (337-74-39).

LE MASQUE DE FUMANCHU (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

MÊME A L'OMBRE LE SOLEIL LEUR TAPE SUR LA TÊTE (It., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Cluny Écoles, 5e (354-20-12).

MOROCCO (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81).

LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

NEW YORK NEW YORK (version intégrale) (A., v.o) : Calypso, 17e (380-30-11).

NINOTCHKA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LA NUIT DE L'IGUANE (A., v.o.) : Action Christine (bis), 6e (325-47-46).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) Cinoches, 6e (633-10-82)) ; St-Lambert, (H. sp.) 15e (532-91-68).

LE PIGEON (It., v.o.) : Olympic Entrepot, 14e (542-67-42).

PINOCCHIO (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) : Napoléon, 17e (380-41-46).

POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

POUR UNE POIGNEE DE DOLLARS (A., v.o.) : Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LE PROCÈS PARADINE (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LA RANCUNE (A., v.o.) : Studio des Acacias, 17e (764-97-83).

ROCKY I (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

RIZ AMER (It., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic, 14e (542-67-42).

SPARTACUS (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01).

LA TAVERNE DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V. f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Montparnos, 14e (327-52-37).

VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (707-28-04).

WOODSTOCK (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (527-77-55).

COMMUNICATION

La quatrième chaîne et le cinéma

(Suite de la première page.)

Mais Havas, qui détenait déjà 25 % du capital de Pathé, renforce ainsi ses capacités de production télévisuelle et réaffirme sa foi dans un développement rapide du marché. Il rappelle aussi que, si le cinéma est un produit attractif essentiel pour Canal Plus, la télévision payante doit stimuler l'ensemble de la production audiovisuelle. Conçue à partir du cinéma, la quatrième chaîne sera aussi une chaîne de télévision.

Au même moment, Gaumont est sur le point de conclure avec les responsables de Canal Plus un accord pluri-annuel de coproduction et de vente de films. M. André Rousselet sait à merveille faire alterner les négociations avec les organisations professionnelles et le dialogue d'entreprise à entreprise.

Sur ce dernier terrain, les choses vont nécessairement plus vite, et l'on s'embarrasse moins des subtilités du cahier des charges. Si les exploitants de salles se font tirer l'oreille pour accepter une nouvelle chaîne, les producteurs, eux, considèrent la télévision payante non comme un concurrent mais comme un client. Et un client de première importance : pour une fois qu'un réseau de diffusion annonce son intention de consacrer la moitié de ses recettes à la création de programmes, on ne va pas laisser passer l'occasion.

« Notre plate-forme n'est plus négociable. Nous avons fait beaucoup de concessions et il faut les faire, maintenant, accepter par la base. Aller plus loin serait compromettre l'exploitation en salles et l'équilibre fragile du cinéma. » Au moment où il prononçait ces phrases, M. Gilbert Grégoire, président du BLIC, ignorait sans doute l'état des négociations entre Gaumont et Havas. Il plaidait pour les intérêts de la petite exploitation, ces 1 800 salles qui survivent encore dans les villes de moins de 20 000 habitants et se sentent particulièrement menacées par la création d'une chaîne de cinéma à domicile.

Il plaidait pour la santé d'une industrie qui continue à vivre de recettes des salles, même si la télévision lui a fait perdre la moitié de ses entrées. Et de citer les chiffres : 1,5 milliard de francs pour les recettes en salles, à quoi viennent s'ajouter les 200 millions du fonds de soutien, 270 millions de francs en provenance de la télévision et quelque 200 millions de francs pour la vidéo. Les 250 millions de francs de commandes promis par Canal Plus compensent-ils le risque d'une baisse de la fréquentation ou d'une asphyxie du marché vidéo ? Sûrement pas si l'on considère que l'avenir du cinéma passera toujours par les salles. Mais on peut se montrer moins frileux si l'on pense que le câble et le satellite de la télévision directe vont nécessairement développer le spectacle à domicile.

Pour la première fois, un réseau de diffusion offre au cinéma des ressources garanties, indépendantes des aléas du succès commercial des films, plus sûres que les achats des trois chaînes de télévision, dont on connaît les difficultés budgétaires, moins précaires que les recettes du marché vidéo, où règnent l'anarchie et le piratage. Le BLIC n'est pas insensible à ces arguments. Il le sera d'autant moins qu'il sait maintenant que les réticences des exploitants ne sauraient limiter les ambitions des producteurs.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

LA HAUTE AUTORITÉ VA ÊTRE SAISIE DU REPORTAGE SUR ORSONI

M. François Giaccobi, président du conseil général de la Haute-Corse (M.R.G.), a annoncé mercredi 13 juillet à Bastia qu'il allait saisir la Haute Autorité, *« car il est indigne que des organismes dissous puissent librement répandre menaces et fausses nouvelles par le canal des médias officiels »*.

M. Giaccobi fait allusion au reportage télévisé, diffusé dimanche 10 juillet à 20 heures par Antenne 2, sur la cérémonie organisée dans le village natal de Guy Orsoni — le militant nationaliste disparu — par le F.L.N.C., avec inauguration d'une plaque commémorative ponctuée par un discours rendant l'État français responsable de son *« assassinat »*.

« La population ne doit pas céder à la crainte de la propagande », a ajouté M. Giaccobi, qui a mis en garde les pouvoirs publics contre le risque de *« tomber dans le cycle violence-démission de l'État »*.

SPORTS

CYCLISME

La douzième étape du Tour de France

Les 400 km héroïques de Pascal Simon

De notre envoyé spécial

Le Danois Kim Andersen, ancien porteur du maillot jaune, a remporté, mercredi 13 juillet, la douzième étape du Tour de France, Fleurance-Roquefort-sur-Soulzon, au cours de laquelle Pascal Simon, handicapé par une fracture de l'omoplate gauche, a préservé la totalité de son avantage en tête du classement général.

Roquefort. — Un travailleur manuel victime d'une fracture de l'omoplate aurait droit à un arrêt de travail de quinze jours minimum. Pascal Simon, lui, a décidé de rester dans le Tour malgré sa blessure. En 400 km, 140 mardi et 260 mercredi, il n'a rien perdu de son avance : 4 min. 14 sec. sur Laurent Fignon. Mieux : il a terminé avec la première partie du peloton à Roquefort-sur-Soulzon au terme d'une journée de souffrance. La nuit précédente il avait peu dormi. Réveillé toutes les deux heures pour recevoir des soins, il présentait au départ un visage fripé mais ne paraissait pas trop inquiet : *« Si je passe aujourd'hui*, disait-il, *ce sera bon. »*

Simon est passé. Est-ce bon pour autant ? Gardons-nous de l'affirmer. Les côtes lui ont fait mal. Et des côtes, il n'y a que ça de Fleurance à Roquefort. Le Gers, le Tarn, le Rouergue, vous connaissez ? Des routes tordues, bosselées, rugueuses. Sept heures vingt de vélo sur de tels chemins dans une chaleur de four n'arrangent pas un blessé. Pascal Simon s'est accroché toute la journée. Dans la rampe de fort pourcentage qui s'élève à la sortie de Saint-Affrique, il a perdu 100 mètres, et l'on a bien cru qu'il ne s'en remettrait pas. Attendu par son équipier Dominique Garde, il a réussi à colmater la brèche et il a fourni un ultime effort pour se porter en tête du peloton, qui explosait comme les pétards du 14 juillet.

Un détail donnera idée de la sélection qui s'est opérée en fin d'étape. Retardés par un incident mécanique, les Colombiens Jimenez et Corredor ont rejoint et dépassé à 15 kilomètres de l'arrivée un petit groupe dans lequel on identifiait Dall'Armelina. Les deux Sud-Américains ont finalement terminé à 2 min. 41 sec. de Kim Andersen. D'All'Armelina a perdu 7 min. de plus.

Cela précisé, on a failli assister dans la traversée de l'Aveyron à un événement qui aurait bouleversé la face du Tour. Echappé en compagnie de Millar, Van Impe possédait 6 min. 50 sec. d'avance à 70 kilomètres du but et l'écart menaçait de grandir dans des proportions considérables car personne ne voulait prendre l'initiative d'engager la poursuite.

Cyrille Guimard, directeur sportif de Gitane, était d'avis qu'il appartenait aux Peugeot d'intervenir. *« Pas d'accord*, répondait Roland Berland, directeur sportif de cette dernière marque. *Nous protégeons Millar. »* Quant aux autres formations, elles ne s'estimaient pas concernées par cette offensive qui allait faire de Van Impe un virtuel leader.

Finalement Jean-René Bernaudeau et ses équipiers de Wolber se sont dévoués pour rétablir l'ordre. Ils y sont parvenus, mais ils risquent de payer l'énorme travail qu'ils ont été pratiquement les seuls à accomplir.

Tant et si bien qu'on ne sait pas quels sont les vrais bénéficiaires de cette étape bizarre. La stratégie de la compétition cycliste est décidément subtile, et la partie de poker continue.

JACQUES AUGENDRE.

DOUZIÈME ÉTAPE
Fleurance-Roquefort-sur-Soulzon (261 km)

1. Kim Andersen, les 261 km en 7 h 17 mn 49 s (moy. : 35,768 km/h) ; 2. P. Delgado, à 1 s ; 3. Veldscholten, à 9 s : 4. Poisson, à 25 s ; 5. Agostinho, à 29 s ; 6. Kelly, à 31 s ; 7. Fignon ; 8. Anderson ; 9. Bernaudeau ; 10. Winnen ; 11. Van der Velde J. ; 12. Arroyo ; 13. Vallet ; 14. Seznec ; 15. Martens R., etc.

CLASSEMENT GÉNÉRAL

1. Pascal Simon, 60 h 21 mn 35 s ; 2. Fignon, à 4 mn 14 s ; 3. Kelly, à 5 mn 33 s ; 4. Bernaudeau, à 5 mn 34 s ; 5. Delgado, à 6 mn 42 s ; 6. Michaud, à 7 mn 16 s ; 7. Madiot, à 7 mn 28 s ; 8. Alban, à 9 mn 9 s : 9. Agostinho, à 9 mn 19 s ; 10. Anderson, à 9 mn 19 s ; 11. Arroyo, à 9 mn 34 s ; 12. Van der Velde, à 9 mn 59 s ; 13. Winnen, à 10 mn 18 s ; 14. Boyer J., à 10 mn 34 s ; 15. Van Impe, à 11 mn 16 s ; etc.

ATHLÉTISME. — *A l'occasion des Jeux universitaires, qui se sont déroulés à Edmonton (Canada), Maryse Ewanje-Épée a obtenu la médaille de bronze du saut en hauteur féminin en améliorant de 1 centimètre le record de France avec un bond de 1,92 mètre. Maryse Ewanje-Épée, âgée de dix-neuf ans, détenait le précédent record avec 1,91 mètre.*

CARNET

Naissances

— Jacques VUILLE
et
Marie LESSARD
ont la joie de faire part à tous leurs amis de la naissance de leur fille
Claude Anne,
née le 29 juin, à 2 h 22, à Montréal.
677 Querbes-Outremont,
Q.C. Canada.

Décès

— Mme André Bessis,
Ellen Bessis et sa fille,
Danièle Molko et sa fille,
Guy Bessis,
M. Gilbert Bessis et Mme,
M. Marcel Cézard et Mme, née Jacqueline Bessis,
Le docteur Lucien Debbasch et Mme,
Le docteur Lucien Settbon et Mme,
Les parents et alliés, et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès subit de
André BESSIS,
le 12 juillet 1983.
Les obsèques auront lieu le vendredi 15 juillet 1983, à 16 h 30, au cimetière de Pantin.
5, square du Roule,
75008 Paris.

— La C.G.A.,
Le conseil d'administration,
La direction,
Le personnel,
ont la douleur de faire part du décès subit de
M. André BESSIS,
le 12 juillet 1983.
23, boulevard des Italiens,
75002 Paris.

— Sa famille
Et ses amis
font part, avec tristesse, du décès de
Tanette PRIGENT,
à Menton le 26 juin.
La messe a été célébrée à Trébeurden et ses cendres reposent au cimetière de Lannion.
Une messe à sa mémoire sera célébrée à Paris en septembre.

— M. et Mme Guy Servat,
M. et Mme Jean-Pierre Jacquin,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Pierre SERVAT,
née Marguerite Boisset,
survenu le 8 juillet 1983 dans sa quatre-vingt-troisième année.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le 11 juillet 1983 dans l'intimité familiale.
17, avenue Aristide-Briand,
94230 Cachan.
7, rue Rouget-de-Lisle,
57070 Metz.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Jacques ZAGURY,
pharmacien à Montfermeil,
De la part des familles Zagury, Marraché, Perez, Barchilon et Debair.
Les obsèques auront lieu le vendredi 15 juillet 1983, à 15 h 30, au cimetière parisien de Pantin, où l'on se réunira, porte principale.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

— Le 14 juillet 1980, le
docteur Simon FINGERHUT
disparaissait.
Il est toujours présent par la pensée pour tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Jeudi 14 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : Nous te mari-e-rons.
De J. Fansten. Avec G. Mnich, H. Garcin.
Un car de femmes quitte un village pour aller à une « foire aux célibataires ». Couvées par un animateur-bateleur, elles vont à la rencontre d'étranges personnes...
22 h 5 Journal.
22 h 15 Caméra festival : Orange est vert.
Réal. F. Moreuil (redif.).
La vie quotidienne des pilotes de combat d'une base opérationnelle.
23 h 20 Journal.
23 h 35 Un soir, une étoile.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Soirée anglaise. Club des télévisions du monde (Channel 4) : les Mantes religieuses, téléfilm de J. Gold.
Un professeur très distingué aux prises avec sa seconde femme et sa secrétaire qui veulent sa peau. Un thriller où se mêlent intrigues passionnelles et meurtres.
22 h 40 Variétés : The Very Hot Gossip Show.
Réal. A. Phillips.
Les meilleurs danseurs du Dance Center.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 40 Film : le Grand Embouteillage.
Film italien de L. Comencini (1979), avec A. Sordi, A. Girardot, F. Rey, P. Dewaere, A. Molina, M. Mastroianni.
Un embouteillage bloque sur un pan de l'autoroute de Rome une foule d'automobilistes appartenant à divers milieux sociaux. Des destins s'entrecroisent, des caractères se révèlent à nu. Allégorie de la société italienne et vision désabusée et douloureuse de la nature humaine, dans le passage de la comédie au drame. L'univers et le style bien personnels de Comencini.
22 h 25 Journal.
22 h 45 L'Aventure : le Mystère de l'Œil d'or.
Emission de F. Rossif.
La disparition inexpliquée d'une foule. Un tueur invisible hante la jungle à la recherche de victimes sans défense. Un reporter alléché par la récompense de 100 000 dollars se lance à la recherche d'un sénateur américain.
23 h 43 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.
Son album imaginaire.
23 h 45 Prélude à la nuit.
Clair de Lune, de Claude Debussy, par J.Y. Thibaudet au piano.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : les vaccinations.
20 h, La Mouette, de Tchekhov. Version française de G. et L. Pitoeff. Avec M. Robinson, J. Spiesser, M. Lonsdale... (rediffusion).
22 h 30, Nuits magnétiques : A table.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné à Toronto le 13 janvier 1982) : œuvres de J. Sibelius, Dvorak et R. Strauss, par l'Orchestre symphonique de Toronto, dir. : A. Davis, sol. : E. Soederstroem, soprano.
22 h 30, Fréquence de nuit : le Roman de la rose ; œuvres de Dufay, Ronsard, Costeley, Schubert, Lully, Rameau...

Vendredi 15 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Vision plus.
12 h 30 Le Bar de l'été.
13 h Journal.
13 h 45 Série : Destination danger.
16 h 30 Croque-vacances.
18 h Le rendez-vous.
18 h 10 Revoir à la demande : Mark Twain raconte.
Thomas l'inventeur.
19 h 5 Météorologie.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Jeu : Superdéfi.
19 h 45 Tour de France.
20 h Journal (et à 23 h).
20 h 35 Au théâtre ce soir : Et l'enfer, Isabelle ?
De J. Deval, mise en scène R. Gérome, avec A. Aveline, R. Gérome, P. Mazzotti...
Dans le cabinet d'un juge d'instruction, une jeune femme voit son inculpation d'homicide volontaire se transformer en suspicion de cinq autres assassinats. Une comédie policière, créée en 1964 à la Comédie des Champs-Elysées.
23 h 10 Le jeune cinéma français de courts métrages.
Un été nommé désir, de F. de Foucaud.
23 h 30 Journal et cinq jours en Bourse.
23 h 50 Un soir, une étoile.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Platine 45.
Avec Musical Youth, Rockats, Santana, Pascal Poupon, Hall and Oates.
12 h 30 Tour de France.
13 h 35 Série : Le Virginien.
14 h 45 Aujourd'hui la vie.
Yves Duteil.
15 h 45 Dessins animés : Bugs Bunny.
15 h 55 Sports été.
Cyclisme : Tour de France ; Jeux européens des handicapés ; Athlétisme : championnat de France des jeunes.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Verdi.
De R. Castellani. Avec P. Pickup, C. Fracci, G. Albertini...
Troisième épisode de la colossale biographie du grand musicien italien. Verdi perd sa fille et compose la Rochester. *Une série d'un didactisme qui défie les meilleurs moments de la télévision scolaire.*
21 h 50 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : nouveaux documents sur la guerre de 1940, sont invités : R. de Chambrun (Pierre Laval devant l'histoire), *J.-B. Duroselle* (L'abîme, 1939-1945), *A. Halimi* (la Délation sous l'Occupation), *S. Klarsfeld* (Vichy-Auschwitz).
23 h 5 Journal.
23 h 15 Cinéma d'été, cinéma d'auteur : Premier voyage.
Film français de N. Trintignant (1979), avec M. Trintignant, V. Trintignant, R. Berry, P. Chesnais, P. Rouleau.
A la mort de leur mère, une adolescente s'enfuit, avec son petit frère, d'un village des Hautes-Alpes pour retrouver leur père, depuis longtemps absent. Voyage initiatique vers la Méditerranée, semé d'embûches comme une histoire de fées. Émotion et sentiments. La réalisatrice a dirigé, avec finesse, ses propres enfants.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Tribune libre.
Recherches et rencontres.
19 h 10 Journal.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 35 Pour les jeunes.
19 h 50 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 35 Vendredi : Pour l'amour de l'art.
Magazine d'information d'A. Campana.
L'argent, la spéculation, ne sont-ils pas omniprésents dans tous les rouages du monde artistique ? Dans quel contexte international la France peut-elle défendre son patrimoine artistique ? Des collectionneurs, des commissaires-priseurs, des marchands et des artistes répondent.
21 h 35 Journal.
21 h 55 Festival international du jazz à Juan-les-Pins.
Une émission de J.-Ch. Averty.
Avec le grand orchestre de Count Basie.
22 h 20 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.
Son album imaginaire.
22 h 25 Prélude à la nuit.
Quintette n° 2 pour piano et cordes, de Martinu.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Identités et appartenances.
8 h, Les chemins de la connaissance : les penseurs juifs allemands ; à 8 h 32, des champs à l'usine.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : « La reine de la nuit », avec J. Schmidt.
11 h 2, Musique : Charles Oulmont (et à 13 h 30 et 16 h).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « La pente douce », de D. Manuel.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : Les inconnus de l'histoire (Paul Delesalle).
18 h 30, Feuilleton : Le grand livre des aventures de Bretagne.
19 h, Actualités magazine.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : les noyaux super-lourds.
20 h, Relecture : Victor Segalen, textes lus par P. Vaneck, R. Farabet et B. Dautun.
21 h 30, Black and blue : Table ronde.
22 h 30, Nuits magnétiques : à table.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de De Falla, Schubert, d'Indy.
7 h 5, Concert : œuvres de Vivaldi, par le Nouvel Orchestre Philharmonique et les chœurs de Radio-France.
7 h 45, Le journal de musique.
8 h 10, Concert : œuvres de Torelli, Albinoni, Scarlatti, Vivaldi.
9 h 5, D'une oreille l'autre : œuvres de M. de Falla, Mahler, Weber, Bartok, Schumann.
12 h, Actualité lyrique.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Avis de recherche : Hindemith.
13 h 30, Jeunes solistes : œuvres de Komitas, Koudoyan et Aroutounian, par C. Dinanian, violoncelle et P. Vernay, piano.
14 h, Equivalences : Franck, Chopin, Liszt.
14 h 30, Musiciens à l'œuvre : Debussy, Edgar Poe.
17 h 5, Les intégrales des œuvres de M. de Falla.
18 h, Jazz : le clavier bien rythmé.
18 h 30, Studio-concert : *Les Nations*, de Couperin, par l'Ensemble Hesperion XX, dir. J. Savall.
19 h 35, L'imprévu.
20 h 20, Concert (donné le 10 juillet 1983 à Baden-Baden) : *Symphonie n° 24, Concerto pour piano et orchestre, Sérénade en ré majeur*, de Mozart, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. Kord, sol. : R. Buchbinder, piano.
22 h 15, Fréquence de nuit : Lettres d'amour ; œuvres de Nono, Monteverdi, Xenakis, Brahms, Wagner, Stravinski...

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 15 JUILLET

— *Mme Marie-Josée Caumon*, présidente de la Fédération méditerranéenne des syndicats pharmaceutiques, est invitée à l'émission « Plaidoyer », sur R.M.C., à 8 h 30.

● *La Cour d'appel de Dijon*, saisie le 15 juin de la plainte de vingt et un anciens journalistes des *Dépêches*, déposée contre le propriétaire de ce quotidien, M. J.-Ch. Lignel, P.-D.G. de la S.A. Delaroche (groupe Le Progrès), a ordonné le renvoi des débats au 18 octobre. Elle a enjoint les sociétés AGIR (agence générale d'informations régionales), Delaroche et Presses nouvelles de l'Est (P.N.E.) de communiquer, dans un délai d'un mois, aux parties adverses tous les documents concernant l'existence légale de la société AGIR (filiale du groupe Delaroche), dans laquelle avaient été mutés ces journalistes. La clause de conscience, invoquée par les journalistes et refusée le 2 décembre 1982 par le conseil des prud'hommes de Dijon (*le Monde* des 4, 5 et 6 décembre 1982), reste au centre des débats.

● *Quelque cent cinquante syndicalistes de « l'Est républicain »* ont occupé mercredi 13 juillet pendant quatre heures la cité judiciaire de Nancy pour empêcher le tribunal de commerce de siéger. Celui-ci était saisi d'un recours en référé d'un groupe d'actionnaires du quotidien, demandant l'invalidation de l'assemblée générale du 10 juin dernier à l'issue de laquelle ils avaient été évincés du conseil d'administration au profit des représentants de M. Gérard Lignac, nouveau P.-D.G.

Dans un communiqué, la société des rédacteurs, les syndicats de journalistes S.N.J., S.J.F.-C.F.D.T. et C.G.C. ainsi que le syndicat V.R.P.-C.G.C. de *l'Est républicain* rappellent que *« la légitimité de la nouvelle direction a été immédiatement reconnue par toutes les organisations syndicales et consacrée par des garanties pour l'indépendance de l'entreprise »*.

Le Monde

économie

CONJONCTURE

M. Mitterrand annonce le lancement d'une troisième tranche du Fonds spécial de grands travaux

M. François Mitterrand a annoncé, lors d'une remise de décorations mercredi 13 juillet à l'Elysée à une promotion composée de personnels d'entreprises françaises travaillant à l'étranger, le lancement d'une troisième tranche du Fonds spécial de grands travaux en mars 1984.

Le chef de l'État a notamment déclaré à cette promotion, baptisée Grands Travaux à l'exportation, que les entreprises de bâtiment et de travaux publics ne peuvent *« poursuivre leur percée remarquable à l'extérieur que si elles sont assurées de débouchés suffisants sur le marché intérieur »*. *« Une économie solide sur la voie du redressement, des entreprises dynamiques et des responsables motivés sont les trois composantes indispensables au succès »*, a ajouté le président de la République, avant de lancer cet appel : *« Il faut innover, créer, moderniser, et tous ceux qui le veulent doivent compter sur moi. »*

Rappelons que le Fonds spécial de grands travaux, créé à la fin de juillet 1982 par une loi, est inscrit hors budget, et est en partie financé par une taxe spéciale sur les produits pétroliers. Il est destiné à des équipements collectifs et à des travaux d'économie d'énergie. Le lancement de deux tranches, chacune d'un montant de 4 milliards de francs, a été annoncé en 1982 et en 1983.

Vers une augmentation des rabais autorisés sur l'essence ?

Les frères Leclerc, champions de la libération des prix des carburants et bêtes noires des gérants de station-service, finiront-ils par triompher ? *A priori*, leur position paraît délicate. Les pouvoirs publics, inquiets de la grogne croissante des professionnels et de possibles manifestations lors des départs du 14 juillet, ont jusqu'ici adopté un ton extrêmement ferme. Un arrêté limite les rabais sur l'essence à 10 centimes par litre de super. Il sera respecté. Les choses semblent donc claires. Les trouble-fête ramenés à la raison – ou en passe de l'être, – les pompistes rassurés, les automobilistes peuvent, sans danger, prendre la route du soleil.

Mais Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat chargée de la consommation, vient de jeter un pavé dans la mare en indiquant, mardi 12 juillet à La Roche-sur-Yon, que le gouvernement réfléchissait à l'opportunité d'accroître les rabais maximun autorisés sur les prix de l'essence jusqu'à 20 centimes par litre (1). Témoin des contradictions internes du gouvernement, Mme Lalumière relance ainsi de débat. Car, si le ministère de l'industrie et le secrétariat d'Etat à l'énergie sont clairement déterminés non seulement à faire respecter la loi, mais aussi à n'accepter de discuter d'une éventuelle modification des textes qu'à la demande de *« l'ensemble des professionnels concernés »*, c'est-à-dire des organisations représentants les pompistes et les compagnies pétrolières, il n'en va pas de même de la direction des prix, des ministères du commerce et de la consommation, *alléchés par la possibilité d'une* baisse importante des prix à la pompe.

Les frères Leclerc, suivis par la plupart des grandes surfaces, ne manquent pas d'arguments. L'un (Edouard) affirme qu'en voulant protéger les petits pompistes on crée une rente de situation pour les plus gros, bénéficiant la plupart du temps d'une situation de quasi-monopole. Le second (Michel), frère du premier, qui a créé un réseau de pompistes indépendants et a encore été condamné le 12 juillet pour ses rabais excessifs, sort ses livres, étale ses comptes.

La marge officielle ne concerne, dit-il, que les pompistes locataires-gérants ou mandataires (sept mille deux cents sur un total de quarante-trois mille trois cents), lesquels sont quasiment réduits au statut de salariés des compagnies. En revanche, les pompistes libres (60 % de la profession) bénéficient de marges beaucoup plus confortables – 27 à 38 centimes par litre en moyenne – permettant de pratiquer, sans perte, des rabais largement supérieurs aux 10 centimes légalement autorisés.

La preuve ? Sa propre expérience de détaillant libre. Il s'approvisionne comme la plupart auprès des compagnies (la Shell pour 35 % du total) et des importateurs. Il vend dans les mêmes conditions. *« Avec une marge de 12 centimes, une station laisse un bénéfice net de 15 000 F à 16 000 F par mois pour un débit de 300 000 litres. »* Vrai ou faux ? Le dossier est complexe. Mais il y a fort à parier que, le 14 juillet passé, les pouvoirs publics ne résisteront guère à la tentation de l'ouvrir. – V. M.

(1) Sans démentir formellement les propos rapportés par l'Agence France-Presse (l'agence, au demeurant, les maintient), Mme Lalumière a précisé que l'augmentation des rabais n'était pas aujourd'hui envisagée par le gouvernement.

Baisse de 0,5 % du revenu disponible réel des ménages au premier trimestre

Le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages a baissé de 0,5 % au premier trimestre 1983, indiquent les comptes trimestriels de la nation. *« Ce recul s'explique en grande partie par la perte de pouvoir d'achat des prestations sociales reçues par les ménages (– 1,8 %) qui touche toutes les catégories de prestations, à l'exception des prestations vieillesse. C'est au premier trimestre 1983 que prennent effet les conditions plus restrictives à l'ouverture des droits aux prestations familiales et aux allocations chômage.*

« Simultanément, les revenus salariaux ont connu une croissance très proche de celle des prix. Les gains de pouvoir d'achat du taux de salaire horaire (+ 0,6 %) sont compensés par la baisse des effectifs occupés : le pouvoir d'achat de la masse salariale brute stagne (+ 0,1 %).

« Cette évolution des revenus n'est pas propice à un développement de la consommation, même si les ménages peuvent prélever sur leur épargne pour compenser la baisse de leur revenu réel. Ainsi, la progression de la consommation enregistrée entre le deuxième trimestre et le quatrième trimestre 1982 (+ 0,9 %) est largement imputable au recul du taux d'épargne qui passe de 15,8 à 15 entre ces deux périodes. Au premier trimestre 1983, l'arbitrage consommation-épargne ne privilégie plus la consommation puisque le taux d'épargne se stabilise à 14,9. Aussi observe-t-on un fort recul du volume des achats des ménages (– 0,5 %), qui porte au premier chef sur les produits manufacturés (– 3,1 %), particulièrement sur l'automobile (– 12,1 %) et les biens d'équipement ménager (– 8 %). Même la consommation de services marchands, qui connaît d'ordinaire une croissance régulière, s'inscrit légèrement en retrait (– 0,1 %). »

AFFAIRES

LA HAUSSE DES PRIX DE DÉTAIL A ÉTÉ COMPRISE ENTRE 0,5 % ET 0,6 % EN JUIN

La hausse des prix de détail s'est nettement ralentie en juin *(nos dernières éditions du 14 juillet)*. Les calculs provisoires de l'INSEE indiquent une augmentation comprise entre 0,5 % et 0,6 %. C'est un bon résultat, conforme aux prévisions officielles. Il porte à 5,2 ou 5,3 % la hausse des prix de détail depuis le début de l'année, c'est-à-dire en six mois.

Au second semestre, les hausses devraient se ralentir. Les mauvais résultats d'avril (+ 1,3 %) et de janvier-mars (+ 0,9 % pour chacun de ces mois) s'expliquaient par les hausses « autorisées » par l'administration pour compenser le strict blocage des prix de juin 1982 à novembre. Ils s'expliquent aussi par les hausses de tarifs publics qui ont été généralement basées sur 8 % dans l'année.

PRÉCISIONS SUR L'ACCORD INTERVENU ENTRE LES ADMINISTRATEURS DE BOUSSAC ET LES FRÈRES WILLOT

L'article relatif au compromis intervenu entre les administrateurs de la Compagnie Boussac-Saint Frères et MM. Willot comportait une coquille ; en outre, une clause du projet d'accord a été mal interprétée (premières éditions du *Monde* daté 14 juillet).

1) Page 1, deuxième alinéa. Il fallait lire... *« avec l'ensemble des sociétés appartenant* (et non apporteront ni apportant) *à l'ancien empire Willot (Dior, Conforama, le Bon Marché...)*.

2) Page 24, première colonne. Le début du quatrième alinéa aurait dû être ainsi rédigé : *« C'est cette société Aufinec qui a donné lieu à l'essentiel des discussions. Pourquoi ? La fusion une fois faite, MM. Willot recevront une part de capital (environ 15 %) du nouveau groupe. Son montant sera calculé à partir de la valeur nominale de l'action (100 francs). Si le cours est alors supérieur, le surplus sera versé à Aufinec. Ainsi prévoit-on que cette filiale pourrait devenir l'actionnaire principal du nouveau groupe. Aussi, afin d'en limiter le « poids » à l'intérieur du groupe (...). »*

● RECTIFICATIF. – Dans notre article « Les milliards introuvables » (*le Monde* daté des 10-11 juillet), une coquille nous a fait attribuer en page 15 une étude de l'O.C.D.E. à l'INSEE.

L'étude de l'O.C.D.E. effectuée par Jean-Claude Chouraqui et Robert Price s'intitule : « Les déficits du secteur public, problèmes et implications en matière de politique économique. »

● RECTIFICATIF. – Dans l'article consacré au chapitre du rapport de la Cour des comptes sur les universités (*le Monde* du 30 juin), une erreur a déformé le sens de la phrase relative à la dette de l'université de Paris-IV. Le rapport précisait : *« L'université n'a pas été en mesure de rembourser ses dettes, qui s'élevaient à la fin de 1982 à près de 10 millions de francs, dont plus de 2 millions de francs correspondaient à des dépenses engagées et non mandatées au cours du dernier exercice et 7,8 millions de francs constituaient un endettement financier résultant d'une opération immobilière malheureuse : l'aménagement du château de Morigny (Essonne). »*

SOCIAL

LE MOUVEMENT DE SUPPRESSION DES SERVICES DE GARDE

Le conseil de l'ordre des pharmaciens d'officine « souhaite que la profession trouve d'autres moyens de lutte »

C'est en ordre dispersé que doit débuter le mouvement de suppression des services de garde de nuit et de week-end décidé par les pharmaciens d'officine pour protester contre l'arrêté gouvernemental baissant de 1,5 % le prix des médicaments remboursables par la Sécurité sociale. La Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, largement majoritaire (seize mille cinq cents adhérents revendiqués sur les vingt mille pharmaciens libéraux), après avoir annoncé la suppression des services de garde pour le 15 juillet l'a reporté au 17 juillet.

Mais d'un département à l'autre les dates changent : à partir du 14 juillet à Bordeaux, du 15 au soir dans les Bouches-du-Rhône, du 17 dans les Pyrénées-Atlantiques. La chambre syndicale des pharmaciens de l'Hérault a annoncé le 13 juillet que *« jusqu'à nouvel ordre »* et à partir du 15 juillet *« les permanences de nuit ainsi que celles du dimanche »* ne seront plus assurées. En revanche, les pharmaciens de Mayenne et de Côte-d'Or ne suivent pas, pour le moment, le mouvement.

Dans un communiqué publié le 13 juillet, le conseil de l'ordre des pharmaciens d'officine souligne qu'il *« ne saurait admettre que les gardes soient supprimées, ceci étant contraire à la vocation du pharmacien garant, avec les autres professions de santé, de la sécurité des malades »*. Le conseil craint que *« ce service, qui représente une charge financière et une lourde contrainte, soit ramené à son minimum d'urgence »*.

Expliquant que cette *« décision de colère »* est due à la *« dégradation de l'économie de l'officine qui touche en particulier les jeunes installés »*, le conseil *« attire l'attention des pharmaciens sur la gravité d'une telle décision et souhaite que la profession trouve d'autres moyens de lutte »*. Il *« espère que les pouvoirs publics voudront bien retrouver le chemin de la concertation »*, la baisse de 1,5 % étant jugée « discriminatoire ».

La Fédération des syndicats pharmaceutiques a précisé que les urgences seraient assurées. Concrètement, indiquent les organisations professionnelles, si un consommateur a un besoin urgent de médicaments – mais non de produits de beauté par exemple, – il devra s'adresser au médecin de garde ou au commissariat, qui communiqueront l'adresse d'une pharmacie. Le pharmacien ne sera disponible que pour les urgences, les volets de l'officine restant fermés, aucun affichage des pharmacies de « garde » n'ayant lieu pour ces urgences. Les préfets ont aussi la possibilité, pour assurer les urgences, de distribuer des médicaments dans les mairies ou d'avoir accès aux pharmacies d'hôpitaux.

AUTOMOBILE

Réactions hostiles au projet de licenciements chez Peugeot

Les syndicats et le gouvernements mettent à profit le « pont » du 14 juillet pour clarifier leurs positions et leurs stratégies face aux suppressions d'emplois prévues chez Peugeot-Talbot. Selon la C.G.T., 3 081 salariés des usines Peugeot seraient mis en préretraite F.N.E. (Fonds national de l'emploi) avant le 31 décembre 1984 et 1 225 chez Talbot. S'y ajouteraient 2 915 licenciements chez Talbot. Les chiffres officiels de la direction des deux entreprises ne seront en réalité connus qu'après la réunion des comités centraux d'entreprise du 21 juillet prochain.

En ce qui concerne Citroën, la section C.F.T.C. de l'entreprise a affirmé, mercredi soir, qu'aucune suppression d'emplois n'était immédiatement prévue à sa connaissance, démentant de ce fait sa Fédération de la métallurgie, qui parlait la veille de 4 500 licenciements. La C.S.L.-Citroën a demandé « des éclaircissements » à la direction, qui, pour l'instant, n'a pas répondu.

A ce jour il s'agirait donc au total de 7 220 suppressions d'emplois pour l'ensemble du groupe P.S.A.

Côté politique, les premières réactions sont locales. Le maire R.P.R. des Yvelines, M. Masdeu-Arus, fustigeant la C.F.D.T. et la C.G.T., a également mis en cause la direction, tandis que la Fédération du P.S. des Yvelines a jugé ces projets « inacceptables ». Elle demande au gouvernement d'interdire ce qu'elle juge être *« la première phase de démantèlement de l'usine Talbot de Poissy »*, et s'inquiète des retombées « dramatiques » des décisions sur la sous-traitance.

Le gouvernement, qui veillera au bon déroulement des procédures légales de négociation, demandera au groupe Peugeot d'accompagner ses licenciements de mesures sociales (*le Monde* du 14 juillet). La procédure au cours de laquelle l'administration autorisera ou non les suppressions d'emplois devrait s'achever vers la fin du mois de septembre.

MARCHÉS FINANCIERS

RÉORGANISATION DES MARCHÉS A TERME DE MARCHANDISES

Les marchés à terme réglementés des marchandises seront désormais *placés sous la tutelle d'une commission*, la C.O.M.T. (commission d'opération des marchés à terme de marchandises), et non plus sous celle du ministère du commerce et de l'artisanat et des chambres de commerce (*le Monde* du 20 mai).

Le texte de loi instituant la mise en place de cet organisme mais fixant aussi les modalités de fonctionnement de ces marchés a été publié au *Journal officiel* du 9 juillet. Il vise à favoriser l'investissement de l'épargne vers ce type de placement, à développer les transactions en évitant le retour à certains scandales, à renforcer le rôle tenu par la Bourse de commerce de Paris avec les conséquences qui en découleront pour la monnaie et l'emploi, surtout à moraliser les transactions. Selon la nouvelle loi, la C.O.M.T. exercera les pouvoirs disciplinaires jusqu'ici dévolus à la commission des commissionnaires agréés (avertissements, blâmes avec affichage, suspensions ou retraits d'agrément). Elle pourra en outre infliger des amendes.

La loi autorise les commissionnaires à gérer les comptes de clients qui en feront la demande et crée un statut pour les démarcheurs eux aussi directement placés sous l'autorité de la C.O.M.T. Elle comporte des peines d'emprisonnement en cas d'infractions graves.

Cinq marchés à terme de marchandises existent en France. Trois sont installés à Paris pour le sucre blanc, le cacao et les tourteaux de soja ; un au Havre pour le café en liaison avec Paris ; un à Roubaix pour la laine.

La création de nouveaux marchés en France est étudiée par les commissionnaires, notamment pour les pommes de terre et pour les cuirs et peaux.

NEW-YORK

La baisse se ralentit

Malgré un nouveau glissement observé en cours de séance, Wall Street, a, mercredi, beaucoup mieux résisté que la veille aux dégagements. Tombé un moment à 1 189,40, l'indice des industrielles s'est finalement établi à 1 197,81 (0,70 point) après avoir réussi, mais sans succès, à repasser la barre des 1 200.

Le bilan de la séance n'en a pas moins été négatif, avec, sur 1 955 valeurs traitées, 998 baisses et 626 hausses. Les cours de 331 actions n'ont pas varié.

Pour tout dire, le marché s'est cantonné dans une prudente expectative. Les opérateurs guettent avec impatience les résultats des entreprises pour le second trimestre. Les précisions faites par l'administration d'une accélération de l'expansion se vérifieront-elles ? Ces résultats seront révélateurs de l'état de l'économie. Le marché attend aussi avec non moins d'impatience la déclaration que M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, doit faire jeudi devant le Sénat sur la politique monétaire que la Banque centrale américaine entend mener pour contenir le flot de la masse monétaire.

L'activité a porté sur 68,90 millions de titres contre 70,22 millions précédemment.

VALEURS	Cours du 12 juil.	Cours du 13 juil.
Alcoa	36 1/2	38 3/4
A.T.T.	62 3/8	62 1/2
Boeing	46 3/8	45 3/4
Chase Manhattan Bank	51 3/4	51 3/4
Du Pont de Nemours	47 5/8	47 3/4
Eastman Kodak	69 7/8	70 3/8
Exxon	34	34 3/8
Ford	66 3/4	66 7/8
General Electric	52 1/2	52 5/8
General Foods	45	45
General Motors	70	70 3/4
Goodyear	30 1/8	30
I.B.M.	120 5/8	121 1/4
I.T.T.	43 5/8	43 7/8
Mobil Oil	30 3/8	30 5/8
Pfizer	41	40 7/8
Schlumberger	56 3/8	56
Texaco	35 3/8	35 1/2
U.A.L. Inc.	39	38 5/8
Union Carbide	65	64 1/8
U.S. Steel	24 7/8	24 5/8
Westinghouse	46 1/2	47 5/8
Xerox Corp.	45 3/8	45 3/4

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

COQUILLAGES DANGEREUX

La pêche et la vente de coquillages est interdite, depuis le 13 juillet, sur les côtes méridionales de la Bretagne depuis Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) jusqu'à la baie de Douarnenez (Finistère).

Cette décision, qui concerne 400 kilomètres de côtes, a été prise par les autorités afin d'enrayer l'épidémie de gastro-entérites sans gravité constatée depuis le début des grosses chaleurs. Celles-ci ont favorisé le développement d'un phytoplancton, le Dinoflagellos, très apprécié des coquillages, mais toxique pour l'homme.

Selon les spécialistes de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (I.S.T.P.M.), ce phénomène ne disparaîtra qu'avec les marées de la mi-août qui brasseront les eaux du littoral avec les courants océaniques.

De leur côté, les pêcheurs se montrent étonnés d'une mesure d'interdiction qu'ils jugent excessive.

Le numéro du « Monde » daté 14 juillet 1983 a été tiré à 439 840 exemplaires

A B C D E F H

APRÈS LE VOYAGE DE M. MARCHAIS A MOSCOU

Les communistes français et soviétiques réaffirment que la force nucléaire française doit être prise en compte à Genève

Les discussions que M. Georges Marchais a eues à Moscou, mardi 12 juillet, avec M. Youri Andropov, secrétaire général du P.C. soviétique, ont mis en évidence l'accord des communistes français et soviétiques sur la nécessité d'aboutir dans les négociations soviéto-américaines de Genève et d'éviter ainsi l'installation de nouveaux missiles américains en Europe occidentale à la fin de cette année. Il y a aussi accord sur ce que les Soviétiques appellent la *« prise en compte »* et les communistes français la *« prise en considération »* de la force nucléaire française dans ces négociations. Le président de la République a rappelé mercredi 13 juillet, au cours du conseil des ministres, que la France ne peut accepter que sa force de dissuasion soit *« comprise »* dans l'ensemble des forces de l'OTAN.

M. Marchais a indiqué, mercredi, qu'il n'avait pas parlé de son voyage à Moscou avec M. Mitterrand lorsque celui-ci l'avait reçu à déjeuner avec M. Fiterman le 6 juillet, parce que *« la direction* [du P.C.F.] *n'avait pas encore pris la décision d'aller à Moscou »*.

Le secrétaire général du P.C.F. a minimisé l'incident auquel avait donné lieu la relation par l'agence Tass de ses propos au cours de l'entrevue avec M. Andropov. Il n'a pas parlé de l'ajournement du voyage de M. Fiterman en Union soviétique. Côté soviétique, l'effet recherché par cet incident et par la révélation du projet annulé par le ministre des transports était acquis : les cadres du P.C.F. les plus attachés à l'Union soviétique peuvent observer que leur parti doit mesurer l'expression de son soutien à ce pays. C'est donc avec ironie que l'on déclarait mercredi à Moscou *« comprendre »* que, pour le P.C.F., la solidarité gouvernementale passe avant la solidarité internationaliste. — P. J.

M. Georges Marchais, rentré de Moscou mercredi 13 juillet, en milieu de journée, avec la délégation du P.C.F. qui l'avait accompagné dans la capitale soviétique, a indiqué, en réponse aux questions des journalistes qui l'attendaient à l'aéroport de Roissy, que son entrevue avec M. Iouri Andropov avait fait suite à une *« discussion »* avec le P.C. soviétique *« pour examiner les conditions d'une rencontre entre* [les] *deux partis »*.

Selon le secrétaire général du P.C.F., les *« aspects positifs »* de la rencontre avec le secrétaire général du P.C.U.S. résident dans le *« communiqué commun »* publié par les deux partis (*le Monde* du 14 juillet). La proposition du P.C.F. d'ouvrir la négociation soviéto-américaine de Genève à tous les gouvernements européens *« a fait l'objet d'une discussion »* entre les deux délégations, a indiqué M. Marchais. *« La délégation soviétique,* a-t-il précisé, *a exposé son point de vue. Elle a renouvelé les propositions qui sont connues de tous pour faire avancer la négociation, mais elle pense, compte tenu de l'expérience de la conférence de Madrid, que l'élargissement de la discussion à Genève ne constituerait pas un facteur de nature à résoudre les problèmes. »*

Le secrétaire général du P.C.F. a déclaré qu'*« il y a eu une discussion assez vive »*. Il a ajouté : *« Le P.C.F. a des positions claires, bien affirmées, et, croyez-moi, quand il rencontre un autre parti, quel qu'il soit, il défend avec la plus grande fermeté les positions qui sont les siennes, dans quelque domaine que ce soit. »*

La « prise en considération » de la force nucléaire française

M. Marchais a aussi indiqué : *« J'avais en face de moi un interlocuteur qui a conduit, lui aussi, la discussion dans un style vif, répondant avec opportunité, exposant de manière très claire des positions qui sont celles du PCUS. Nous avons trouvé le secrétaire général en forme. »*

Interrogé sur le désaccord entre le P.C.F. et le président de la République à propos du statut de la force de dissuasion française dans la négociation de Genève, M. Marchais a déclaré : *« Le communiqué commun de Moscou réaffirme que, la France possédant une force de dissuasion nucléaire, il est tout à fait exclu dans les conditions actuelles de lui demander de la réduire. La partie soviétique a d'ailleurs éprouvé le besoin — et je m'en félicite — de dire dans ce communiqué qu'elle ne le demandait pas. (...)*

» Cela dit, on ne peut pas quand même oublier que la France est membre de l'alliance atlantique. Cette appartenance implique des obligations. Par conséquent, nous concevons fort bien que, dans une négociation internationale portant sur l'Europe, où l'on procède à une évaluation des forces en présence, soit prise en considération, dans cette discussion pour évaluer le rapport des forces, l'existence de la force de frappe française. Et aussi l'existance de la force britannique, même s'il est vrai que nous sommes dans une situation différente puisque la Grande-Bretagne participe à l'organisation militaire intégrée de l'OTAN et la France non. »

M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement, a déclaré à ce sujet, après le conseil des ministres, que *« vouloir intégrer les forces françaises de dissuasion dans l'ensemble de l'OTAN, c'est, en fait, vouloir lier les mains à l'indépendance française »* et que cela, *« la France ne peut l'accepter »*. M. Max Gallo a indiqué que, au cours du conseil, après un exposé du ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson, sur la visite du chancelier allemand, M. Helmut Kohl, à Moscou, la semaine dernière, M. François Mitterrand avait *« tenu à préciser la position de la France »*. *« C'est,* a-t-il dit, *une position extrêmement claire : à Genève négocient l'Union soviétique et les États-Unis. La France n'est pas partir prenante de cette négociation. La France a une force de dissuasion autonome et elle ne peut évidemment pas accepter (...) que sa force de dissuasion soit comprise dans l'ensemble constitué dans les forces de l'OTAN. »*

L'« incident Tass »

M. Marchais a été interrogé, d'autre part, à Roissy, sur l'incident entre la délégation communiste française et l'agence officielle soviétique Tass, dont une dépêche avait été démentie par les représentants du P.C.F. *« Vous connaissez mon intransigeance,* a-t-il dit, *j'aime qu'on reflète les propos qui sont les miens. Or un journaliste m'a fait tenir des propos non conformes à ceux que j'ai tenus. J'aime la précision, je suis intervenu auprès de l'agence Tass, qui a annulé la dépêche. »*

Interrogés, mercredi 13 juillet, par l'A.F.P., « certains milieux officieux soviétiques » ont déclaré comprendre *« l'irritation de M. Georges Marchais, en raison des propos que lui avait prêtés un rédacteur trop zélé »*. On reconnaissait dans ces milieux que la responsabilité de l'incident incombait *« à la partie soviétique »*, ce qui constitue un aveu tout aussi exceptionnel que l'annulation de la dépêche Tass.

De toute évidence, on s'attachait dans les milieux soviétiques à limiter la portée de l'incident, et on se disait satisfait de la rencontre entre M. Marchais et M. Andropov. Avant l'arrivée de M. Marchais, un responsable soviétique avait ainsi déclaré à l'A.F.P. : *« Nous ne comprenons pas très bien le pourquoi de la présence du P.C.F. au gouvernement, vu les positions de M. Mitterrand. »* Après le voyage, le langage soviétique est tout autre. *« Nous comprenons, à présent, qu'il n'y a pas d'alternative pour le P.C.F. »*, estime ainsi une source soviétique qui ajoutait : *« Nous comprenons même que, sur la question des euromissiles, qui avait entraîné l'incident avec Tass, M. Marchais a choisi la solidarité gouvernementale avant la solidarité internationaliste. »*

Un commentateur de Tass renchérissait en privé : *« Nous savons bien qu'un parti communiste au gouvernement ne peut pas se comporter comme un P.C. dans l'opposition. »*

UN DIPLOMATE TURC ASSASSINÉ A BRUXELLES

Bruxelles *(A.F.P.)*. — Un diplomate turc a été tué par balles ce jeudi matin 14 juillet à Bruxelles. L'attentat, dont la responsabilité n'avait pas encore été revendiquée en fin de matinée, a eu lieu avenue Franklin-Roosevelt, dans le quartier des ambassades.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Jacques Delors a jugé partiels* les commentaires du rapport biannuel de l'O.C.D.E., selon lesquels la France manquerait la reprise, a indiqué M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement à l'issue du conseil des ministres, mercredi 13 juillet. Le ministre de l'économie, des finances et du budget a fait, selon M. Gallo, deux observations : la reprise n'est pas certaine, même dans les pays voisins de la France ; l'économie française est capable de saisir les différentes opportunités qui se présentent. La reprise économique peut intervenir en 1984.

● *Pouvoir d'achat des cadres : la C.F.D.T. réplique à la C.G.C.* — Dans un communiqué l'U.C.C.-C.F.D.T. répond à M. Menu, président de la C.G.C., qui affirmait notamment que la progression moyenne du pouvoir d'achat des cadres en 1982, établie par l'AGIRC, avait été de 0,67 % et non de 1,8 % comme le prétendaient les cédétistes (*le Monde* du 14 juillet). Se basant sur *« les documents officiels de l'AGIRC »*, l'U.C.C.-C.F.D.T. indique que le salaire total moyen brut a progressé pour les cadres de 13,6 % et que l'indice annuel moyen des prix INSEE ayant augmenté de + 11,8 % *« le pouvoir d'achat du salaire brut moyen calculé par l'AGIRC s'établit à 1,8 % »*. Ce chiffre de 1,8 %, ajoute le communiqué, *« minore la réalité, car il ne tient pas compte de l'effet de structure »*. *« La C.G.C.,* poursuit l'U.C.C., *nous reproche de ne pas nous fonder sur le revenu disponible. Il s'agit là encore d'un mauvais procès. En fait, le revenu disponible est celui du ménage, et intègre à ce titre les revenus du patrimoine, un éventuel deuxième salaire, les prestations sociales, etc. »*.

● *Les cadres de l'UGICT-C.G.T. s'inquiètent de la dégradation de l'emploi.* — Au cours d'une conférence de presse le 12 juillet, M. Alain Obadia, secrétaire général de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (UGICT-C.G.T.) a exprimé son *« inquiétude concernant les conséquences du plan de rigueur »* sur l'emploi. Il a renouvelé ses propositions sur l'emploi des cadres : combinaison entre une première embauche de jeunes diplômés et une retraite progressive des cadres âgés, création d'un service public d'aide à la gestion des P.M.E., et réorientation de l'épargne vers des investissements créateurs d'emplois.

● *La Fédération Force Ouvrière* des syndicats des spectacles, de la presse et de l'audiovisuel s'inquiète des attaques répétées et conjuguées dirigées contre les sociétés de télévision, notamment à l'occasion de la démission de M. Michel May, P.-D.G. de TF1.

« L'attitude du pouvoir de tutelle peut laisser penser qu'il concourt sciemment à cette entreprise de destruction du service public, en facilitant l'avènement du privé, déclare F.O. dans un communiqué. *Déjà, la loi de juillet 1982 ne pouvait s'appliquer puisque le gouvernement n'en donnait pas les moyens financiers.*

» La fédération s'indigne que TF1 *ait dû avoir, en deux ans, deux présidents désignés pourtant pour trois années chacun. On doit s'interroger : les choix, étaient-ils mauvais ou veut-on démontrer que les sociétés de télévision sont, de toute façon, ingouvernables dans leur forme actuelle ? »*.

● *Trois Allemands de l'Ouest et un Soviétique* ont dominé la 24e Olympiade de mathématiques, qui a eu lieu pour la première fois en France, les 6 et 7 juillet. Cent quatre-vingt-douze lycéens — six pour chacun des trente-deux pays représentés — susceptibles, d'après le président du jury — M. Christian Houzel, président de la société mathématique de France — de *« résister quelques heures à des mathématiciens professionnels »*, ont eu à résoudre trois exercices de mathématiques demandant peu de connaissances mais beaucoup d'astuce. Les quatre candidats arrivés en tête ont obtenu le score maximal de 42 points sur 42. Cinq des six candidats français ont été primés (deux deuxièmes prix, trois troisièmes prix), le premier d'entre eux étant classé vingt-cinquième.

Créées à l'initiative de pays de l'Est, les Olympiades de mathématiques sont, malgré leur nom, annuelles. En 1968, des pays occidentaux furent invités à y participer, puis à les organiser.

LE RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT

L'endettement des sociétés françaises auprès des banques a connu en 1982 sa plus forte progression depuis 1974

Le trente-septième rapport du Conseil national du crédit relatif à l'année 1982 confirme la dégradation de la situation financière générale de la France au cours de l'année dernière. C'est ainsi que ce que le Conseil national appelle *« le besoin de financement global de la nation »* a plus que doublé, passant de 43,9 milliards en 1981 à 105,2 milliards en 1982.

Ce besoin de financement global résulte du rapprochement entre, premièrement, des capacités de financement (essentiellement l'épargne des ménages qui s'établit à un niveau relativement faible, sans changement notable par rapport à l'année précédente) et, deuxièmement, les besoins de financement émanant pour l'essentiel des sociétés et des administrations publiques. L'augmentation des besoins de financement des sociétés, qui sont passés de 135.5 à 186,4 milliards, est due en grande partie à la dégradation de leurs résultats d'exploitation, surtout sensible au second semestre. Le rapport note que l'endettement des société auprès des banques a connu sa plus forte progression depuis 1974 (15,1 %). La proportion des crédits dans le total des ressources externes des dites sociétés s'est nettement accentuée en 1982, passant de 46 à 54 %.

Les crédits consentis à des taux préférentiels représentaient à la fin de l'année dernière 44,5 %, soit à peu près le même pourcentage qu'en 1981, de l'encours des crédits distribués. L'importance relative des crédits au logement a encore légèrement progressé, passant de 22 à 22,3 %, au détriment de la part des prêts à l'investissement ramenée de 8,5 à 8,3 %.

Le rapport évalue le solde des créances et des dettes de l'ensemble des administrations publiques, composées de l'État, des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale, à un déficit égal à 2,6 % du produit intérieur brut (92,3 milliards) au lieu de 1,8 % en 1981 (57,2 milliards). La création monétaire du Trésor a été légèrement plus faible en 1981 (32,4 milliards de francs).

Le total des émissions lancées sur les marchés financiers français et étrangers par des emprunteurs français s'est élevé à 206 milliards de francs en 1982, soit une progression de 51,4 %. La collecte des administrations publiques s'est légèrement accrue, l'État en particulier a recueilli une somme nette de 37,3 milliards de francs, soit 18 % du total. Ce dernier chiffre ne comprend pas l'emprunt de 4 milliards de dollars lancé au quatrième trimestre, et dont la contre-valeur en francs (approximativement 28 milliards) a été stérilisée auprès de la Banque de France.

Le rapport note qu'en France comme à l'étranger *« l'un des éléments les plus caractéristiques de l'année aura été le niveau exceptionnellement élevé de la rémunération des placements obligataires (avant impôt) corrigé de la hausse des prix de détail »*. Ce niveau est évalué pour la France entre 2 % (au début de l'année) et 5,2 % en décembre, après un maximum de 5,9 % en octobre-novembre. Les chiffres correspondants ont été pour les États-Unis : entre 6 et 7,5 % et pour l'Allemagne : entre 3 et 4 %.

Des fleurs pour Toufik

Pas de bal, pas de feu d'artifice pour les habitants de La Courneuve. Les fêtes du 14 juillet ont laissé la place au recueillement, à la discussion et à la manifestation émouvante de trois cents personnes environ de la cité des 4 000 devant la mairie de la commune en souvenir de Toufik Ouannès, mort pour avoir lancé des pétards.

Appelé par un tract signé du comité « permanence antiexpulsion » où se retrouvent squatters et militants d'extrême gauche, relayé par Radio-Beur, Radio Voka-Fraternité-Caraïbes ou encore le Mouvement des travailleurs immigrés, ce rassemblement n'a pas fait l'unanimité.

Du côté des jeunes de la cité, après un après-midi de débats agités, on décidait de déposer une gerbe sur les lieux mêmes où fut assassiné Toufik samedi dernier. Ce n'est qu'à contrecœur et après de houleuses négociations qu'une manifestation silencieuse quittait vers 19 heures la cité des 4 000 pour se rendre à la mairie afin d'y déposer une gerbe et rencontrer M. James Marson, sénateur et maire communiste de a Courneuve, qui avait décidé d'annuler en signe de deuil toutes les festivités prévues pour la fête nationale dans la commune.

Par les rues désertes, jeunes immigrés et français, femmes, enfants, parents et amis ont défilé dans le calme sous une banderole qui appelait à *« la mobilisation face aux violences racistes »*. Plusieurs slogans ont jailli du cortège : *« Gouvernement, racistes, complices, même combat ! »*, *« Français, immigrés, solidarité ! »*. Vers 20 h 30, la manifestation arrivait sans encombre à 200 mètres de la mairie, où une demi-compagnie de C.R.S. dirigée par le directeur départemental de la police montait la garde.

Dans un face-à-face douloureux, le ton montait et la tension se fit plus vive. Des jeunes gens houspillant les forces de police côtoyaient des femmes en larmes révoltées par le crime de la semaine passée. Ce sont ces femmes qui exprimaient d'ailleurs le plus vivement leur colère, tandis que des organisateurs négociaient, mais en vain, le passage de la manifestation devant la mairie.

Vers 21 h 30, M. Marson autorisait, retranché dans l'hôtel de ville, une délégation de six personnes à franchir les barrages et à déposer la gerbe. Là, les habitants des 4 000 reprenaient leurs droits. Quatre femmes et deux jeunes hommes s'approchaient de la mairie et, trouvant la porte close, abandonnaient leurs fleurs sur les marches de l'entrée et entreprenaient d'écrire au maire. *« Monsieur le maire, hier, vous faisiez le beau dans les 4 000. Aujourd'hui, vous vous cachez. Nous avons déposé ces quelques fleurs. Les fleurs se fanent mais nous, nous ne nous fanerons pas. Nous voulons la même justice pour tous. »*

La lettre était accrochée à la porte, tout comme un autre feuillet à l'aspect ordinaire, mais encore bien plus accusateur. Frappé à la machine, sans titre ni slogan, il rassemblait les dix-sept noms de jeunes immigrés de neuf à vingt ans assassinés ou grièvement blessés depuis 1978 dans les cités des banlieues des grandes villes françaises.

Peu après, la petite délégation retrouvait le cortège. On décidait de rentrer aux 4 000. Des cris hostiles à la police, au maire communiste, au gouvernement, marquaient le pas des manifestants. *« Personne ne veut nous recevoir, le maire n'en a rien à foutre, on porte des fleurs, ils portent des flingues. Ce qu'ils veulent, c'est Harlem. Ils l'auront. Il n'y aura plus jamais un flic au 4 000. On s'enfermera, jusqu'à ce qu'on en crève. »*

Chacun rentrait chez soi, rage au ventre. Les animateurs de Radio-Beur regagnaient leur studio où devait se tenir une réunion des organisations de la jeunesse immigrée pour préparer une marche nationale de protestation contre le racisme. *« On finira bien par s'apercevoir que la deuxième génération parle français et rien que le français. »*

OLIVIER SCHMITT.

● *Cinq attentats à l'explosif, quatre en Haute-Corse et un en Corse-du-Sud* ont été commis dans la nuit de mercredi 13 à jeudi 14 causant des dégâts matériels importants. Près de Bastia à San-Martino-di-Lota, une charge de 100 grammes a explosé sur la fenêtre de la cuisine de M. Michel Hubert, juge au tribunal de grande instance de Bastia, qui avait déjà fait l'objet d'un attentat à l'automne dernier. Dans la même localité, une voiture a été détruite. A 30 kilomètres au nord de Bastia, à Santa-Severa, ce sont les appartements d'un commerçant d'Aix-en-Provence et d'un fonctionnaire résidant dans l'Hérault qui ont été visés. A Ajaccio, une charge de 200 cents grammes a fait explosion dans une banque. On dénombre désormais en Corse trente-huit attentats depuis le début du mois de juillet et trois cent quarante trois depuis le début de l'année.

